



# RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

## Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| Sommaire .....   | 1   |
| Autorités communales .....   | 2   |
| Population .....   | 5   |
| Enfance .....  | 14  |
| Adolescence et jeunes adultes .....  | 21  |
| Aînés .....  | 25  |
| Promotion économique .....   | 28  |
| Logements .....  | 30  |
| Sécurité communale .....   | 31  |
| Culture .....  | 41  |
| Sport .....  | 49  |
| Aménagement du territoire – préserver la qualité de vie et la diversité des paysages ..... | 57  |
| Bâtiments .....  | 76  |
| Construction .....   | 79  |
| Génie civil .....  | 87  |
| Mobilité – développer une mobilité multimodale .....                                       | 96  |
| Energie .....  | 101 |
| Environnement .....  | 109 |
| Les comptes 2022 .....   | 119 |
| Organisation interne – améliorer la qualité et l'efficacité de l'action communale .....    | 130 |
| Conclusion .....   | 133 |

## Autorités communales



### Le Conseil municipal

Le Conseil municipal a la compétence de prendre des décisions - appelées délibérations - sur le budget annuel de la commune, l'affectation des terrains ou la construction de bâtiments par exemple, mais il n'a pas le pouvoir de rédiger des lois. Cette compétence appartient aux parlements cantonal (à Genève, le Grand Conseil) et fédéraux (Conseil national et Conseil des Etats). Le Conseil municipal est élu pour 5 ans (depuis 2015) et le nombre de ses membres est proportionnel au nombre d'habitants de la commune. A Plan-les-Ouates, le nombre de Conseillers municipaux est de 25.

|                              |                  |
|------------------------------|------------------|
| <b>Glenna BAILLON</b>        | PS               |
| <b>Luis BRUNSCHWEILER</b>    | PLR              |
| <b>Anita DE MITRI</b>        | PDC - Le Centre  |
| <b>Roberto DI GIORGIO</b>    | MCG              |
| <b>Véronique DUBOIS</b>      | PLR              |
| <b>Jérémy DUCREST</b>        | MCG              |
| <b>Sylvain DUPRAZ</b>        | PLR              |
| <b>Cédric EPENYOY</b>        | PLR              |
| <b>Michel FAVRE</b>          | PLR              |
| <b>Romy FERRI ELIAS</b>      | PLR              |
| <b>Vincent GILLET</b>        | PDC – Le Centre  |
| <b>François HAAS</b>         | Les Verts        |
| <b>Nicolas LENOIR</b>        | PVL – Federation |
| <b>Christophe REVERSY</b>    | Les Verts        |
| <b>Philippe ROCHETIN</b>     | PDC – Le Centre  |
| <b>Nathalie RUEGGER</b>      | PS               |
| <b>Alexandra SAAS</b>        | MCG              |
| <b>Laurent SEYDOUX</b>       | PVL – Federation |
| <b>Marco SOLARI</b>          | Les Verts        |
| <b>Barbara SOULIER</b>       | PDC – Le Centre  |
| <b>Denis THORIMBERT</b>      | PDC – Le Centre  |
| <b>Dominique TINGUELY</b>    | Les Verts        |
| <b>Pierre TORRI</b>          | Les Verts        |
| <b>Barthélémy VON HALLER</b> | Les Verts        |
| <b>Isabelle WILLIMANN</b>    | PDC – Le Centre  |

## Le Conseil administratif

Dans les communes de plus de 3'000 habitants, l'exécutif, élu tous les cinq ans, s'appelle Conseil administratif. Il compte partout trois membres sauf en Ville de Genève (5). A tour de rôle, un membre du Conseil administratif exerce la fonction de maire pour un an, durant lequel il représente sa commune et préside l'exécutif. Toutes les fonctions décrites ici peuvent naturellement échoir à des hommes ou à des femmes. Le Conseil administratif définit en début de législature un certain nombre de priorités politiques pour la commune. Parmi leurs nombreuses fonctions, ils dirigent l'administration municipale, établissent le budget et les comptes communaux et représentent la collectivité publique.

|                          |                 |
|--------------------------|-----------------|
| <b>Mario RODRIGUEZ</b>   | Les Verts       |
| <b>Fabienne MONBARON</b> | PLR             |
| <b>Xavier MAGNIN</b>     | PDC – Le Centre |

## Le Maire

**Maire pour 2021 - 2022:** Fabienne Monbaron

**Maire pour 2022 - 2023:** Mario Rodriguez

L'entrée en fonction se fait chaque année, le premier juin.

## Répartition des dicastères



Xavier Magnin

Fabienne Monbaron

Mario Rodriguez

| Xavier Magnin  | Fabienne Monbaron                | Mario Rodriguez                 |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| <b>Action sociale</b>  | <b>Aménagement du territoire</b> | <b>Finances</b>                 |
| Action sociale individuelle                                  | <b>Constructions</b>             | <b>Espaces publics</b>          |
| Action sociale communautaire                                 | Autorisations de construire      | <b>Environnement</b>            |
| Insertion professionnelle                                    | Projets, réalisations            | Energie                         |
| Subventions  | <b>Sécurité</b>                  | Déchets                         |
| Loisirs socio-culturels (enfance, jeunesse, familles, aînés) | Police municipale                | Biodiversité                    |
| Écoles   | Pompiers                         | Durabilité                      |
| Parascolaire   | Protection civile                | <b>Mobilité</b>                 |
| <b>Culture</b>   | Samaritains                      | <b>Réseau routier</b>           |
| Programmation, activités et patrimoine culturel              | Domaine public                   | <b>Bâtiments administratifs</b> |
| La julienne  | <b>Sport</b>                     | <b>Immeubles communaux</b>      |
| Fonds de décoration  | Centre sportif des Cherpines     | <b>Génie-civil</b>              |
| Loisirs  | Infrastructures                  |                                 |
| Subventions  | Manifestations                   |                                 |
| <b>Petite Enfance</b>  | Subventions                      |                                 |
| <b>Ressources humaines</b>                                   | Promotion du sport               |                                 |
| <b>État-civil</b>  | <b>Administration générale</b>   |                                 |
| <b>Liens avec les entreprises</b>                            | Accueil                          |                                 |
| <b>Le Sapay</b>  | Informatique                     |                                 |
|  | E-administration                 |                                 |
|  | Communication                    |                                 |

## Population

### Champ Ravy

Les activités de Champ Ravy ont été marquées par la crise sanitaire jusqu'au mois de février.

Le café-restaurant Le Ravy continue à développer son offre de services. La livraison des repas à domicile est devenue un service à part entière pour une clientèle de personnes âgées. Le Ravy est toujours à la recherche d'un équilibre financier et a été impacté par la crise sanitaire. Malgré ce fait, le Restaurant a déployé différentes stratégies durant cette période les actions commencent à porter leurs fruits.



Grâce aux autorisations exceptionnelles octroyées à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, les activités ont pu continuer. Le partenariat du Locados au développement de Champ Ravy est d'une grande qualité. L'association assure également, de par sa mission première, un ancrage très positif des jeunes à Champ Ravy et dans le quartier, tout en favorisant des activités visant la mixité de genre.

Durant cette année, la plupart des activités de la VAQ Vélodrome association de quartier ont dû s'arrêter à cause de la crise sanitaire et ont pu reprendre de manière progressive qu'à partir du mois de mars.

Les membres du Groupe de Gestion travaillent et organisent des activités et des fêtes de quartier favorisant la rencontre et le bien-vivre ensemble dans le quartier du Vélodrome.

Les cours ont très bien démarré dès la rentrée scolaire mais ont dû s'adapter dans leur fonctionnement et / ou s'arrêter.

Les activités du P'tidrome ont pu être organisées avec divers réajustements durant cette période. Malgré ceci, cet espace de jeux conserve une fréquentation régulière. Le COVID a révélé plus fortement certains éléments problématiques dus au fonctionnement/utilisation de l'espace (nombre limité d'enfants et adultes accompagnants pas toujours très coopérants ou compréhensifs par rapport à la nature du fonctionnement de l'espace).

### Budget participatif au Vélodrome

L'objectif du budget participatif est de financer des projets pour le quartier (CHF 10'000.-/an)

Deux projets ont été validés :

- « Café des parents » proposé par Madame Izume Takase et organisé en collaboration avec l'APEPLO. Séances mensuelles de 2 heures abordant divers sujets : HP, ados, harcèlement, etc.
- « Animations de danse, théâtre et chant pour enfants au P'tidrome », projet proposé par Nadia Sallouk. Une fois par semaine, durant deux heures, avec un animateur socioculturel, de mars à juin 2022.

## Programme d'intégration communal

### Appren'TISSAGE

Cette année, appren'TISSAGE a encore été impacté par la pandémie : La rentrée a débuté avec peu d'apprenants, certains ayant préféré renoncé à cause de la situation sanitaire, et/ou de l'obligation de porter un masque. Les classes n'ont pas été remplies complètement à la rentrée, afin de permettre le maintien des distances. Enfin, l'introduction du pass sanitaire à la mi-décembre a diminué drastiquement les effectifs, beaucoup d'apprenants et une enseignante n'étant pas vaccinés. Ceci a eu pour conséquence des effectifs très mouvants tout au long de l'année, un surplus de travail administratif, et une fin d'année parfois décourageante pour certaines enseignantes, tant l'absentéisme a été fort. Seule la classe des débutants a connu un succès et une régularité absolue. Ainsi, ce sont 4 enseignantes qui ont souhaité s'arrêter, dont 3 qui ont expliqué que les aléas de la situation sanitaire avaient bien érodé leur motivation.



Malgré cela, certaines activités ont pu être organisées envers et contre tout : deux interventions de la conseillère en insertion dans la classe Avancés, pour aborder la thématique de la recherche d'emploi ; la célébration de l'Escalade, avec chants et marmite, en plein air et sous la neige (Covid oblige) ; la visite avec l'équipe enseignante du centre de la Roseraie ; la réalisation d'un recueil de trucs et astuces autour du monde, avec l'ensemble des acteurs du projet.

### Français au Parc

Durant les deux dernières semaines des vacances d'été, du 8 au 19 août, dix cours de français ont été dispensés sur le Mail 2000, dans l'herbe, chaque matin de semaine pendant 1h30. Quatre, puis cinq enseignants se sont répartis les apprenants. Une enseignante fait partie de l'équipe depuis 2018, les quatre autres ont fait partie des éditions précédentes. L'enseignement s'est concentré sur des thèmes du quotidien (transport, santé, nourriture, etc.) basé sur le document de référence réalisé durant les éditions précédentes, et l'accent a été mis sur l'acquisition orale avant tout.



Un accueil pour les enfants était prévu chaque matin par quatre jeunes rejoints par une cinquième jeune dès le troisième jour.

A l'issue du dernier cours, un buffet canadien a réuni l'ensemble des acteurs du projet (environ 75 personnes) pour un repas convivial sous le couvert du préau de l'école Champ-Joly CE. Une « exposition » des mots et réflexions de tous les groupes a également été installée durant ce moment convivial, révélant ce que les apprenants avaient retenu des cours ou souhaitaient exprimer à l'issue de ces deux semaines.

### Parcours d'accueil pour les nouveaux habitants

Le quatrième parcours d'accueil pour les nouveaux habitants a eu lieu le 2 avril.



Suite au succès du parcours de novembre 2021 et au nombre de personnes restées sur liste d'attente, il a été décidé d'organiser un parcours en tout début de printemps. Pour faciliter l'organisation du parcours, les personnes devaient s'inscrire au préalable. 18 adultes et 9 enfants se sont inscrits, et deux couples indisponibles en avril se sont déjà inscrits pour la prochaine édition. Malheureusement, la météo exécrable en a découragé plus d'un et le parcours n'a réuni que 12 adultes et 6 enfants. Il est à noter qu'aucun habitant des Sciers était présent.

Cette année, ont présenté les lieux et les dispositifs importants de la Commune. Les présentations du Japlo, du Locados, de la Maison du Marais, des Blés d'Or et du Four à Pain ont été faites par des représentants de ces associations.

Le parcours a démarré par un café et croissant à Champ-Ravy, avec un mot d'accueil du Conseiller administratif, Monsieur Xavier Magnin. Il s'est terminé avec un apéritif à la Maison du Marais, préparé par l'association la Maison du Marais. Les flyers et les programmes de tous les lieux présentés et des différentes prestations de la Commune ont été mis à disposition lors de ce moment convivial. Les échanges informels auprès des collaboratrices de la Commune ou des représentants des associations présentes ont permis aux habitants d'obtenir des informations plus précises sur leur centre d'intérêt. Malgré le petit nombre de participants, ce parcours a été largement apprécié par les participants et leur a permis de créer des liens.



### Contrat de quartier intercommunal LCLS

En avril, l'Assemblée constitutive du contrat de quartier intercommunal La Chapelle-Les Sciers était une grande réussite. Reportée de deux mois suite au COVID, elle a réuni plus de cinquante personnes venues de Lancy et Plan-les-Ouates pour découvrir ou redécouvrir le Contrat de quartier qui allait s'implanter autour de l'Ecole Le-Sapay.

Plus de vingt participants se sont lancés dans l'aventure ! Depuis, le rythme des rencontres ne faiblit pas, la bonne humeur et l'envie des membres non plus. Les réunions mensuelles – voir bihebdomadaires – ont permis au dispositif d'entrer en fonction. Ainsi, le comité de pilotage (COFIL) constitué de

17 membres représentant le quartier, est prêt à recevoir des projets et auditionner des porteurs de projet pour allouer ses fonds. Le groupe de suivi de projets (GSP) lui, fort de ses 8 membres, a déjà commencé à rencontrer les habitants qui désirent réaliser leur projet pour leur quartier.

Pour rappel, toute personne concernée par le périmètre du contrat de quartier a la possibilité de développer un projet (non-lucratif) qui améliorera la vie des habitants. Elle sera soutenue financièrement et accompagnée tout au long du processus pour voir aboutir son idée.

Pour plus d'infos : [contratdequartier@chapellesciers.ch](mailto:contratdequartier@chapellesciers.ch) ou Service de l'action sociale et de la jeunesse 022/884.69.60

## Bien'venu aux Sciers

Le dispositif Bien'venu a accueilli deux événements dans le quartier des Sciers. Le premier a eu lieu le 17 juin dans l'aula du Sapay avec un spectacle de rue de la compagnie « Les batteurs de Pavés » ainsi qu'un atelier cirque d'Aliocha, des stands de crêpes, un atelier de maquillage tenus par les travailleurs sociaux hors murs et un bar tenu par la Brasserie du Virage. Malgré un temps catastrophique, une cinquantaine de personnes étaient présentes. Le second événement a eu lieu le 7 décembre devant et dans Pierrablanca aux Sciers. À 14h, un atelier de confection d'une fresque pour égayer les panneaux de chantier, avec l'artiste Baba a débuté avec une cinquantaine d'enfants. Puis dès 16h30, un stand de vin chaud, crêpes, marrons, un atelier maquillage tenus par les TSHM et un concert du groupe Pierre Omer'Swing Revue ont animé la soirée jusqu'à 19h30. Une centaine de personnes ont été présentes. À noter la présence d'un stand d'informations de la coopérative la Bistoquette et de l'Épicerie du Village.

## Subventions solidarité internationale

La Commune a reçu 40 demandes pour la coopération au développement. Cette baisse des demandes s'explique par le thème très spécifique choisi pour les années 2021 et 2022. Sur la totalité des demandes reçues, trois refus anticipés ont été adressés car les projets ne correspondaient pas à la thématique ou aux critères d'analyse. Sept demandes concernant les droits humains ont été reçues, dont un refus anticipé et 19 demandes pour le suivi d'aide humanitaire, dont trois refus anticipés.

Parmi les 37 demandes de subventions pour la coopération au développement analysées, il est à relever :

- 16 préavis de refus car le projet n'était pas suffisamment ancré dans la thématique, pas assez bien structuré ou parce qu'il n'avait pas d'impact significatif selon notre évaluation.
- Parmi les 21 projets sélectionnés, des subventions de CHF 4'000.- à CHF 12'000.- ont été accordées, avec une subvention moyenne de CHF 7'690.-.
- Sept des projets subventionnés sur deux ans (2021-2022) sont reconduits. La huitième association étant depuis cette année membre de la FGC, elle ne peut plus être financée directement par Plan-les-Ouates. Néanmoins, la FGC s'est engagée à subventionner en 2022 leur projet avec le financement reçu de la Commune.

## Associations de Plan-les-Ouates :

La Commune a donné un préavis positif pour deux associations ayant un lien fort avec la Commune (portées par des habitants). Il s'agit des projets des associations « Le sourire de Chiang Khong » et « La

goutte d'eau ». La Commune a également émis un préavis positif pour une subvention de fonctionnement en faveur de l'association communale « Kuu Tina » qui est active dans la formation d'apprentis en Guinée et dont la présidente est habitante de Plan-les-Ouates et impliquée dans plusieurs projets communaux.

## Pique-nique villageois et Soupe des Maires

Pour cet évènement qui s'est déroulé le 21 mai, la Commune a réuni les habitant-e-s de Plan-les-Ouates autour d'un repas convivial sous forme de pique-nique et d'animations traditionnelles, afin de favoriser le bien-vivre ensemble et de créer des liens. Le public très étalé sur la journée était très hétérogène, allant des aînés, aux familles, jeunes ou riverains.

De nombreuses animations musicales et villageoises ont été organisées et la clôture de La villa a été fêtée avec des performances artistiques sur les murs extérieurs de La villa sous la forme de fresques réalisées par le collectif Walls'street.

La Soupe des Maires a pris place de 11h à 14h. Accompagnées des Conseillers administratifs, les associations Dituria, Rock d'Arare et l'Union des Paysannes et Femmes Rurales ont préparé des soupes dans de grands chaudrons chauffés au bois. Malgré la chaleur excessive de cette journée, le public présent a participé à la dégustation. L'idée du concours étant abandonnée, les trois associations ont gagné, ex-aequo, la Soupe des Maires.



| PIQUE-NIQUE VILLAGEOIS               |                               | COURTESY OF THE COMMUNE |  |
|--------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|--|
| <b>ANIMATIONS 11H-18H</b>            |                               |                         |  |
| Initiation au cirque                 | Allocha Langendorf            | 14h-18h                 |  |
| Initiation au Parkour                | K&S Parkour                   | 14h-16h (show 13h)      |  |
| Maquillage                           | TSHM                          | 14h-18h                 |  |
| Tatouage éphémère                    | Animateurs juniors du Locados | 12h-18h                 |  |
| Structures gonflables                | Château Rigolo                | 11h-18h                 |  |
| Ateliers graff et Graff sur La villa | Walls'street                  | 14h-17h                 |  |
| Chasse aux trésors                   | Meute Wato                    | Dès 14h (sur demande)   |  |
| <b>SPECTACLES</b>                    |                               |                         |  |
| 12h30                                | Korémotion                    | Danse Jazz              |  |
| 14h                                  | Concert participatif          | Patricia Tondreau       |  |
| 15h30                                | Korémotion                    | Danse Jazz              |  |
| 16h                                  | The Crash's                   | Musique                 |  |
| 16h40                                | Quidore                       | Indie rock              |  |
| 17h45                                | Endless Garden                | Progressive rock        |  |
| 19h                                  | Zecca, X-Dri & Funky McGee    | Combo hip-hop           |  |
| 20h                                  | Groovah                       | Cumbia hip-hop          |  |
| 21h                                  | Cracheur de feu               | Allocha Langendorf      |  |

Plusieurs activités participatives avec le public ont été mises en place notamment un concert participatif animé par Patricia Tondreau.

Le dispositif de prévention et de réduction de risques « Chasseurs de soif » a été déployé durant la manifestation. Le stand a été actif de 17h à 22h et malgré une ambiance peu propice aux conduites à risques, 150 verres d'eau ont été distribués de façon ambulatoire. Sur le stand : 130 verres de sirops ont été distribués, 17 préservatifs et 4 flyers en lien avec les addictions ont été donnés.

## Diagnostic de quartier aux Sciers

Les données pour ce diagnostic ont été relevées durant 7 mois entre décembre 2021 et juin 2022 et se concentrent principalement sur les Sciers.

Ce diagnostic social révèle beaucoup d'énergie positive dans le quartier et permet de mettre en lumière certains axes auxquels il faut rester attentif. Le sentiment général partagé par toutes les personnes rencontrées est la satisfaction de vivre aux Sciers. Le but du travail social communautaire est alors d'outiller un nombre de personnes suffisant afin qu'elles puissent à leur tour s'investir dans la vie communautaire et la dynamiser. Le Contrat de Quartier en est un exemple très concret. Il a déjà permis à une vingtaine d'habitants et acteurs des deux parties du quartier de se rencontrer. Mettons maintenant en perspective les axes mis en exergue par ce diagnostic et des propositions concrètes d'actions.

Dans les envies des habitants, nous retrouvons la mise en réseau des gens sur différents thèmes comme l'entraide, l'intégration / l'arrivée dans le quartier, les parents et la garde des enfants, etc. Néanmoins, avant que le tissu (réseau) soit assez dense pour absorber tout seul les nouveaux arrivants et se faire connaître de lui-même, il a besoin d'être conçu et étoffé. Le travail social communautaire agit comme facilitateur. Comme pour toute démarche soutenue par l'autonomisation et visant le développement du pouvoir d'agir, il y a besoin d'un temps de prise en charge du professionnel avant d'atteindre l'autonomie des publics.

Afin de rendre possible toutes ces perspectives, il est donc indispensable de développer activement des activités et animations dans le quartier, avec le but sous-jacent de permettre aux habitants de prendre le relais afin de devenir autonomes dans l'organisation d'autres éditions. Cela demande des étapes et des adaptations selon les compétences des gens. Après avoir conçu un groupe suffisamment nombreux de personnes motivées ayant les ressources pour organiser des actions, le travailleur social peut se retirer pour n'être plus qu'un soutien à ce noyau. La présence sur place d'un travailleur social communautaire permet de donner accès à la prochaine marche de chacun dans le processus qui va du bénéficiaire des animations à l'organisateur et donc, de celui qui subit à celui qui est acteur de son quotidien. C'est un facilitateur pour l'habitant, mais également un soutien aux organisateurs (collaborateurs communaux ou autres partenaires), son implication sur le quartier est déterminante pour la réalisation optimale des actions et du développement de la vie sociale dans ce nouveau quartier.

## Nettoyage citoyen

Suite au succès du nettoyage citoyen organisé en 2021 en collaboration avec les Etablissements publics pour l'intégration (EPI), la Commune a décidé de développer le projet et d'essayer de sensibiliser plusieurs communes faisant parti de la Gouvernance du Vallon de l'Aire sur la préservation du Vallon de l'Aire tout en permettant de répondre aux doléances qui ont été adressées aux communes sur la gestion des déchets.

Pour ce faire, la Commune a sollicité l'ensemble des entités qui travaillent autour de cet espace : les Communes de Lancy, Confignon, Onex, Bernex et Perly (qui n'étaient pas disponibles).



Suite aux différentes perspectives de l'évènement passé, il a été décidé de changer la date et de le faire en septembre 2022. L'ensemble du Vallon de l'Aire est très fréquenté durant l'été et il semblait plus que pertinent de sensibiliser le public autour de cet espace vert qui va devenir de plus en plus prisé par les nouveaux habitants du Rolliet et des Cherpines dans le futur.

En termes de volume, entre 800 et 1'000 litres de déchets ont été ramassés soit une dizaine de sacs 110 litres presque pleins. Néanmoins, il y a eu très peu de déchets valorisables (environ 100 litres).

Il est important de noter que ni le poids, ni le volume sont représentatifs de l'effort réalisé et du bien-fait pour notre environnement. Par exemple, il faudrait des centaines de mégots pour ne remplir qu'un petit sac de 60 litres et pourtant ramasser des centaines de mégots à un impact largement supérieur que de remplir plusieurs sacs 110 litres avec du papier carton.

**Plus de 100 personnes** ont été présentes au point de rendez-vous à La villa. A l'arrivée avec les participants des autres communes, un chiffre record a été atteint, soit 230 personnes environ.

## Les manifestations communales

### Promotions citoyennes

Malgré une situation sanitaire encore incertaine, la Commune a décidé de maintenir la cérémonie des Promotions citoyennes et accueil des nouveaux naturalisés en 2022. Cet événement s'est tenu le mercredi 2 mars 2022 à l'Espace Vélodrome, dans une ambiance chaleureuse, mais dans le respect des normes sanitaires en vigueur. 43 jeunes accédant à la majorité et 5 nouveaux naturalisés ont été accueillis à cette occasion et ont reçu un présent de la part des autorités communales. Les participants ont également pu apprécier une prestation artistique et humoristique de Diabolo par la Compagnie du Fil à Retordre.

### Fête des 8P

Cette année, la cérémonie à l'intention des 151 élèves de 8P des écoles Pré-du-Camp, Champ-Joly et Le-Sapay (ces derniers sont invités chaque année paire) qui terminaient leur parcours dans les écoles primaires communales a retrouvé sa formule habituelle. Ainsi, les Autorités communales (conseillers administratifs et municipaux) ont accueilli, le mercredi 29 juin en fin de journée, dans la salle de gymnastique de l'école Pré-du-Camp, ces nombreux élèves avec quelques discours suivis des joyeuses productions des classes toujours très appréciées, en particulier par les nombreux parents venus les applaudir. Chaque élève a ensuite reçu une bande dessinée historique relatant la grande et la petite histoire de la commune, son patrimoine bâti et environnemental ainsi que ses traditions, avant de poursuivre la soirée avec une disco qui leur était spécialement réservée dans la salle communale.

### Fête des Promotions

Le jeudi 30 juin et le vendredi 1er juillet ont permis à plus de 1'370 élèves des écoles de Champ-Joly, Pré-du-Camp et Le-Sapay (ces derniers étant invités chaque année paire) de profiter des nombreuses attractions installées autour de l'école Pré-du-Camp et le long du mail. Le cortège et la grande fête populaire ont animé agréablement ce dernier jour d'école.

## Fête de Noël

Le mercredi 21 décembre, entre 18h et 21h, s'est déroulée la traditionnelle Fête de Noël qui rencontra, cette année encore, un vif succès. Quatorze classes de l'école du Pré-du-Camp ont ravi les habitants en interprétant durant plus de trente minutes des chants très variés et animés.



Une vingtaine d'artisans ont offert leurs produits pour le plaisir de toutes et tous. Le Père Noël et ses trois lutins ont bien sûr taquiné les petits et les grands tout en leur offrant la possibilité de prendre des photos dans un coin aménagé à cet effet.



Monsieur le Maire, Mario Rodriguez, a souhaité la bienvenue, puis chacune et chacun a pu se sustenter avec le traditionnel risotto cuisiné et servi par l'amicale des sapeurs-pompiers, ainsi qu'avec le thé et le vin chaud préparés par le service des Espaces Verts et servis par des conseillers/ères municipaux-ales, le tout offert par la commune.

Fr. 1'518.15 ont été récoltés pour la Thune du cœur, grâce aux dons et aux consignes non récupérées.

## La Permanence impôts

Dès 2022, la Commune a décidé de maintenir la prise de rendez-vous par téléphone, tous les jours de la semaine, et de maintenir le paiement de la prestation par facturation. Cela permet de répartir les inscriptions sur la semaine et de faciliter la gestion des comptes.

Un outil de planification et de gestion des plages de rendez-vous est utilisé, soit un tableau Excel « intelligent ».

Celui-ci a été pré-rempli par Tout Impôts (TI), partenaire de la Commune, avec les plages horaires proposées par la fiduciaire. Cet outil facilite grandement la planification des rendez-vous et le suivi des rendez-vous honorés/manqués par les personnes inscrites. En effet, chaque fin de mois, TI a envoyé le tableau rempli avec ces éléments de vérification.

La gestion de cette permanence demande une rigueur administrative, car il arrive régulièrement que les personnes demandent à changer leur plage de rendez-vous prévue avec TI, ou parfois qu'elles se rendent directement à la fiduciaire poser leur dossier. Celle-ci les réoriente alors auprès de la Commune pour prendre l'inscription de la personne.

La communication établie avec Tout impôts est précieuse et permet au projet de se dérouler le mieux possible.

**180 plages horaires ont été prévues**, afin d'absorber toutes les demandes des habitants et notamment du quartier des Sciers (10 déclarations). Avec 179 inscrits, **160 déclarations** ont finalement été remplies par la fiduciaire.

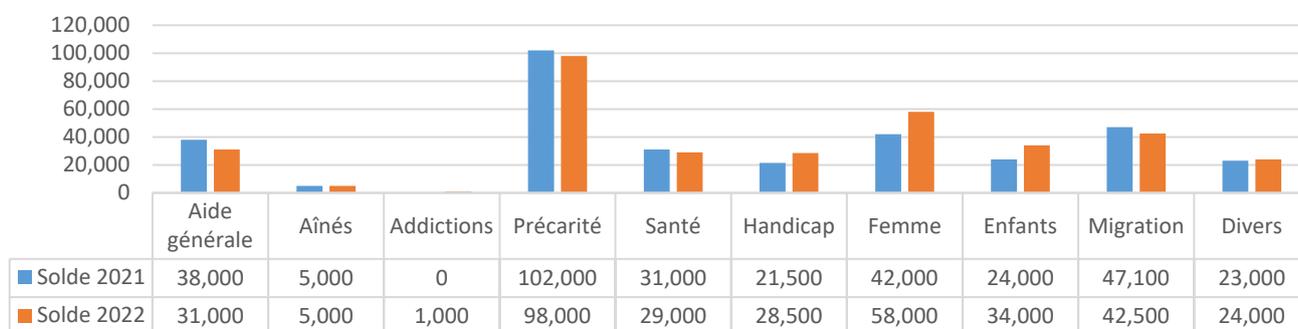
Certaines déclarations n'ont pas pu être effectuées, car les habitants n'ont pas honoré leur rendez-vous auprès de TI ou n'ont pas complété leur dossier auprès de la fiduciaire. Parfois également, les personnes trouvent des solutions alternatives pour remplir leur déclaration et demandent à être remboursés de leurs frais d'inscription.

**9 personnes de la Commune de Bardonnex** ont bénéficié de la permanence.

## Subventions sociales

Le budget disponible pour les subventions a été de **CHF 351'000.-**. La Commune a reçu 118 demandes de subvention, ce qui est légèrement plus élevé qu'en 2021 (107 demandes). Le graphique ci-dessous présente la répartition des montants et le nombre d'organismes subventionnés par thème.

### Répartition des subventions par thématiques 2021-2022



On observe de légères augmentations et diminutions entre 2021 et 2022 dans le montant des subventions. Cela est dû au fait que certaines associations subventionnées en 2021 n'ont pas déposé de demande cette année ou que certaines associations ayant déposé une demande cette année n'ont pas été subventionnées en 2021. L'augmentation la plus importante concerne les associations féminines. Elle s'explique par le fait que plusieurs nouvelles associations ayant déposé une demande cette année font partie de cette catégorie.

## Enfance

### Institutions de la petite enfance

La Commune de Plan-les-Ouates mène une politique familiale active dans le domaine de la petite enfance. Elle propose au total 278 places d'accueil réparties dans six institutions, soit 128 places dans les structures à prestations élargies municipalisées CielBleu, VéloRouge et Zinzolin et 97 places au sein de la crèche subventionnée Le Serpentin. L'offre d'accueil en structures à prestations restreintes est de 20 places pour la garderie Les Lutins, institution municipalisée et de 33 places pour le jardin d'enfants subventionné Les Abeilles. Cela représente, pour 2022, 552 enfants (488 familles) qui ont été accueillis tout au long de l'année (incluant les départs et arrivées de nouveaux enfants hors rentrée scolaire). 387 enfants, dont 203 habitant la Commune, demeurent en liste d'attente en novembre 2022 pour une place en 2023 (354 familles au total). Parmi ces 387 enfants, 37 familles ont refusé une place qui leur avait été proposée et ont souhaité rester en liste d'attente. Le personnel communal de la petite enfance représente 71 collaborateurs et 56.97 ETP.

### La vie dans nos structures d'accueil petite enfance

Dans les structures petite enfance de la Commune de Plan-les-Ouates, les équipes éducatives sont composées de professionnels d'horizons différents et collaborent de manière harmonieuse afin d'offrir un accueil multi-âge de qualité. Leur travail est axé sur le bien-être de l'enfant et sur une qualité d'écoute et de soutien auprès des familles. Convivialité, positivité et professionnalisme permettent à chacun de nouer rapidement une relation de confiance afin d'accompagner l'enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes. Un accompagnement sur l'acquisition de l'autonomie et des règles de vie font partie de nos objectifs mais également sur la mise en place d'activités variées afin d'encourager la socialisation et l'éveil des enfants.

Chacune de ces valeurs est présente dans nos actions quotidiennes envers les enfants, les parents et les collègues.

- **Le respect** : Le respect permet de faire preuve d'écoute et d'ouverture envers soi-même et les autres. L'adulte sert de modèle et démontre aux enfants l'importance de respecter l'environnement social, physique et matériel.
- **La collaboration** : Nous nous devons de partager nos connaissances, nos forces et nos idées afin de pouvoir s'entraider et se soutenir dans notre quotidien.
- **Le plaisir** : Le plaisir est une émotion, un sentiment de joie de vivre et de bien-être. Les professionnels mettent en place des contextes d'apprentissage stimulants et interactifs qui favorisent des échanges positifs.
- **L'implication** : S'engager activement et de manière régulière dans la vie des lieux d'accueil.
- **La cohérence** : La cohérence ou cohésion permet d'agir avec régularité en fonction des valeurs qui appartiennent au lieu d'accueil.
- **L'estime de soi** : Les expériences vécues par les enfants, les réussites qu'ils atteignent, la fierté qu'ils ressentent sont des facteurs qui les amènent à une bonne estime d'eux-mêmes. Tout adulte accompagnant des enfants est responsable de préserver et de cultiver cette valeur.
- **L'entraide** : Le contexte multi-âge favorise l'entraide et la collaboration entre les enfants. La coopération est mise en valeur dans chaque moment de la journée, par des jeux de groupe et des activités libres ou dirigées.

- **La confiance** : Nous souhaitons que l'enfant vive des relations empreintes de valeurs humaines essentielles dès son plus jeune âge. Ces dernières contribuent à un meilleur développement physique, affectif, intellectuel et social. Nous accordons également, une grande importance à la qualité de la relation avec les familles. C'est une attention journalière qui permet d'amener enfant et adulte à une confiance réciproque vouée à se densifier avec le temps.

### Crèche CielBleu

Depuis octobre 2015, la crèche CielBleu est située au cœur de la ZIPLO (Zone Industrielle de Plan-les-Ouates) au rez-de-chaussée du bâtiment Skylab. Aérée et lumineuse, la crèche 64 places offre des locaux chaleureux et a été conçue pour accueillir 4 groupes d'enfants âgés de 4 mois jusqu'à l'âge de la scolarité. La crèche a la particularité d'avoir de grandes hauteurs sous plafond. Elle dispose également de différentes salles polyvalentes, d'un espace aqua ludique, d'une bibliothèque ainsi que d'une salle de créativité. Le personnel de la crèche a pu organiser à nouveau les petits déjeuner pour la fête des parents, le 8 juillet 2022 a été proposée une fête de l'été avec des jeux pour les enfants, un grand repas canadien et un stand de glace. Le 12 décembre, une fête de l'Escalade a été organisée au centre de la Commune de Plan-les-Ouates avec un cortège et la traditionnelle soupe préparée par les enfants et notre cuisinier Sébastien.

En collaboration avec une psychomotricienne du Service Santé et de la Jeunesse, l'aménagement de l'espace extérieur de la crèche CielBleu a été revu afin de rendre plus ludique cette terrasse tout en y intégrant le jardin potager existant.

De par sa configuration et ses spécificités, la crèche CielBleu peut accueillir les différentes institutions pour profiter de « la piscine », « l'Esplanade » et « la salle de mouvement ».

### Crèche Zinzolin

La crèche Zinzolin a trouvé sa place dans le nouveau quartier des Sciers. Elle est située au plus proche de la nature et de la forêt. C'est donc, très naturellement qu'a été proposé un premier thème sur : la nature et l'environnement.

Les 32 enfants accueillis sont accompagnés par une équipe de professionnels de la petite enfance expérimentés, selon la réglementation en vigueur. Ils se rendent disponibles au quotidien pour dialoguer avec les parents. L'adjointe institutionnelle est présente sur le lieu de vie et assure l'encadrement de l'équipe, l'organisation de l'accueil et la coordination avec le Service de la petite enfance. Elle collabore étroitement avec les autres structures d'accueil municipalisées. Les locaux sont spacieux et propose en plus du programme de base, deux salles polyvalentes et une salle de créativité. Le personnel est sensible au développement durable et propose aux enfants un matériel polyvalent favorisant l'imagination et la créativité. Durant l'année, les enfants, installés dans les cargos, ont pu se rendre plusieurs fois à la ludothèque, à la Julienne pour des spectacles « comptines et jeux de doigts » proposés par le service culturel ou pour une animation prévue par la « Bulle d'Air ». Cette première année de fonctionnement a été riche en découverte pour tous.

## Crèche VéloRouge

La crèche VéloRouge est située au cœur de la Commune de Plan-les-Ouates sur le mail depuis janvier 2011. Elle accueille 32 enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à l'âge de la scolarité, répartis en 2 groupes. La crèche à l'avantage de disposer d'un espace extérieur qui va de part et d'autre des locaux en rez-de-chaussée. Au centre de la crèche il y a une grande salle polyvalente dans laquelle ont lieu les ateliers. Les enfants étant des constructeurs, des expérimentateurs et des créateurs, le thème de l'année est les matières et le recyclage. Les enfants explorent des matériaux bruts tels que le bois, le métal, la ouate, le papier, le carton les cailloux, les tissus puis continuent leurs découvertes au travers d'activités et expériences. Les familles sont sollicitées pour apporter du matériel et ainsi faire un lien avec la crèche. Des sorties nature se déroulent tous les lundis matin et ceci par n'importe quel temps.

## Garderie Les Lutins

Avec l'arrivée de la nouvelle éducatrice responsable, la garderie Les Lutins a bénéficié d'une nouvelle organisation sur le plan pédagogique. L'aménagement des locaux a été retravaillé avec l'aide d'une psychomotricienne et le résultat est intéressant car les enfants investissent davantage certains « coins de jeux ». Un coin moteur a été mis en place afin que les 20 enfants accueillis par demi-journée de 18 mois à 4 ans puissent exercer leur motricité. Le thème de l'année 22-23 permet aux enfants de découvrir « les différents continents ». Les collaboratrices restent attentives et mettent une priorité à utiliser du matériel de recyclage et sensibilisent les enfants aux éco-gestes. L'organisation d'ateliers des découvertes s'est mise en place de manière progressive et aujourd'hui, chaque enfant peut en bénéficier et y trouve des propositions d'explorations riches et variées. Toute l'équipe éducative s'est investie dans ces changements positifs qui ont apporté un nouveau rythme institutionnel.

## L'accueil multi-âge



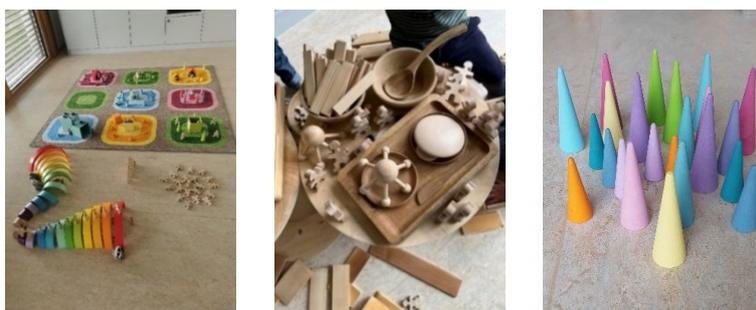
En accueil multi-âge, les enfants grandissent et évoluent ensemble dans un regroupement d'âges différents. L'entraide, la collaboration, le respect des plus petits ou des plus grands sont favorisés et les fratries sont rassemblées dans le même groupe. Ce sont avant tout, des lieux de rencontre pour l'enfant, un lieu d'expérimentation sociale où il peut, selon son rythme, découvrir, expérimenter et développer des compétences. Les institutions se doivent d'être sécurisantes et ouvertes, stimulantes et encourageantes pour un apprentissage à l'autonomie. Il est favorisé aussi le fait que l'enfant peut être en relation avec d'autres adultes que ses parents. C'est avec plaisir, intérêt et responsabilité que les équipes éducatives s'attachent à offrir un accueil de qualité où la réflexion autour de l'enfant et de son encadrement est toujours au centre de leurs préoccupations.

## Le matériel polyvalent dans les structures

Le matériel polyvalent est laissé à disposition de l'enfant lors du jeu libre. C'est un matériel simple, brut, naturel. Ce matériel n'a pas un usage déterminé. Les possibilités d'exploration sont donc particulièrement riches en terme d'explorations et d'apprentissages. Le but pédagogique de mettre à disposition ce matériel aux enfants est de le laisser agir par lui-même en fonction de ses désirs, de son imagination, de ses intérêts du moment. Lors des moments de jeu, l'adulte est présent et disponible

pour soutenir l'enfant dans son activité, l'encourager, répondre à une demande, observer mais ne donne pas d'intention particulière de jeu ou d'action. Il accompagne tout simplement l'enfant dans ses découvertes et expérimentations.

Le matériel polyvalent est constitué d'objets aux propriétés physiques variées. L'enfant est amené à faire des jeux plus étoffés, des manipulations de toutes sortes avec des combinaisons multiples. Cela développe ses compétences cognitives, sociales et motrices. Les équipes sont accompagnées par une psychomotricienne au sujet de l'aménagement de l'espace et du matériel polyvalent.



### Les Ateliers des découvertes

Les Ateliers des découvertes que l'on retrouve dans chacune des structures ont pour objectif de proposer des moments d'activités ciblées et adaptés aux enfants de la même tranche d'âge soit de 1 à 2 ans, de 2 à 3 ans et de 3 à 4 ans. Ces activités sont multiples et ont pour but de stimuler chez chaque enfant, l'exploration, la découverte, la créativité et leur permettre ainsi de consolider leurs différents apprentissages nécessaires à leur développement. La déclinaison des activités proposées touche différents domaines de développement tels que la motricité, l'aspect cognitif, la créativité, l'exploration sensorielle, le langage et la socialisation dans sa globalité. La répétition d'une même activité par semaine joue un rôle important dans la sécurité affective de l'enfant et ainsi lui permet d'assimiler et d'évoluer à son rythme dans ses expérimentations et ses acquisitions. Ces activités ont des objectifs bien définis et sont imaginées et préparées par des collaboratrices qui ont été engagées pour cette spécificité de notre programme. Toutefois la planification et la rigueur dans l'organisation des ateliers est de taille et c'est en binôme que nous avons imaginé ces postes en animation.

### Notre approche avec la nature

Les enfants sortent par tous les temps car ils sont équipés d'habits de pluie leur permettant une exploration libre et sans contrainte. Sensibiliser les enfants à la nature par la découverte, le respect de sa faune et de sa flore est notre premier objectif. Ces aventures en extérieur, mettent en éveil les différents aspects sensoriels chez l'enfant. Sortir, prendre l'air et pouvoir « bouger » sont des atouts dans la journée d'un enfant accueilli en collectivité



## La cuisine au sein des crèches

Les trois crèches de la Commune offrent aux enfants des repas de midi, une collation composée de fruits de saison est également servie le matin ainsi que l'après-midi. Les structures sont certifiées par le Label Fourchette verte du tout-petit et par le Label Bio Suisse pour la crèche CielBleu. Des ateliers cuisine peuvent voir le jour et des menus et des collations variées sont proposés, de qualité et équilibrés. Les cuisiniers prennent soin de choisir des produits frais, de saison et de favoriser les productions locales. Nous sommes attentifs à offrir un environnement sain tout en respectant la législation concernant l'hygiène et en instaurant avec rigueur le tri des déchets. Chaque jeudi, un mail est envoyé aux familles afin de les informer des menus de la semaine suivante et de l'aliment en introduction progressive pour les bébés. Les provenances des viandes et poissons sont également indiquées.



## Les structures d'accueil subventionnées

La Commune de Plan-les-Ouates subventionne deux associations petite enfance et gérée par des comités bénévoles. Le Jardin d'enfants Les Abeilles et la crèche Le Serpentin perçoivent une subvention de la part de la commune et cette dernière a un droit de regard sur la gestion administrative et financière qui est formalisée par la signature d'une convention. Les engagements du personnel sont réalisés par le comité desdites associations. Le jardin d'enfants Les Abeilles fonctionne en association depuis août 2008 et a été agréé par le SASAJ (Service d'Autorisation et de Surveillance de l'Accueil de Jour) en tant qu'institution à prestations restreintes, soit une ouverture de moins de 40h par semaine, rythmée selon les vacances scolaires. Il dispose d'une capacité d'accueil de 33 places et accueille des enfants dès 24 mois révolus jusqu'à la rentrée scolaire. Le personnel éducatif est composé de deux éducatrices co-responsables, une éducatrice, trois assistantes socio-éducatives et une auxiliaire à contrat fixe. La crèche Le Serpentin, institution à prestations élargies (sur des journées entières) dispose d'une capacité d'accueil de 97 places et accueille des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à la rentrée scolaire. Une étroite collaboration avec le Service petite enfance est mis en place avec les deux associations afin d'échanger sur des thèmes pédagogiques ou organisationnels mais également sur la collaboration attendue afin de respecter les critères d'attribution des places qui sont octroyées en tenant compte de la liste d'attente communale.

## Espaces d'accueil adultes-enfants : La Parent'aise et La Maison en couleurs

**La Parent'aise** est un espace d'accueil adultes-enfants qui a débuté au printemps et c'est un vrai succès. Ce lieu d'échange, de jeu et d'écoute, favorise la rencontre dans un lieu adapté et animé par une éducatrice du jeune enfant accompagné par notre apprentie assistante socio-éducatrice de 2<sup>ème</sup> année ou/et notre civiliste. La Parent'aise qui a ouvert ses portes au sein de Champ Ravy offre aux parents, grands-parents, accueillant-e-s de jour ou toute autre personne en charge de l'éducation d'un enfant, la possibilité d'échanger autour de questions en lien avec la parentalité en toute confidentialité et dans le respect des valeurs de chaque famille. Ce projet d'accueil adultes-enfants vise également à promouvoir la rencontre entre des familles de différents milieux et origines.

**La Maison en Couleurs** est un second lieu d'accueil adultes-enfants. Dans le nouveau quartier des Sciers. C'est un espace de jeu et de partage favorisant la rencontre dans un lieu adapté aux enfants. La Maison en Couleurs gérée par la commune de Lancy est un espace de jeu et de partage adapté aux enfants et encadré par des professionnels de la petite enfance. Ce programme est un partenariat entre les communes de Lancy et Plan-les-Ouates.

### L'éveil culturel à travers des spectacles et exposition

Les enfants accueillis au sein des institutions petite enfance peuvent régulièrement se rendre à des spectacles ou expositions proposées par le service culturel. Ces derniers sont proposés pour toutes les tranches d'âge et se déroulent principalement au sein de La Julienne, maison des arts et de la culture. Les enfants s'y rendent accompagnés par nos équipes soit en parcourant à pieds les trajets ou en s'installant dans nos cargos prévus pour les sorties.

### Inauguration de la crèche Zinzolin

Le 7 mai, 8 mois après son ouverture, la Commune a eu la joie d'inaugurer le nouveau quartier communal dit des Sciers où se situe la crèche Zinzolin et ceci en présence de la plupart des acteurs ayant contribué à la réussite de ce projet. Une journée riche en émotion, riche de rencontres et de partage qui a permis aux habitants de la commune de découvrir les locaux et l'équipe présente, a pu partager sur le fonctionnement de la crèche. C'est dans une ambiance chaleureuse et conviviale que les visiteurs ont pu déambuler, profiter des animations prévues et découvrir des locaux lumineux et spacieux. Ce moment a complété la réussite de l'ouverture de la crèche Zinzolin.

### Le Sirop dansant

Ce moment de danses et de chants a été animé de manière dynamique par le « Mini-bal ». Cette invitation pour le tout public communal s'organise à la salle communale. Ce dimanche 4 décembre 2022 a été un succès et 120 personnes ont pu danser, se déhancher en famille mais également déguster les excellents cakes préparés par nos cuisiniers. Des collaborateurs petite enfance y ont participé afin de représenter le service et quatre emplois jeunes étaient en soutien afin de distribuer les sirops offerts à cette occasion.



### Loisirs 4 -12 ans et écoles

#### Ecoles

A la rentrée scolaire 2022-2023, 1'379 élèves (dont 657 élèves scolarisés au Sapay) fréquentent les établissements Champ-Joly/Pré-du-Camp et Le-Sapay. En comparaison, à la rentrée scolaire 2021-2022, 1'325 élèves (dont 608 élèves scolarisés au Sapay) étaient inscrits.

## Restaurant scolaire « Le Para-dîne » et activités parascolaires

Jusqu'en juin 2022, ce sont 522 élèves qui sont inscrits au GIAP pendant la pause de midi, avec une moyenne de 392 élèves fréquentant nos restaurants scolaires communaux chaque jour. Dès septembre, ce sont 525 élèves inscrits avec une moyenne de fréquentation journalière de 402 élèves.

Depuis la rentrée scolaire 2020, les repas sont préparés et livrés par la Fondation PRO entreprise sociale privée, dans nos trois restaurants scolaires labellisés Fourchette verte junior et GRTA : Vélo-drome, La Galette et Salle communale.

## Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates (JAPLO)

La gestion administrative et financière du Centre aéré est dorénavant assurée par le JAPLO, sur délégation du Service de l'action sociale et de la jeunesse, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et celle pour les Mercredis aérés dès la fin juin 2022.

Accueil libre : le JAPLO propose un accueil libre pour les enfants de 6 à 12 ans, tous les jours après l'école ainsi que le mercredi toute la journée et durant les vacances scolaires. La fréquentation habituelle est de 25 enfants.

Mercredis aérés : 24 enfants, de 4 à 8 ans déjà scolarisés, peuvent être accueillis chaque mercredi en période scolaire. Cette année, 18 enfants sont inscrits en journée, 6 en matinée et 1 pour l'après-midi.

Centre aéré d'été : 45 enfants, de 4 à 8 ans déjà scolarisés, peuvent être accueillis durant les trois premières et trois dernières semaines de vacances scolaires d'été. Ils sont encadrés par une équipe d'animation socioculturelle engagée par la FASe. Cette année, en moyenne hebdomadaire, 41 enfants en juillet (identique à 2021) et 29 en août (39 en 2021) ont fréquenté le centre aéré d'été. Pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le Centre aéré d'été a pu se dérouler à l'Ancienne buvette des Cherpines, l'infrastructure mise à disposition étant excellente.

## Prix communaux - Etablissements du secondaire II

16 prix d'une valeur de CHF 300,-- chacun ont été attribués aux élèves ayant obtenu la meilleure moyenne (min. 5.0) parmi tous les établissements du secondaire II cantonaux, à leur CFC ou certificat de maturité (résidant sur la commune) ou pour avoir fait preuve d'un engagement remarquable au niveau social ou d'une grande solidarité et d'entraide (non-résidents admis).

## Subventions scolaires et associatives jeunesse 4-12 ans

Des subventions sont octroyées :

- aux établissements scolaires pour les sorties scolaires (camps, courses d'école, visites, transports), spectacles, manifestations/fêtes, documentation, bibliothèque et projets pédagogiques;
- aux colonies et associations de loisirs membres du GLAJ qui ont accueilli des enfants domiciliés sur la commune de Plan-les-Ouates;
- à différentes associations qui proposent des prestations de loisirs pour les enfants (Colonie Arc-en-Ciel, Ludothèque, JAPLO, Bataille des Livres).

## Adolescence et jeunes adultes

### Recrutement en direct

Cette année, **13 entreprises**<sup>1</sup> ont participé à ce recrutement pour sélectionner leurs futurs apprentis. Des jeunes se sont inscrits en ligne, afin d'aller à la rencontre des entreprises en vue d'obtenir une place d'apprentissage.

La conseillère en insertion a accompagné des jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre des inscriptions en ligne, ainsi que dans la préparation de leurs dossiers de candidature et de leurs entretiens en visioconférence.

Durant la période des Recrutements en ligne (de décembre 2021 à février 2022), la Commune a également mis à disposition des jeunes qui ne disposaient pas des ressources techniques nécessaires un espace (salle de réunion de la Vieille Ecole) et un poste de travail – dans le respect des directives sanitaires –, pour effectuer les entretiens virtuels. A relever que l'OFPC proposait les mêmes prestations à plus grande échelle.

Les recrutements sont très importants pour les jeunes, car ils permettent de les mettre en lien avec les entreprises en vue de la signature de contrats d'apprentissage.

### Atelier première déclaration d'impôts

En janvier, un courrier nominatif a été envoyé à tous les jeunes de 18 à 20 ans, pour les informer de l'existence de l'Atelier première déclaration.

Cet atelier a été proposé sur deux dates, les 9 et 16 mars 2022. Les deux ateliers se sont déroulés à Champ Ravy, dans la salle Artis'tik, et ont été animés par un taxateur au sein de l'Administration fiscale cantonale. Il a fait une brève introduction sur la fiscalité, rappelé aux jeunes l'importance de payer des acomptes et de respecter les délais, puis a guidé les jeunes à travers le logiciel GeTax pour qu'ils remplissent eux-mêmes leur déclaration.

Il a également proposé aux jeunes de prendre leur inscription à la plateforme e-démarches. Pour ce faire, les jeunes ont donné leur autorisation et une copie de leur pièce d'identité. Ceci leur a permis une inscription facilitée et leur donnera un accès informatique direct à leurs documents en lien avec les impôts.

L'Atelier première déclaration se déroule en présence du taxateur et de la travailleuse sociale en charge du projet. Ceci permet de rencontrer les jeunes présents, de pouvoir mentionner les prestations jeunesse communales et d'échanger sur les situations individuelles si besoin.

Tous les jeunes de 18 à 25 ans souhaitant s'inscrire à la permanence impôts (directement ou par leurs parents) ont été orientés vers cet atelier. Les inscriptions aux deux ateliers étaient complètes, soit 8 jeunes par atelier, et nous avons eu deux jeunes en fil d'attente.

---

<sup>1</sup> Initialement, 19 entreprises devaient participer à cet événement (sur 13 entreprises approchées directement par la conseillère en insertion, 9 étaient de la Commune de Plan-les-Ouates). Cinq entreprises de la Commune se sont désistées, car elles ne souhaitaient pas faire de RL et deux entreprises (dont une de la Commune) n'ont pu participer malgré leur inscription faute de candidats inscrits.

Le premier a finalement réuni 7 jeunes qui s'étaient préalablement inscrits; lors du second, nous avons eu 8 jeunes dont un qui était en liste d'attente. Au total, ce sont donc 15 jeunes qui ont rempli leur déclaration.

## Locaux de musique et de danse

La Commune compte trois locaux de musique et une salle de danse à l'École de Champ-Joly, quatre locaux de musique au Groupement intercommunal Le Sapay et un local de musique à La villa. Tous sont destinés aux jeunes de moins de 25 ans de la Commune.

20 groupes de musique et de danse ont utilisé les locaux en 2021-2022, ce qui représente 63 personnes.

Afin d'optimiser l'utilisation de ces locaux, ces espaces ont été partagés entre les groupes selon des créneaux horaires définis. Certains groupes ont des créneaux conséquents. Chaque année, ces créneaux peuvent être rediscutés en fonction de la demande, par le biais des conventions.

## Ignifuge festival

Le retour de l'Ignifuge festival, dédié aux groupes de musique et de danse de moins de 25 ans qui utilisent les locaux communaux à Champ-Joly, Le Sapay et La villa, a eu lieu le 19 novembre 2022, après 3 éditions en 2017, 2018 et 2019 et une édition en vidéo en 2021. Huit groupes se sont succédés entre 18h et minuit sur la scène de La Julienne. Tous les concerts ont été de très grandes qualités. Le public est venu en nombre (environ 150 personnes sur toute la soirée). À noter que les TSHM se sont occupés de manière exemplaire de la sécurité, de l'accueil et de la prévention tandis que le Café La Julienne s'est occupé du bar. Les photos des éditions précédentes et les vidéos de 2021 ont été exposées dans le café et dans la bibliothèque, durant l'événement mais aussi 2 semaines en amont.

## EVDMQ

L'année 2022 a marqué la fin des restrictions liées au COVID et a permis à tous et toutes de se projeter sur les différentes activités de l'année avec sérénité. Au vu du temps à disposition pour cette année, la Commune a décidé de reprendre des formations qui ont toujours eu beaucoup de succès.

Cette année a été marquée par le changement du lieu de formation pour le deuxième semestre de 2022. En effet, le lieu est toujours à la villa mais le déménagement ayant eu lieu en mai 2022, il a fallu imaginer la formation dans ces nouveaux espaces.

## Propose !

L'appel à projet pour les jeunes de 15 à 25 ans a été bien saisi par la population. Une dizaine de projets ont été accompagnés par la Commune et certains vont aboutir en 2023. L'accompagnement méthodologique semble être la demande la plus importante. Des formations pour accompagner les jeunes dans les différentes tâches administratives d'une association seront mises en place en 2023 (gestion de budget, demande de fonds et comptabilité). Pour valoriser les projets audiovisuels soutenus en 2022, une projection publique aura lieu au printemps 2023.

## Prévention e-mobilité

La Commune a organisé une journée de prévention sur la conduite d'engins électriques assimilés comprenant un parcours d'obstacle pour trottinettes, des stands d'information et des simulations de crash à 10km/h.

Depuis quelques années, la mobilité n'a cessé d'évoluer pour une transition vers les véhicules électriques. En effet, on constate qu'il y a de plus en plus de e-vélos, e-trottinettes, etc. sur l'espace public.

L'ensemble de ces moyens de transport est devenu très accessible, tant au niveau du prix que des disponibilités sur notre territoire. Ceux-ci sont tous régis par la loi sur la circulation routière (LCR). De fait, la plupart nécessite une assurance responsabilité civile ainsi qu'un permis de conduire.

L'absence d'information amène une prise de risque considérable lorsque les e-trottinettes sont offertes aux jeunes adolescents qui prennent d'une part le risque de recevoir une amende d'ordre et d'autre part, les risques liés à la rapidité de ces engins sont banalisés, notamment par leur facilité d'accès.

- **Simulation de crash gérée par le TCS** : Mise en place d'un simulateur pour vivre un choc à 4 et 10 km/h avec un responsable du TCS qui accompagne l'expérience avec un discours de prévention. Comparaison avec la vitesse en trottinette électrique.
- **Parcours en trottinette électrique** : Parcours en trottinette électrique pour identifier les différentes difficultés dans l'utilisation des engins assimilés. L'objectif est de réussir à passer les obstacles sans poser le pied par terre et respecter le code de la route.
- **Stand de la Police municipale** : Lors de cette journée, nous avons voulu mettre en place un stand d'information tenu par la Police municipale pour permettre au public de comprendre son travail sur le territoire. Du matériel et de l'information du BPA ont pu être mis à disposition et cela a permis d'échanger avec le public présent.
- **Réparation et vente de vélos** : L'entreprise Cycle Grenat était présente pour faire de la petite réparation sur les vélos et les trottinettes, cette prestation a été très appréciée des adolescents présents.
- **Stand RoadCross** : Le stand RoadCross a donné l'occasion à tous et toutes de faire une simulation à vélo ce qui a permis aux utilisateurs d'identifier les différents dangers de la route. Des vidéos de témoignages de personnes ayant subi des accidents de la route tournaient en boucle et ont permis d'ouvrir la discussion entre professionnels et jeunes.



## Nuits vivantes

Cette année a été la période idéale pour relancer des équipes de préventions mobiles sur le territoire. Des jeunes ont été formés à la prévention et la réduction des risques pour intervenir dans différentes manifestations communales (Fêtes des écoles, Pique-nique villageois, ...). Une formation organisée avec la FEGPA a également été mise en place pour donner plus d'outils aux professionnels accompagnants la population souffrant d'addiction.

## La villa

La villa a déménagé dans une maison située au centre de l'ECCG Aimée-Stitlemann. L'ancienne villa est vouée à être démolie avec l'arrivée du quartier des Cherpines. Ce déménagement a amené une nouvelle dynamique au lieu et, actuellement, 6 associations de jeunes ayant moins de 25 ans partagent les locaux. L'année 2023 marquera les 10 ans de ce projet de soutien aux associations.

## Aînés

### Gym Senior

La sédentarité et les chutes sont des risques très présents pour les personnes avançant en âge. La pratique d'une activité physique adaptée et régulière en constitue la meilleure prévention.

Outre le fait de préserver la santé et l'autonomie, les cours de gym ont l'avantage de resserrer les liens entre les participant-e-s et d'offrir une vie sociale plus épanouie.

Entre le 4 juillet et le 18 août, 13 cours de gym ont été organisés les lundis et jeudis matin de 9h15 à 10h15, avec une monitrice professionnelle de Gym Senior – Pro Senectute. Cette année, la fréquentation a été un peu plus modeste avec une moyenne de 25 personnes par cours.

### Atelier d'alimentation

En proposant chaque semaine un repas équilibré concocté et servi par une équipe bénévole, cet espace a pour objectif de promouvoir le bien-être et le bon état de santé physique et psychique de personnes âgées. Ce projet vise à créer un environnement favorable pour vieillir en bonne santé en retro.

Chaque semaine, 27 convives, 7 bénévoles et une aide-soignante sont présents.

### Etude : Bien vieillir à Plan-les-Ouates. Le regard des aînés de la commune

Dans le cadre du développement de la politique communale des aînés, la Commune a déployé une large étude sur la situation des 75 ans et plus vivants à Plan-les-Ouates. C'est avec beaucoup de satisfaction que les autorités communales ont pris connaissance des résultats de cette enquête et apprécié l'important taux de participation (65%). Le niveau de participation à cette enquête ainsi qu'à la séance publique de présentation des résultats du 27 avril témoignent d'une réelle volonté des aînés d'exprimer leurs besoins et d'être pleinement intégrés aux politiques communales. De manière générale, les résultats de l'enquête montrent qu'une majorité des répondants sont satisfaits de leur situation et n'ont pas de difficultés majeures dans les différents domaines étudiés. Pour autant, même minoritaires, les difficultés et insatisfactions exprimées sont autant d'opportunités de réflexions quant aux actions envisageables à l'avenir. Ces résultats plus contrastés sont d'autant plus importants que parmi les non-répondants se cache peut-être une proportion plus grande d'aînés fragilisés ou isolés. Au vu de la diversité des domaines étudiés, il convient de souligner qu'une politique en faveur des aînés efficace ne pourra être que transversale. Les besoins des aînés dépassent le seul champ de l'action sociale : ils concernent aussi l'aménagement du territoire, les espaces publics, ou encore la mobilité. Parfois, force est de constater que les besoins des aînés dépassent même le seul échelon communal : le rôle de la Commune est alors d'agir par subsidiarité, de concert avec les autres acteurs impliqués. Enfin, au vu de l'évolution démographique en cours et donc de l'accroissement futur du nombre d'habitants de plus de 75 ans, cet effort de veille et d'attention portée aux aînés devra s'inscrire dans la durée.

## Plateforme bénévole-senior

Une plateforme pour mettre en lien bénévoles et seniors

### **Besoin de soutien d'une personne bénévole ?**

La Commune met en contact les personnes qui le souhaitent avec un bénévole pour de l'aide pour les courses, les lectures, un appui informatique, etc. Ou simplement un peu de compagnie.

7 bénévoles et 7 aînés ont participé. Les rencontres ont été de une fois par semaine à une fois par mois.

## Noël des Aînés

Le samedi 17 décembre 2022, les autorités de Plan-les-Ouates ont eu le plaisir d'accueillir 348 aînés pour le traditionnel repas de Noël avec la participation de 28 bénévoles.

## Sortie des Aînés

La traditionnelle sortie des Aînés s'est déroulée le samedi 3 septembre. La destination de cette année a été le village de Gruyères. Au menu, visite de la maison du gruyère, pour y découvrir les secrets de sa fabrication, et repas au restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

## Plan canicule

Un courrier a été envoyé le 4 mai 2022 aux **563 foyers d'aînés de la commune de 75 ans et +**. Chaque courrier était accompagné des « trois règles d'or » à adopter en cas de forte chaleur et d'un formulaire d'inscription au plan canicule. Sur les 653 foyers, 296 ont retourné le formulaire en mentionnant s'ils souhaitent être contactés ou non en cas de canicule.

La Commune a également contacté les personnes inscrites en 2021 qui ne s'étaient pas réinscrites cette année, afin de confirmer leur choix.

**25 foyers, soit 29 aînés**, ont souhaité être contactés en cas de canicule, mais 2 foyers se sont désistés suite au premier contact avec la TS. Les aînés disent souvent connaître les gestes à effectuer en cas de fortes chaleurs, et savoir comment garder leur logement frais.

Chaque foyer de la liste a été contacté au début du mois de juin, afin d'établir un premier contact, définir une éventuelle période de vacances, ainsi qu'une personne de contact en cas de non réponse en période de canicule. Ces informations ont été recensées et transmises à l'entreprise Sitex, afin qu'elle puisse contacter les aînés concernés en cas de canicule.

Deux alertes canicules ont été déclenchées durant l'été, du 16 au 21 juin puis du 18 au 25 juillet. Une mise en garde début août n'a finalement pas abouti à une alerte canicule.

## Noces d'or, de diamant et de platine

Le jeudi 31 mars 2022 de 18h00 à 21h00, les autorités de Plan-les-Ouates ont reçu les habitants fêtant leurs noces d'or (50 ans de mariage), de diamant (60 ans de mariage) et de platine (70 ans de mariage). Cette année, 18 couples sur les 27 invités ont assisté à la cérémonie, dont 5 couples fêtant leur 60 ans d'union et 13 leur 50 ans d'union. La cérémonie a symboliquement eu lieu dans la salle des mariages avec un discours de Monsieur Xavier Magnin, Conseiller administratif, puis un cocktail dînatoire s'est tenu dans la salle communale.

## Promotion économique

### Soutien aux entreprises dans le cadre de la pandémie

#### Aide d'urgence

Même si ses conséquences n'ont pas été aussi importantes qu'en 2020, le prolongement de la crise sanitaire sur l'année 2021 a tout de même impacté nombre d'entreprises, d'indépendants, d'associations et ce dans différents secteurs.

Face à ce constat, la Commune de Plan-les-Ouates a décidé de reconduire son aide « à fonds perdus » à destination de son tissu économique, social, culturel et associatif. Dans ce cadre, près de 70'000 CHF ont pu être attribués à des indépendants, TPE et PME établis sur le territoire communal. Une vraie « bouffée d'oxygène » pour ces acteurs centraux de notre tissu économique dans un contexte qui demeure compliqué pour eux.

#### Soutien au commerce local

Toujours dans une optique de soutien au tissu économique dans le cadre de la pandémie et de ses effets, il a été décidé de réaliser et distribuer à la population un flyer encourageant à consommer local. Au dos du document, un code QR permet notamment de consulter la liste des commerces et services implantés à Plan-les-Ouates.

### Evénements et manifestations

#### *Petit-déjeuner d'accueil des nouvelles entreprises (co-organisé avec l'Aziplo)*

Après deux ans d'absence, nous avons eu le plaisir cette année de renouer avec l'organisation de notre petit-déjeuner d'accueil destiné aux entreprises fraîchement créées ou installées à Plan-les-Ouates. Une trentaine de leurs représentants se sont ainsi retrouvés en mars au Hi.Café, lieu convivial au cœur de la Ziplo pour faire connaissance et échanger.

#### Journée des Entreprises

« Êtes-vous prêt à contrer efficacement une cybercrise ? » C'est la question que nous avons posée aux entrepreneurs et dirigeants cette année, à l'occasion de la 18<sup>ème</sup> édition de notre Journée des Entreprises.

Par une approche interactive et innovante, l'expérience immersive proposée en collaboration avec InsideRisk leur a permis d'affronter en direct une cyberattaque en se mettant dans la peau du Directeur de l'entreprise visée.

Au programme : mise en situation, échanges, réflexions mais aussi apprentissage avec un objectif : mieux décider en situation de crise.

Entamée par un petit-déjeuner convivial, la journée s'est poursuivie avec les traditionnelles visites d'entreprises. Cette année et en lien avec le thème, une visite de STACK Infrastructure était proposée. Des visites de la Fongit et de Bracco (biotechnologies) étaient également proposées.

Au total, ce sont plus de 200 représentants du tissu économique local qui ont pris part à cette journée en participant à l'événement immersif, aux visites d'entreprises ou au cocktail dinatoire.

### Participation au Hackathon SmartCity Xperience

La commune de Plan-les-Ouates a apporté son soutien et participé au hackathon SmartCity Xperience organisé en novembre à la HEG par OpenGeneva. L'occasion de se pencher sur la question de la biodiversité dans la ZIPLO et de mettre à profit l'intelligence collective des participants pour identifier des pistes visant à la favoriser.

### Soutien au Prix IDDEA

La commune a également soutenu les 10 ans du « prix IDDEA », prix qui encourage la concrétisation de projets d'entreprises durables et innovantes par un accompagnement spécifique et formateur des porteurs et porteuses de projets. Pour cette édition particulière, le comité souhaitait mettre en place plusieurs projets parallèles afin de soutenir et promouvoir le prix et ses candidats, dont notamment la création d'un financement participatif, la réalisation d'un film rétrospectif et une participation au festival Alternatiba (conférences, tables-rondes, exposition et pièce de théâtre).

## Proximité et écosystème économique

### A la rencontre des entreprises

Comme chaque année, de nombreuses rencontres avec les entreprises locales ont eu lieu, à leur demande ou à la nôtre. Objectif : prise de température du tissu économique local, compte-rendu de l'événement « Autour du temps » mais aussi traitement de leurs demandes (recherche de locaux, mise en relation, résolution de problèmes divers). Ces rencontres et échanges sont complétés par une veille économique en ligne et dans les médias, permettant d'avoir une image claire et « en temps réel » de la situation de notre économie.

### Liens avec l'aziplo et les organismes de soutien

Un dialogue et une collaboration rapprochée est maintenue avec l'aziplo. Dans le même ordre d'idée, des contacts réguliers ont lieu avec les organismes de soutien aux entreprises (OPI, FAE, Fongit), ainsi qu'avec la FTI dans le cadre de projets spécifiques ou de la commission EcoParcs.

Sur le cas particulier de la Fongit, mentionnons que le programme d'aide à l'ancrage initié en 2018 pour trois ans est reconduit cette année. Son objectif est de financer des actions spécifiques visant à favoriser l'implantation à long terme des start-ups incubées sur le territoire communal.

### Accompagnement à l'implantation

Parallèlement, les entreprises intéressées à planter leurs activités à Plan-les-Ouates ont été reçues, renseignées et accompagnées dans leurs démarches.

## Logements

### Tableau statistique des attributions

La Commune de Plan-les-Ouates est propriétaire d'un parc immobilier comprenant 545 logements dont la gestion est confiée aux régies Grange et Naef selon la répartition suivante:

#### Statistiques du parc immobilier régie Grange

| Régime | Appartements |
|--------|--------------|
| Libre  | 201          |
| HM     | 12           |
| HM-LUP | 37           |
| LGZD   | 30           |
| Total  | 280          |

#### Statistiques du parc immobilier régie Naef

| Régime | Appartements |
|--------|--------------|
| Libre  | 181          |
| HLM    | 36           |
| HM     | 48           |
| Total  | 265          |

Ce patrimoine doit être géré selon des principes d'économie rationnelle, mais n'a pas pour vocation de fournir des rendements financiers supérieurs aux besoins d'entretien et de conservation.

#### Les attributions

Les personnes en recherche de logement s'inscrivent à l'accueil de la Mairie, qui tient à jour une liste des demandes en cours. L'accueil a attribué les 20 logements suivants:

| Nombre de pièces | Attribués |
|------------------|-----------|
| 6                | 1         |
| 5                | 0         |
| 4.5              | 2         |
| 4                | 6         |
| 3                | 9         |
| 2                | 2         |
| Total            | 20        |

## Sécurité communale

### La police municipale

Avant de présenter les activités déployées en 2022, il est présenté une synthèse de la petite et moyenne criminalité à Plan-les-Ouates. D'emblée, il peut être indiqué que la délinquance est faible et « maîtrisée ».

#### Activités délictueuses

##### *Les cambriolages :*

- 51 cas signalés (50 en 2021 et 45 en 2020)
- Les secteurs les plus impactés ont été le centre/ Voirets
- 18 appartements 13 villas et 10 caves 9 commerces et 1 chantier
- La majorité des délits ont été commis entre 09 :00 et 19 :00 et le mois de juin a été le plus impacté avec 8 cas

##### *Les vols :*

- 218 cas (150 en 2021 et 137 en 2020)
- Le phénomène est stable est en augmentation
- Les vols les plus conséquents sont les deux roues (77 cas), les vols simples ou divers (78 cas) et les vols dans les véhicules (43 cas)
- Les vols avec violence sont très peu nombreux puisqu'un seul cas a été relevé
- Le secteur du centre est le plus impacté du fait de la concentration de la population et des zones commerçantes plus importantes

##### *Les incivilités*

- 99 cas (82 en 2021 et 88 en 2020) avec un taux d'élucidation de 33 %.
- Il s'agit principalement de tags (42) et de déchets (37)
- L'impact financier est en baisse 34'000 en 2022, 41'000 en 2021 et 48'000 en 2020)
- Le travail de prévention, de présence sur les secteurs permet de dissuader la commission d'infractions. Les caméras dans les déchetteries permettent d'identifier et dénoncer les auteurs. 30 cas ont été résolus grâce aux caméras

##### *Les accidents*

- 78 accidents (112 en 2021 et 101 en 2020)
- Le nombre d'accidents est en baisse cette année
- Les « points noirs » : rte de Saint-Julien/rte du Camp et rte Saint-Julien/rte Vélodrome
- Il est à relever que cette année, il a été procédé à une augmentation des contrôles de circulation et notamment sur les axes accentogènes

#### Activités de la police municipale

Chaque année la police municipale répond à plusieurs milliers d'appels venant de citoyens, de commerçants, de services communaux ou cantonaux. Il s'agit principalement d'affaires de circulation (véhicules gênants, routes dangereuses, problèmes de circulation) et d'affaires liées à la sécurité et la salubrité ou la tranquillité (bruits, conflits, tags, salissures/déchets, regroupements de personnes)

Une analyse régulière de la sécurité est faite tout au long de l'année et les « points chauds » de la commune sont redéfinis constamment en fonction des événements. La présence des agents de la police municipale est accentuée sur les secteurs concernés. Cette visibilité accrue permet d'éviter les incivilités et délits. Elle permet également d'être au contact quotidien de la population et des commerçants. Cela permet de mieux appréhender les problématiques et amener des réponses adaptées et ciblées aux problèmes du quotidien. C'est cette proximité qui est la base du travail de l'agent dans son activité quotidienne.

Les accidents et les problèmes de circulation routière sont également des facteurs insécurisant. Sur cette thématique également une analyse régulière est faite et les contrôles de circulation renforcés sur les sites concernés.

Les horaires des patrouilles de la police municipale sont adaptés afin de mieux répondre aux problèmes et besoins de la population, soit :

Du lundi au mercredi : de 07 h à 22 h.  
Jeudi et vendredi : de 07 h à 24 h.  
Samedi : de 18 h à 24 h.

Le 1<sup>er</sup> mars 2022, la main courante communale a été partiellement remplacée par la main courante commune avec la police cantonale (MYABI). Cet outil informatique permet d'unifier les systèmes d'informations. 2022 étant une année charnière, les chiffres présentés ci-dessous ne reflètent peut-être pas la réalité du terrain.

#### *Sécurité :*

Les dossiers représentent un tiers de l'activité avec un millier de cas recensés.

Un travail de prévention et dissuasion est effectué quotidiennement. Cela se traduit par des patrouilles à pieds, vélo et en voiture sur tous les secteurs, ceux étant le plus « criminogènes » étant privilégiés.

La dissuasion par des contrôles de véhicules/ personnes permettent également de marquer une présence dissuadant les infractions. La répression est également un aspect du métier qui se traduit par la dénonciation des infractions et délits au Ministère public.

Les affaires liées au bruit ont diminué pour notre part.

Les dossiers liés aux stupéfiants ont été divisés par deux avec 8 affaires.

|   | 2022 | 2021 |
|---|------|------|
| <b>PATROUILLES &amp; POINTS DE CONTACTS</b> | 989  | 445  |
| <b>CONTROLES : (personnes - véhicules)</b>  | 242  | 246  |
| <b>AFFAIRES DE DROGUE</b>                   | 2    | 8    |
| <b>AFFAIRES DE BRUIT</b>                    | 65   | 125  |
| <b>CONFLITS</b>                             | 88   | 91   |
| <b>SALUBRITE ET TRANQUILITE - ANIMAL</b>    | 121  | 115  |

#### *La circulation :*

Les dossiers liés à ce thème représentent un tiers de l'activité avec un peu plus de 1100 affaires dont les principales sont détaillées ci-dessous :

Lors des contrôles de circulation, les agents ont apposé 937 amendes d'ordre pour des infractions de circulation, (feu rouge, stop coulé, ceinture, ceinture enfant, etc.) Un tiers représentent des infractions liées au stationnement, un tiers pour des infractions avec gêne et mise en danger de la circulation (ex : passages piétons, lignes jaunes, virage etc.) et un tiers pour des infractions roulantes (ceintures, feu rouge etc.).

Des campagnes de prévention et de sensibilisation ont été réalisées lors desquelles des messages de prévention et d'avertissement ont été diffusés.

Les agents placent également des appareils préventifs qui indiquent la vitesse de passage des usagers. Ils permettent également d'établir un rapport objectif des flux de circulation, des vitesses notamment.

|  | 2022 | 2021 |
|--|------|------|
| <b>CONTROLES DE CIRCULATION</b>                        | 260  | 241  |
| <b>CONTROLES DU STATIONNEMENT ET VEHICULES GENANTS</b> | 144  | 152  |

*Le domaine public :*

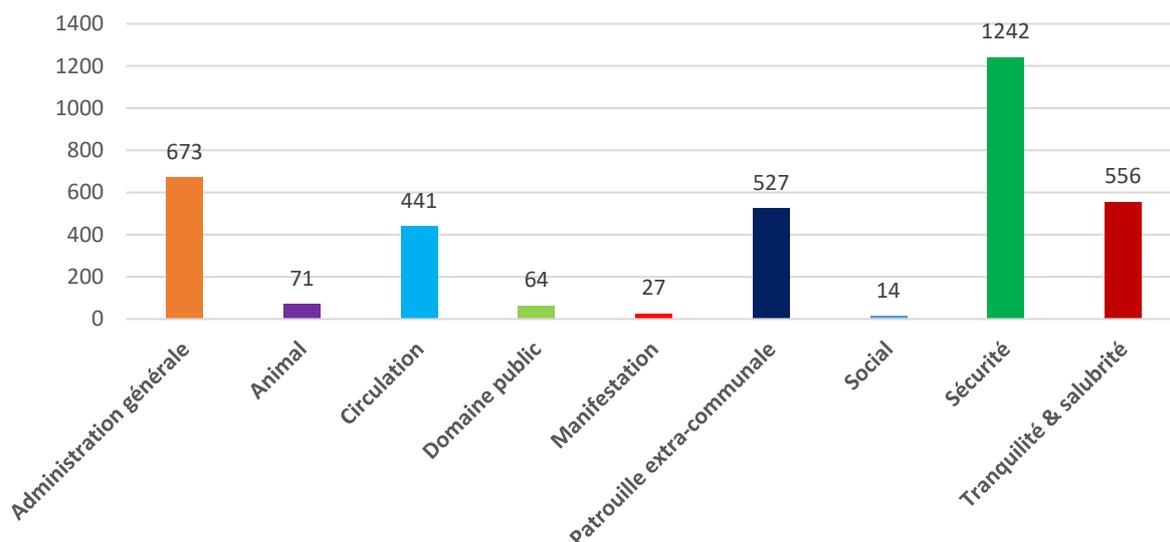
Le nombre de manifestations est reparti à la hausse depuis la fin de la crise COVID. Par contre, le nombre de contrôles dans les établissements publics a chuté expliqué par la fin des mesures EDOVID dans les établissements publics.

|  | 2022 | 2021 |
|--|------|------|
| <b>AUTORISATIONS DE MANIFESTATION / STANDS D'INFORMATION</b> | 130  | 89   |
| <b>CONTRÔLE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS</b>                   | 13   | 37   |

*Le travail administratif :*

Le travail administratif est également en constante évolution. Le nombre de courriers, dossiers, enquêtes et rapports à rédiger augmentent d'année en année.

|                         | 2022 | 2021 |
|-------------------------|------|------|
| Contraventions          | 313  | 247  |
| Amendes administratives | 23   | 15   |
| Courriers et rapports   | 824  | 1151 |



### *Contrôle du stationnement internalisé*

Le secteur du contrôle du stationnement de Plan-les-Ouates a été créé le 1<sup>er</sup> avril 2021.

Nos agents du stationnement portent une attention particulière à la sécurité des automobilistes et autres usagers de la route et malgré le fait que la verbalisation des véhicules ne soit pas toujours la partie la plus appréciée de leur travail, ils reçoivent un bon accueil et les échanges avec la population se passe majoritairement bien.

Leur mission ne s'arrête pas là, ils sont également en charge du remplacement de nos patrouilleuses scolaires. Cette partie de leur travail leur permet de côtoyer les plus jeunes de nos concitoyens et c'est avec plaisir qu'ils s'occupent de leur sécurité.

Ils ont également repris certaines tâches dévolues aux policiers municipaux, notamment la gestion des horodateurs et de l'affichage. Cette collaboration est fructueuse et permet aux APM de se recentrer sur leurs missions de sécurité et de proximité.

Cette année 2022, permet une étude sur une année complète.

|                        | 2022  | 2021 |
|------------------------|-------|------|
| <b>Amendes d'ordre</b> | 13228 | 8815 |

La différence peut paraître conséquente, toutefois, les contrôleurs n'ont commencé le véritable contrôle du stationnement qu'au mois d'avril 2021. Le nombre d'amendes d'ordre correspond à ce qui était apposé par la FdP lorsqu'elle était engagée sur la commune.

Les horaires d'ouverture du guichet sont les suivants :

Lundi - Mardi – jeudi : de 14 h à 17 h.  
 Mercredi : de 09 h à 12 h.  
 Vendredi : fermé

Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h00.

## La protection civile - ORPC

Malgré le conflit entre l'Ukraine et la Russie, nous avons pu adopter un retour à la normale et l'ORPC a pu retrouver ses activités. L'année 2022 a été consacrée à rattraper les retards accumulés pendant le COVID en ce qui concerne la préparation de la section d'appui technique.

La crise Ukrainienne a permis de mettre au jour certaines lacunes du système de protection de la population Suisse et genevoise. De même, un grand travail a été effectué tout au long de l'année pour mettre à jour l'ensemble des abris privés. Ce travail effectué en collaboration avec les communes et le service de la protection civile et des affaires militaires (SPCAM) a permis d'avoir une base de données saine et une vision d'avenir concernant les besoins de l'ORPC Salève en matière d'ouvrage de protection.

### Personnel

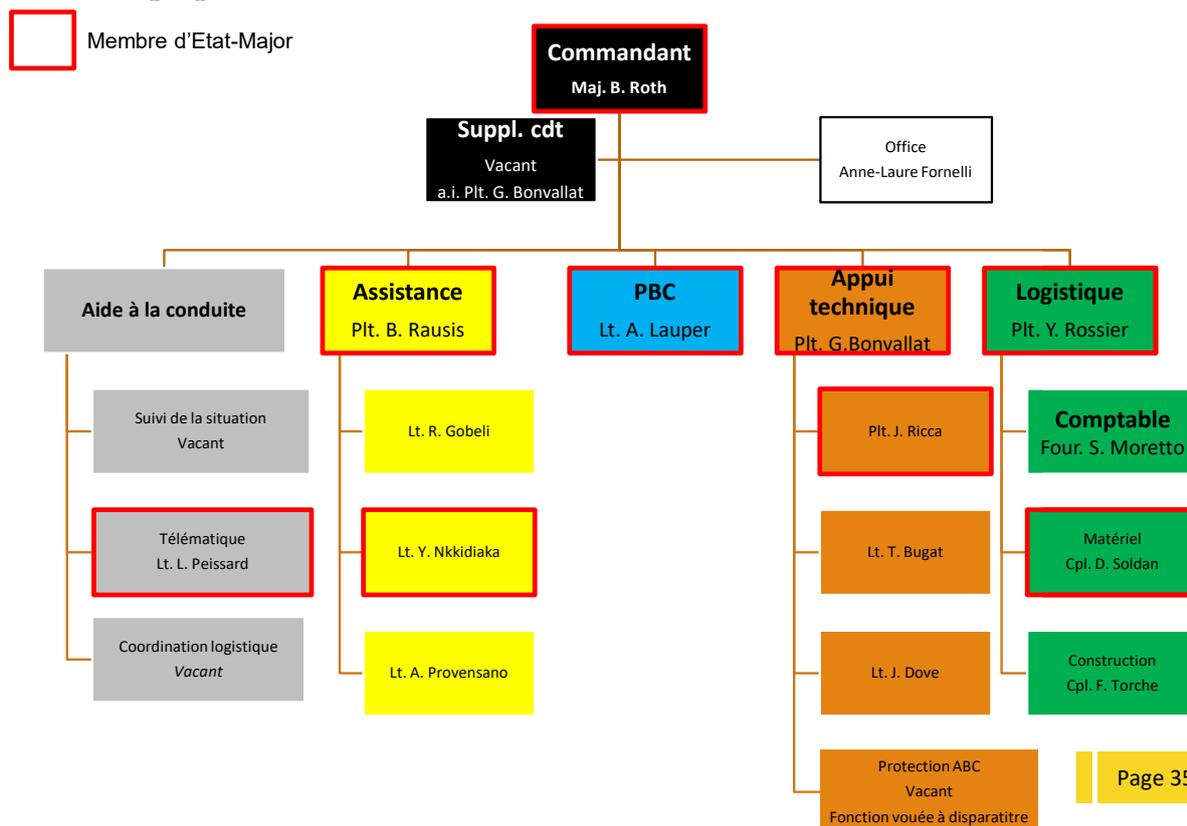
#### Effectifs et organigrammes

La compagnie de l'organisation régionale de protection civile Salève est articulée de la manière suivante :

- Commandant et suppléant
- Etat-Major de compagnie
- Protection et assistance
- Appui technique
- Collaborateur d'état-major
- Logistique

L'ensemble de la compagnie est constitué au 31.12.2022 de 176 astreints. L'ensemble des hommes sont des miliciens y compris le commandant et le responsable de la logistique.

*Ci desous: Organigramme ORPC Salève*



## Promotions

- 1 sous-officier d'assistance

## Instruction

## Etat-Major (EM)

Avec la fin de l'état de crise et le désengagement du dispositif ORCA, les l'ORPC ont pu retrouver leur indépendance. Les rapport d'Etat-Major étaient à nouveau autorisés.

| Formation | Intitulé     | Dates     | Activités    |
|-----------|--------------|-----------|--------------|
| EM        | Rapport d'EM | 9 mars    | Rapport d'EM |
| EM        | Rapport d'EM | 11 mai    | Rapport d'EM |
| EM        | Rapport d'EM | 14 juin   | Rapport d'EM |
| EM        | Rapport d'EM | 31 août   | Rapport d'EM |
| EM        | Rapport d'EM | 5 octobre | Rapport d'EM |

Les rapports d'Etat-Major sont nécessaires pour maintenir un niveau d'information uniforme entre les différents domaines. Ils permettent aussi de préparer et d'organiser les cours de répétitions. De plus, c'est avec les membres de l'état-major que nous établissons la stratégie de l'ORPC.

## La compagnie

| Formation  | Intitulé                                  | Dates            | Activités   | Remarques  |
|--|---|------------------|---|--|
| Chefs de services  | Cours de cadres                           | 12 janvier       | Finalisation des préparatifs pour le cours de répétition du mois de mars    | Annulé par ordre du canton   |
| Télématique  | Essai des sirènes                         | 2 février        | Contrôle et essais des sirènes  | Toutes les sirènes fonctionnent  |
| Assistance, Logistique   | Cours de répétition                       | 14 au 18 mars    | Contrôle périodique des abris (CPA), Liste de contrôle de l'entretien (LCE) | La LCE dure toute la semaine. Les CPA deux jours dont 1 annulé à cause de COVID. |
| Cadres de l'appui technique, de la logistique et de l'aide à la conduite | Cours de cadres                           | 8 avril          | Préparation du cours du mois de juin.                                       | Préparation du cours de juin   |
| Appui technique, Logistique, Télématique                                 | Cours de répétition                       | 20 au 24 juin    | L'ensemble du matériel de l'appui technique, LCE                            | Cours commun avec l'ORPC Seymaz.   |
| Ensemble des services  | Cours de répétition                       | 10 au 14 octobre | LCE, CPA, Contrôle périodique du matériel (CPM), Inventaire et rangement    |  |
| Ensemble des services  | Intervention en faveur de la collectivité | 3 décembre       | Walking de l'escalade   | 30 personnes engagées pour sécuriser le parcours de l'escalade                   |
| Ensemble des service   | Cours de répétition                       | 16 décembre      | Réédition du matériel   | Journée pour les astreints et les officiers terminant leur obligation de servir  |

Avec la reprise des activités de l'ORPC, nous avons pu reprendre certains éléments qui avaient été mis de côté pendant les engagements COVID. De ce fait, en plus des activités obligatoires à savoir le contrôle périodique des abris (CPA), la liste de contrôle de l'entretien (LCE), et le contrôle périodique du matériel, nous avons pu exercer la section d'appui technique à son matériel. L'exercice commun organisé en juin avec l'ORPC Seymaz a permis de travailler la communication entre différents corps et le partage de connaissances entre les deux entités.

Le test des sirènes était complet. Aucune défaillance n'a été constatée au sein de l'ORPC Salève.

Un gros travail a été effectué en mars par la logistique pour contrôler le niveau de préparation des constructions de protection civile à cause de la crise en Ukraine.

La visite des abris privés a eu lieu à deux reprises pendant l'année permettant de contrôler 267 abris.

|  |           |
|--|-----------|
| Nombre de jours de services                  | 151 jours |
| Nombre d'astreints ayant effectué un service | 95        |

| Fonction                      | Nombre d'engagés | Jours de service |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Soldat/Appointé               | 70               | 202              |
| Caporal/Sergent               | 12               | 50               |
| Sergent-Major/Fourrier        | 2                | 12               |
| Lieutenant/Premier-lieutenant | 10               | 41               |
| Major                         | 1                | 18               |

#### Engagement en situation d'urgence

| Intitulé                    | Dates                              | Activités   |
|-----------------------------|------------------------------------|---|
| Incendie de la rue Caroline | 26 juin 2022                       | Prise en charge des sinistrés                                   |
| OMC-12                      | 7 au 10 juin 2022<br>16 et 17 juin | Mise en place du dispositif de sécurité pour le sommet de l'OMC |

Avec la fin du COVID, l'ORPC a moins été sollicitée pour des interventions d'urgences ou de type CATA. Nous avons cependant préparé le dispositif de sécurité pour le sommet de l'OMC au mois de juin dans le périmètre du bâtiment. Un événement très intéressant pour les astreints car nous avons pu travailler avec différents corps constitués.

Lors de l'incendie d'un immeuble locatif à la rue Caroline à Carouge, nous avons dû intervenir suite à un appel du piquet OCPPAM. L'OPC en charge du secteur n'ayant pas répondu aux appels. Cette mission d'urgence a permis de prendre en charges les sinistrés et de leur apporter une aide et du réconfort. Un en-cas ainsi qu'un repas le midi a été fournis par l'ORPC pour les personnes qui étaient restées au poste d'assistance. En début de soirée, les habitants ont pu regagner leurs logements.

|  |           |
|--|-----------|
| Nombre de jours de services                  | 151 jours |
| Nombre d'astreints ayant effectué un service | 27        |

| Fonction                      | Nombre d'engagés | Jours de service |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| Soldat/Appointé               | 17               | 89               |
| Caporal/Sergent               | 4                | 24               |
| Sergent-Major/Fourrier        | 0                | 0                |
| Lieutenant/Premier-lieutenant | 5                | 33               |
| Major                         | 1                | 5                |

## Engagement en faveur de la collectivité

Cette année a marqué le retour des engagements en faveur de la collectivité pour le canton de Genève. En ce qui concerne l'ORPC Salève nous n'avons eu qu'un seul engagement, pour le walking de l'escalade. La protection civile étant formée à la gestion du trafic par la police cantonale elle est devenue un partenaire privilégié. Avec la supervision du SPCAM, l'ORPC Salève a eu en charge la gestion de la PCi pour la manifestation en collaboration avec l'ORPC Lac pour un total de près de 45 astreints engagés. Le poste de commandement PCi était piloté par le suivi de la situation de l'ORPC Salève.

|  |    |
|--|----|
| Nombre d'astreints ayant effectué un service | 29 |
| Soldat/Appointé                              | 22 |
| Caporal/Sergent                              | 2  |
| Sergent-Major/Fourrier                       | 0  |
| Lieutenant/Premier-lieutenant                | 4  |
| Major  | 1  |

## 2022 en chiffres

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Effectif au 31.12.2022                             | 176 astreints         |
| Volontaires  | 9                     |
| Nombre de nouveau volontaire pour 2023             | 1                     |
| Engagement en situation d'urgence                  | 151 jours             |
| Intervention en faveur de la collectivité          | 29 jours              |
| Cours de répétition (EM, Cours cadre et CR)        | 382 jours             |
| Total des jours de services                        | 562 jours de services |
| Nombre de services                                 | 16                    |
| Visite pour les contrôles périodique des abris CPA | 220                   |
| Rapports d'Etat-Major                              | 6                     |

Le nombre de jours en situation d'urgence passe de plus de 1400 jours à 151 jours malgré le conflit en Ukraine. Le nombre de jours en cours de répétition augmente signifiant la reprise d'une année ordinaire. Et nous avons retrouvé notre première intervention en faveur de la collectivité après deux ans de COVID.

## Sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers volontaires de Plan-les-Ouates (CP40) ont la mission permanente de :

### **Sécuriser, Sauver, Tenir, Protéger et Maîtriser.**

En appui des sapeurs-pompiers professionnels ils assurent la sécurité des habitants, des animaux et des biens sur réquisition de la centrale d'urgence 118.

Ils interviennent lors d'incendies, de chute d'arbres, d'inondations ou encore, pour récupérer des animaux sur la commune.

Lors d'événements majeurs sur le canton, ils peuvent être engagés pour divers missions.

Ils assurent également les gardes de préservation lors de manifestations ou spectacles.

## Ressources humaines

Effectif au 31 décembre 2022

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Officiers                 | 4  |
| Sous-officiers supérieurs | 2  |
| Sous-officiers            | 11 |
| Sapeurs et appointé       | 32 |
| Aspirants                 | 5  |
| Effectif total            | 54 |

## Admissions démissions et retraites

|                     |   |
|---------------------|---|
| Démissions          | 2 |
| Départs en retraite | 0 |
| Admissions          | 4 |

## Interventions et préventions

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Incendies / fumées         | 24 |
| Renfort cantonal           | 2  |
| Inondations                | 12 |
| Déblais / préventions      | 13 |
| Sauvetage d'animaux        | 11 |
| Destruction d'hyménoptères | 9  |
| Divers                     | 1  |

|                        |    |               |
|------------------------|----|---------------|
| Total d'engagement     | 71 | 531.50 heures |
| Total gardes de salles | 76 | 476.50 heures |

## Exercices et formations internes

|                                    |         |        |
|------------------------------------|---------|--------|
| Cours cadres                       | 194.50  | heures |
| Exercices de compagnie             | 1094.00 | heures |
| Exercices protection respiratoire  | 159.00  | heures |
| Exercice pour conducteurs C1       | 210.00  | heures |
| Exercices antichute / animaux      | 73.50   | heures |
| Formations prompt secours          | -       | heures |
| Formations préparatoire aux écoles | 20.00   | heures |

## Formations externes

|                               |        |        |
|-------------------------------|--------|--------|
| Ecoles d'officiers            | 35.50  | heures |
| Ecoles de sous-officiers      | 126.50 | heures |
| Ecoles de formation de base   | 310.50 | heures |
| Formation spécialistes OCPPAM | 215.00 | heures |

## Récapitulatif des heures d'engagement

|  |         |        |
|--|---------|--------|
| Formation interne                        | 1751.00 | heures |
| Formation externe                        | 687.50  | heures |
| Gardes de préservation                   | 476.50  | heures |
| Interventions                            | 531.00  | heures |
| Engagement COVID                         | -       | heures |
| Entretien réseau hydraulique et matériel | 672.00  | heures |
| TOTAL                                    | 4118.50 | heures |

## Culture

### Petite enfance et jeunesse

#### Le Petit Black Movie et FILMARcito

Ces rendez-vous pour les jeunes cinéphiles sont désormais bien connus des familles et des institutions. Le version jeune public du festival FILMAR que nous accueillons à La julienne depuis 2019 a réuni 107 personnes sur les 4 séances. Quant au Petit Black Movie, 221 personnes sont venues profiter d'une sélection de films d'animation de qualité.

#### Comptines et jeux de doigts

Animées par La Bulle d'Air, ces rendez-vous réguliers destinés aux 0-4 ans tout au long de l'année réunissent en moyenne 30 personnes regroupées dans le cadre cosy de la bibliothèque de La julienne.

#### Ateliers numériques

Depuis 2021, La julienne développe l'accès à la culture numérique.

Les ateliers parent/enfant animés par Kidimake ont désormais trouvé leur public : ils affichent complet à chaque séance ! De fait, un nouvel atelier (payant cette fois-ci) est proposé certains dimanches.

#### Autour du livre

À La julienne, « Impro, Livre-moi tes histoires », initié en 2020, accueille en moyenne une dizaine de personnes. Cette offre autour du livre est complétée par un atelier qui s'adresse aux enfants dès 7 ans, proposé par Carole Semon : Le monde de l'illustration. Ceux-ci sont toujours complets rapidement. Deux lectures pour les enfants ont également eu lieu en mai et juin, réunissant chacune une vingtaine de personnes.

#### Danse en famille

À la rentrée de septembre, des ateliers « Danse en famille » (dès 2 ans) ont été programmés à l'arcade de la Pierrablanca (Les Sciers). Ils ont très vite affiché complet, l'espace pouvant accueillir environ 7 duos parent-enfant.

#### Le chèque sport et culture

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'encouragement et du développement de la pratique sportive, culturelle ou de loisirs, la commune de Plan-les-Ouates propose pour la quatrième fois son chèque sport et culture. Cette aide individuelle s'adresse aux jeunes de la commune remplissant certaines conditions. D'une valeur de CHF 100.-, ce chèque vaut pour les cotisations ou frais de cours/stages

perçus par les institutions sportives, culturelles ou de loisirs. Le chèque est proposé aux personnes qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Etre âgé(e) de 4 à 18 ans, dérogation jusqu'à 25 ans pour les jeunes en formation (attestation à fournir);
- Etre domicilié(e) sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates;
- Etre inscrit à une activité, s'acquitter du montant demandé (preuve de paiement à fournir) et suivre avec assiduité les cours ou stage;
- Ne pas avoir été refusé à l'obtention d'un chèque l'année précédente pour non-respect des conditions d'obtention de celui-ci.

A nouveau, l'action se présente sous forme de tirage au sort : les personnes intéressées ont jusqu'au 31 décembre 2022 pour s'inscrire. Les heureux gagnants doivent ensuite présenter à l'accueil de la Mairie leur chèque dûment validé et signé par le responsable de l'activité, une pièce d'identité et une copie du document attestant officiellement du paiement de l'activité.

### Tarifs spéciaux

Carte 20ans/20francs : 16 billets ont été achetés dans le cadre de la Saison culturelle 21-22 et 13 billets pour La Cour des Contes.

Carte Gigogne : 3 billets ont été achetés avec une carte Gigogne pour la Saison culturelle 21-22 et 4 billets pour La Cour des Contes

### Week-end musical

Le Week-end musical a eu lieu les 26 et 27 mars et 38 enfants ont participé à cette 31<sup>ème</sup> édition.

### La Rue du Jeu

Les 17 et 18 septembre (1 semaine plus tôt que d'habitude), La Rue du Jeu s'est déroulée sous le soleil, sur le Mail 2000 et dans l'Espace Vélodrome. Le nombre de spectateurs pour cette 4<sup>ème</sup> édition est estimé à 4'000, un record d'affluence ! Le nouvel espace « spectacles » dans la cour de l'école Champ Joly a réuni énormément de familles. Les animations variées ont beaucoup plu.

### PLO fait sa comédie

Nous avons poursuivi notre collaboration avec le KéMedy Club le 17 mars (46 personnes) et le 17 novembre (35 personnes), à La julienne.

## Soutiens culturels

### Subventions culturelles / Aide à la création / Aide à la production

Ce ne sont pas moins de 49 associations, groupes de musique, danse ou troupes de théâtre qui se sont répartis les CHF 63'180.- alloués aux subventions culturelles communales, extra-communales et cultures urbaines.

L'Aide à la production 2022 : deux compagnies se partagent la somme allouée au budget à savoir l'association Collectif les Boutures (CHF 9'000.-), la compagnie de l'Ourag'enchanté (CHF 9'000.-).

L'Aide à la création 2022 de CHF 10'000.- a été attribuée à un projet réalisé par le festival Antigél.

### Chéquier culture

Partenaire du projet de Chéquier culture depuis de nombreuses années, Plan-les-Ouates a facilité l'accès à la culture aux comuniers en distribuant un Chéquier culture. Le service culturel a accepté 9 chèques lors du paiement des billets de la Saison 22-23 et de La Cour des Contes. Nous avons distribué 6 chéquiers aux habitants.

### Saison culturelle 21-22

- 16 spectacles
- 45 représentations publiques
- 12 représentations scolaires, soit 651 enfants
- 57 représentations
- 4'835 spectateurs (même chiffre que pour la Saison 18-19)
- 113 abonnés (105 pour la Saison 20-21)
- 71% de taux d'occupation

Il est difficile de comparer ces chiffres aux deux Saisons précédentes en raison de la crise sanitaire. Nous constatons certes une reprise de la fréquentation des spectacles, mais les abonnés restent prudents.

Rythmée par les diverses restrictions dues à la Covid, cette saison a su déjouer les contraintes et le public était au rendez-vous ! Sachant que nous allions naviguer à vue, l'anticipation de programmer les 3/4 des spectacles à La julienne pour limiter les pertes s'est avérée payante.

Nous avons coproduit et programmé deux créations théâtrales locales : « Les 12 travaux du couple » avec Ariane Moret & Philippe Lüscher et « Haviva » d'Alexis Bertin. Les pièces jouées durant 9 jours chacune à La julienne ont remporté un vif succès, ce qui conforte la stratégie de laisser la place à la création professionnelle locale.

Temps fort de cette Saison : la magistrale interprétation de Laetitia Casta dans « Clara Haskil, prélude et fugue ». Brigitte Rosset et les Petits Chanteurs à la Gueule de Bois, reports de la Saison culturelle précédente, ont fait raisonner les rires d'un public au rendez-vous.

## Festival La Cour des Contes

Malgré nos craintes concernant la situation « après-Covid », la fréquentation de cette édition est identique à celle de 2019, soit 4'109 personnes (79% de taux de remplissage). En vue de la reprise, nous avons légèrement revu à la baisse le nombre de représentations, une bonne chose au regard des circonstances.

Nous constatons comme d'habitude une grosse affluence pour les spectacles très jeune public.

Les spectacles gratuits à l'arcade de la Pierrablanca aux Sciers et à La Ferme de la Chapelle ont séduit les spectateurs puisque nous avons affiché complet dans les deux lieux. Ceci nous permet de toucher une population qui ne venait pas au festival.

Le festival c'est aussi les Contes à l'école avec plus de 1'600 enfants de la Commune qui ont assisté à un conte.

## Fonds de décoration

Le service culturel gère aussi le Fonds de décoration communal qui permet la promotion de la création artistique et la mise en valeur du patrimoine, par le biais d'acquisitions d'œuvres ou le développement de projets divers.

### Plan-les-Ouates ex-po-se

Le projet lancé en 2019 se poursuit avec différentes expositions à La Julienne. Ces expositions sont imaginées par le Service culturel, avec ou sans l'appui de mandataires extérieurs. Les expositions à La Julienne sont complétées par des ateliers et des visites guidées pour petits et grands. En tout 8 ateliers en lien avec les expositions ont été proposés pour des enfants dès 5 ans et 8 visites guidées. Les ateliers accueillent en général 15 personnes et ont de très bons retours. Ils affichent désormais complet à chaque fois.

Pour chaque exposition, nous avons également proposé 2 dates de visites commentées et une sensibilisation à l'art contemporain aux classes de Plan-les-Ouates. En tout, 34 classes ont assisté aux visites soit plus de 748 élèves.

Nul doute que l'exposition « Légende Aurea » de Gabriel Nunige (04/02 – 27/02) a frappé les esprits avec ses tableaux hauts en couleurs.

Entre gravure sur bois et création numérique, l'exposition « Mécanique discursive » de Fred Penelle et Yannick Jacquet a intrigué le public du 25/03 au 24/04.

Le Mail 2000 a accueilli du 17/06 au 17/07 les photographies de Pascal Greco et Petri Levälähti : des images numériques issues de jeux vidéo.

La rentrée de septembre a été marquée par l'exposition collective de Documents d'artistes Genève. Celle-ci marquait le futur lancement en 2023 de la plateforme éditoriale en ligne qui soutient le travail des artistes basé-e-s à Genève et leur engagement dans l'art contemporain.

L'année 2022 se termine en couleurs avec une exposition dédiée à la sérigraphie. De la rencontre entre deux ateliers collectifs et l'autrice Petit Tyran naît un foisonnement graphique et visuel, mais aussi un marché des créateurs-trices le temps d'un week-end, en collaboration avec le festival Animatou.

En parallèle de ces expositions, notons le développement d'un projet participatif dans l'arcade de la Pierrablanca avec l'association Chantier Ouvert (26/09-23/10) dont le résultat sera exposé à La Julienne en janvier 2023.

### Bancs de la place au Chemin de Vers

Suite à un concours organisé en 2021, la designer Juliette Roduit a été choisie par un jury pour la création de quatre assises qui seront posées sur la place située au Chemin de Vers. À la demande du Conseil administratif, les assises seront dotées d'accoudoirs et de dossiers. Elles seront praticables dès la fin des travaux, au printemps 2023.

### Sculpture Garden

Une collaboration avec Sculpture Garden a été convenue pour leur édition 2022. La commune de Plan-les-Ouates a participé à la production d'une œuvre de l'artiste David Douard. Le logo de la Commune a été apposé sur la plaquette de l'œuvre au Parc des Eaux-Vives, sur le communiqué de presse, les flyers, sur le site web et sur les invitations au vernissage de l'évènement. Lors de la prochaine édition du salon artgenève qui aura lieu du 25 au 29 janvier 2023, la Commune aura également une visibilité au sein du Lounge Sculpture Garden. L'œuvre a malheureusement été vandalisée cet été lors de Sculpture Garden. La Commune disposera de la sculpture durant quatre mois, dès que celle-ci sera complètement réparée.

### Projection GOBO

À l'occasion de La Brisolée, nous avons dévoilé le dessin de l'illustratrice Popy Matigot projeté durant la période hivernale.

### Billets ArtGenève

20 invitations pour le salon ArtGenève ont été mis à disposition des habitants de Plan-les-Ouates.

### Fête de la Musique

Certains contretemps nous ont obligés cette année à revoir l'implantation de la Fête de la Musique. Ceci nous a permis de faire des essais pour les éditions futures.

Après une pluie diluvienne jusqu'à 14h30, le soleil nous accompagné toute la soirée. La météo clémente a participé grandement à la bonne fréquentation, soit environ 800 personnes. La soirée s'est terminée en beauté avec le Vincent Kessi's Free Fellowship Band qui a fait danser un public venu nombreux.

## Animations estivales

Après deux étés compliqués, le public était au rendez-vous pour cette édition 2022 avec un total de 1'368 spectateurs (contre 1'011 en 2021).

Malgré une représentation rapatriée à La Julienne pour cause d'orage, la météo et les conditions sanitaires nous ont épargné. Nous sommes revenus à un programme habituel (18 représentations contre 33 en 2021) et une installation plus simple dans le parc à côté de la Mairie, avec une entrée libre, sans réservation. Les projections en plein air restent les points forts de cette programmation, surtout les films destinés au jeune public.

Nouveauté : programmation dans l'arcade socioculturelle de la Pierrablanca (Les-Sciers). Un démarrage en demie teinte puisque le lieu est nouveau et manque de visibilité.

## Visites guidées

Les visites guidées se poursuivent avec toujours autant d'intérêt, surtout pour la balade « Histoire paysagère de Plan-les-Ouates » que nous avons doublé et pour laquelle nous collaborons avec la « Fête de la Nature ».

## Mercredis du cinéma

Après une année compliquée, les 13<sup>e</sup> « Mercredis du cinéma » en partenariat avec Filmexplorer.ch ont finalement retrouvé leur public. Plus de 200 cinéphiles ont apprécié la programmation et le public apprécie toujours autant les échanges qui suivent les projections.

## Collaborations avec des festivals de films

Le service culturel développe depuis quelques années des partenariats avec des festivals de films. Outre l'accueil d'une projection du festival **FILMAR** le 22 novembre qui a réuni 39 personnes, La Julienne a deux journées dans le cadre de la programmation du festival du **Film Vert**. Cette seconde collaboration a été suivie par près de 70 personnes. Nouvelle proposition faite au public en 2022 : Les Mercredis du fantastique, en collaboration avec le **NIFFF**. Les débuts de cette manifestation sont timides, elle doit faire sa place dans notre programmation sur grand écran.

## GIFF

Du 4 au 6 février 2022, le GIFF s'est associé avec le service culturel de Plan-les-Ouates, pour proposer une programmation autour de la réalité virtuelle (VR). Les spectateurs ont exploré de manière immersive 6 œuvres majeures de maîtres ; Leonard de Vinci, Mihai Greco, Gauguin, Diego Velazquez, Paul Véronèse et Jérôme Bosch. De manière général, la 3<sup>ème</sup> édition du Musée VR a reçu un retour positif du public. Entre les séances publiques et scolaires, ce sont 229 personnes qui sont venues chausser le casque VR.

## La julienne

Lors de la saison 21-22, les 85 partenaires de La julienne, dont 56% sont domiciliés à Plan-les-Ouates, ont proposé 126 activités diverses dans le domaine des arts et de la culture activités, dont 29 nouveaux cours. Un chiffre en constante augmentation.

Stéphane Mettavier, l'un des gérants du **Café julienne**, s'est retiré du mandat et Elina Zemnice en a repris seule la gestion. Après plus d'une année d'exploitation, le restaurant a de la peine à trouver son rythme de croisière.

Depuis une année, c'est le **groupe de travail consultatif** qui remplace le Comité de pilotage pour échanger sur les propositions d'avenir.

Côté manifestations, l'espace interactif pour tout-petits **Le Bois magique** qui aurait dû se tenir début 2021 a été repoussé à cette année en raison de la pandémie. Du 14 janvier au 20 février, 1'121 visiteurs, petits et grands, sont venus durant les heures d'ouverture au public, et 528 pendant les plages destinées aux institutions de la petite enfance. Huit ateliers sont venus compléter cet événement. Cette exposition, comme chaque année, a remporté un franc succès.

La sixième édition des festivités **Pleins Feux** ont eu lieu du 16 mai au 26 juin. 17 représentations ont eu lieu dans la salle Després et les élèves de nos différentes activités (théâtre, musique, danse classique, modern jazz, impro, chant et art du conte) ont ainsi pu présenter le résultat d'une année d'apprentissage devant environ 600 personnes. 11 partenaires ont exposé les travaux de leurs élèves dans notre salle d'exposition, dans le Café julienne, ainsi que dans la bibliothèque. Pendant 6 semaines, le public de La julienne a pu découvrir les divers médiums enseignés à La julienne : peinture, dessin, sculpture, céramique, bijoux, illustration, collage et œuvres numériques.

**La julienne vous ouvre ses portes !** : Pour la première fois de son histoire, La julienne a organisé ses portes ouvertes les 27 et 28 août. L'idée étant de faire découvrir la maison, l'ensemble de ses espaces et de ses activités, au public, et notamment aux nouveaux habitants de la Commune. Il s'agissait également d'offrir une vitrine aux activités proposées par les partenaires en début de saison, à l'occasion d'un moment convivial et festif. Les 47 activités proposées au public le temps d'un week-end ont attiré 400 personnes.

**La Brisolée** s'est déroulée le jeudi 24 novembre en présence d'environ 350 personnes. Un nouveau son et lumière a été proposé pour l'occasion, conçu par Sophie Le Meillour d'après les illustrations de Popy Matigot. La projection de celui-ci s'est répété les 3 jours suivants. Ce moment convivial dans le jardin de la maison était complété par une animation musicale et circassienne.

Des événements autour du livre à destination d'un public adulte sont nouvellement organisés à La julienne. La lecture de « La route à bout de bras » par Lorette Andersen, le 27 janvier, a remporté un vif succès et la salle Després était comble. Un premier atelier d'illustration a été lancé en décembre, réunissant 5 participants.

## Illuminations de fin d'année

Du 1er décembre 2022 au 8 janvier 2023, sur le Mail 2000, la route de Saint-Julien et esplanade devant la Mairie, Plan-les-Ouates s'illumine pour célébrer comme il se doit les fêtes de fin d'année ! En raison des contraintes énergétiques, la Commune a misé sur un concept économe en énergie (Led) et programmé des plages horaires d'éclairage réduites (17h-20h30).

## Sport

### Installations sportives

#### Les salles de sport

Les salles de sport de la Commune ont un taux d'occupation élevé. Les soirs de semaine, les associations sportives investissent les lieux pour leurs entraînements. Les week-ends, des manifestations y sont régulièrement organisées. La Commune assure toute l'année l'entretien des installations sportives et s'assure que toutes les infrastructures répondent aux normes en vigueur et aux attentes des utilisateurs. La Commune étudie les besoins des associations et de la population lors de la planification des futures installations sportives communales.

#### Piscine du Pré-du-Camp

##### **Mesures sanitaires : nouvelles mesures sur le renouvellement de l'air.**

Afin de répondre aux dernières normes en vigueur, d'améliorer les conditions de travail des gardiens de piscine et offrir un confort supplémentaire aux usagers, des mesures ont été prises afin d'améliorer la qualité de l'air dans le bâtiment de la piscine du Pré-du-Camp. Des réglages sur les systèmes de ventilation ont permis de réduire la quantité de composés organiques volatiles dans l'air.

##### **Mesures énergétiques : baisse de la température de l'eau et fermeture en fin d'année**

Afin de faire face aux risques de pénurie d'énergie, la Commune de Plan-les-Ouates a mis en place un plan de mesures d'économies d'énergies permettant dès cet hiver des économies d'électricité et de gaz sur une partie de ses installations.

Concernant la piscine du Pré-du-Camp, la température de l'eau a été abaissée à 26°C, soit une diminution de 1°C par rapport aux conditions de chauffage habituelles.

La piscine du Pré-du-Camp a également été fermée pendant les vacances scolaires de Noël, soit du 24 décembre 2022 au 8 janvier 2023, afin de réaliser des économies d'énergie.

#### La patinoire

La patinoire saisonnière de 840 m<sup>2</sup> est installée sur le Terrain rouge de mi-novembre à fin février/début mars, laquelle est mise à disposition des écoles primaires communales et, ponctuellement, d'autres établissements scolaires (Cycles d'orientation et collèges), du club de Hockey et du public.

Un nouveau système de réservation en ligne a été mis en place pour les établissements scolaires depuis la saison 2020-2021 afin d'optimiser la gestion d'attribution et de réservation des créneaux aux écoles. Ce système étant satisfaisant, son utilisation a été reconduite.

La surfaceuse achetée en 2010 a été largement amortie et ne répondait plus aux besoins. Le matériel étant devenu trop vieux, cela occasionnait chaque année des frais importants de réparation, sans pouvoir obtenir une mise à niveau suffisante pour un entretien et un travail de qualité. Pour cette raison, le service des sports a fait l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse WM Compact qui permet d'améliorer la qualité de la glace et une diminution des coûts d'entretien.



La Commune a entrepris de nombreuses actions pour économiser l'énergie, contribuant ainsi aux mesures fédérales et cantonales, avec notamment une ouverture réduite de la patinoire soit du 26.11.22 au 19.2.23 au lieu du 12.11.22 au 05.03.23.

### Réalisation d'un street workout

Un nouveau parc de Street Workout a été installé dans le quartier du Pré-de-Camp. Celui-ci se situe à proximité du terrain rouge. Destiné aux sportifs et sportives débutant-e-s ou avancé-e-s ces aménagements permettent à la population de s'entraîner librement en tout temps.

### Installation de BoxUp

Deux nouvelles BoxUp ont été installées sur la Commune. Une dans le quartier des Sciers et une au Pré-du-Camp. Ces stations permettent à la population d'accéder gratuitement à de l'équipement sportif de manière simple et sécurisée.

### Parcours sportif La Chapelle-Les-Sciers

La première partie du parcours située sur Lancy a été installée en décembre 2020. Ce parcours sportif propose un itinéraire de marche et de course au cœur du quartier, offrant la possibilité aux habitants-es de se dépenser. Modulable selon les capacités et les envies, le parcours est accessible à toutes et à tous. La deuxième partie du parcours située sur Plan-les-Ouates a été réalisée en 2022 et permet d'offrir un itinéraire sportif intercommunal, à l'image du tout nouveau quartier de la Chapelle-les Sciers.

Après une phase d'échauffement, le parcours propose différents postes d'entraînement :

- Escaliers
- Exercices Vita
- Fitness urbain
- Piste de course en boucle de deux kilomètres

A chaque poste, un panneau indique l'exercice de base à réaliser, propose un challenge et offre un conseil santé.

### Nouveau parcours d'entraînement balisé de l'Escalade

Dans une optique de promotion de la santé et du sport par la pratique de la course à pied et de la marche, le Service des sports, en collaboration avec le comité d'organisation de la Course de l'Escalade, a mis en place un parcours balisé d'entraînements de course à pied et de marche qui permet à l'ensemble de la population de Plan-les-Ouates de l'utiliser par tous les temps, et ce, durant toute l'année. Le comité d'organisation de la Course de l'Escalade a développé ce projet en début d'année 2021 suite aux mesures sanitaires restrictives relatives à la pratique d'une activité physique et à l'impossibilité d'organiser des manifestations sportives. L'objectif n'est pas seulement de promouvoir le mouvement, mais aussi de favoriser l'accès au sport pour tous en proposant différents parcours en collaboration avec les communes genevoises. Ces parcours permettent de reproduire des distances et des dénivelés similaires à ceux de la traditionnelle Course de l'Escalade.

### *Parcours à Plan-les-Ouates*

Parcours empruntant un tracé plus ou moins similaire à celui de la *Tablar'Run* avec un départ devant la mairie, soit :

- Parcours adultes : boucle de 2,6km
- Parcours enfants et familles : boucle de 1,4km

## Zone sportive des Cherpines

Le centre sportif des Cherpines comprend plusieurs lieux consacrés à la pratique du sport : 4 terrains de football dont 2 terrains synthétiques, 2 terrains de rugby, 1 terrain de volley sur herbe, 1 Skatepark, un espace de Street Workout, 1 Dojo de tir à l'arc japonais et 1 centre équestre. Il comprend également 1 bâtiment central avec 17 vestiaires, une buvette/restaurant et des locaux administratifs ainsi qu'un hangar de travail et de stockage. 6 clubs se partagent les lieux et cohabitent avec les équipes de football corporatif, les journées sportives des écoles, les différentes manifestations et un public toujours plus nombreux attiré notamment par le parc de loisirs. Trois vestiaires sont mis à disposition du public entre 11h30 et 14h00, pour les coureurs et les équipes corporatives. En 2019, deux auxiliaires ont été engagés afin d'assurer une permanence les week-ends permettant d'offrir un meilleur encadrement aux clubs sportifs et au public. Les installations du centre sportif sont complétées par 5 courts de tennis gérés par le TC PLO.

Le parc de Street Workout installé depuis novembre 2019 remporte toujours autant de succès auprès de la population et des clubs sportifs. Des aménagements complémentaires ont été réalisés en 2020 et 2021 afin d'offrir de nouvelles activités en accès libre (tennis de table, pétanque, volleyball etc.). Les deux stations BoxUp (casiers avec du matériel de sport en accès libre) installées au stade des Cherpines remportent également toujours autant de succès et permettent de favoriser l'accès au sport libre pour toutes et tous.

### Embellissement et signalétique

La première étape d'un projet d'embellissement du centre sportif des Cherpines a été réalisée en 2022. Une seconde étape sera réalisée en 2023.

Voici les interventions réalisées lors de la première étape :

- Logos des clubs dans les vestiaires des premières équipes
- Logos des clubs sur les barrières au-dessus des accès principaux du centre et au-dessus des vomitoires
- Décoration sur les gradins
- Nouvelle signalétique à l'intérieur du centre sportif avec nouvelle charte graphique
- Habillage des bancs des remplaçants avec logos des clubs et couleurs des équipes



Les interventions de la deuxième étape seront réalisées en 2023 soit :

- Installation de grands panneaux de signalétique aux entrées du centre
- Décoration à l'intérieur du bâtiment avec interventions sur les murs
- Pose des logos des clubs au sol sur les zones d'accès aux terrains
- Pose des logos du TC PLO sur les grillages du tennis
- Habillage des containers chauffage et soufflerie avec le logo du TC PLO et interventions graphiques en lien avec le tennis

### Buvette : fin de gérance de Prime & Co

La société Prime & CO qui était en charge de la gestion de la buvette/restaurant des Cherpines a souhaité mettre un terme au contrat de gérance. La gestion de cet établissement a donc été remis à Monsieur Wilman Chavez qui exploitait le restaurant du Tennis Club de Plan-les-Ouates, le Break Point. En raison des travaux du tram et du quartier du Rolliet, toutes les activités du TC PLO y compris le restau-

rant sont déplacées au stade des Cherpines et la Commune se réjouit de cette collaboration avec Monsieur Chavez qui exploitera, dès le 1<sup>er</sup> février 2023, le restaurant des Cherpines sous le nom de Café-restaurant Chez Wilman.

#### Surveillance du site : présence renforcée en semaine

Afin d'améliorer l'accueil et l'encadrement des clubs et des usagers du centre sportif des Cherpines, la Commune a renforcé la présence de ses collaborateurs sur site les soirs de semaine. Un collaborateur est donc présent tous les soirs de la semaine afin de renseigner et accompagner les utilisateurs et garantir la bonne gestion du centre sportif.

#### Mesures énergétiques : diminution du temps d'éclairage des terrains

Dans le cadre du plan d'actions visant à réaliser des économies d'énergie, la Commune de Plan-les-Ouates a décidé de réduire le temps d'éclairage des terrains de sport extérieurs et de limiter l'éclairage des terrains de foot et de rugby ; l'extinction des éclairages est dorénavant programmé à 22h contre 23h auparavant.

### Manifestations sportives

#### Big Air sur la Butte

Les 19 et 20 février 2022, une piste de luge et de ski artificielle avec un saut géant s'est invitée sur la Butte de Plan-les-Ouates. Accessible à toutes et à tous dès 5 ans, cette activité ne nécessitant aucune compétence particulière a permis à près de 130 habitants de la commune de s'élancer dans les airs avec des bouées gonflables ou à skis pour les plus téméraires.



Près de 2'750 sauts ont été réalisés par 286 personnes durant ce dernier week-end des vacances de février. Les participants, âgés de 5 à 61 ans, avaient également la possibilité de s'élancer depuis un trampoline ou depuis des sauts de 1 et de 3 mètres et de retomber sur l'airbag géant.

#### Sport'Ouvertes

Du 13 au 19 juin 2022 s'est tenue la semaine Sport'Ouvertes qui a proposé des sessions d'initiation et de démonstrations menées par 25 associations sportives actives à Plan-les-Ouates. Celles-ci ont ainsi pu faire découvrir leur sport et ont pu partager leur passion avec les habitants de la commune.

## Plan-Les Bouge

Dans le cadre de la 4<sup>ème</sup> édition de Plan-les Bouge, la course d'obstacles « La Tablar'Run » s'est déroulée à la satisfaction de toutes et de tous sous une météo idéale le dimanche 4 septembre 2022.

Tous les éléments sont recyclés ou recyclables et les participants ont pu sortir de leur zone de confort en bravant des obstacles comme un bain de boue, une montagne de foin ou encore un toboggan aquatique géant. Certains coureurs téméraires ont bravé les obstacles déguisés.



Les participants avaient la possibilité de participer à une course de 3,5km ou 7km (2 boucles de 3,5km), qui leur a permis de découvrir ou redécouvrir les paysages de la commune.

En plus de la course, un « parc des mômes », destiné aux plus petits a été mis en place pour permettre aux enfants de 0 à 7 ans de bouger, grimper et sauter sur des obstacles élaborés avec des éléments recyclés et adaptés à leur taille.

Différents stands et activités sur la mobilité douce étaient également présents sur l'événement tels qu'un stand d'information sur la mobilité douce et une agence mobile TPG ou encore l'essai de vélos originaux.

### L'événement en quelques chiffres :

- Tracé de 3,5 km
- 12 obstacles
- 826 personnes inscrites, avec 46% de femmes et 278 participantes et participants domiciliés à Plan-les-Ouates
- 14 associations sportives de la commune de Plan-les-Ouates ont tenu des stands le long du tracé de la course

## La Run'Aire

Avec 1'031 participants répartis sur quatre parcours au départ de la 1<sup>ère</sup> édition de la course intercommunale Run'Aire qui s'est déroulée le dimanche 30 octobre, la Ville de Lancy et la Commune de Plan-les-Ouates se réjouissent de l'intérêt porté par la population à cette nouvelle manifestation sportive, dont l'objectif est de promouvoir le sport populaire accessible à toutes et à tous.



Coureurs, marcheurs, familles et enfants ont découvert entre brouillard, soleil et couleurs automnales différents tracés de course et de marche empruntant routes, chemins escarpés et bords de l'Aire entre Lancy et Plan-les-Ouates.

Cette course pédestre a été organisée en partenariat avec l'association Running Geneva et a attiré de nombreux habitants de Lancy et de Plan-les-Ouates.

L'athlète Helen Bekele a remporté la course des dix kilomètres dames en 34 minutes et 33 secondes et a réalisé le meilleur temps sur l'ensemble des courses de la journée.

### Sunday Training

En collaboration avec la Ville de Lancy, la Commune de Plan-les-Ouates a organisé le *Sunday Training* le dimanche 13 novembre 2022 de 9h00 à 12h00 à la salle Omnisport de l'EC Aimée-Stitelmann. Trois entraînements ont été proposés à la population pour un dimanche 100% sportif et gratuit. La matinée a débuté par un cours de découverte du yoga, suivi par une séance de renforcement des cuisses, abdos, fessiers (CAF), puis s'est terminée par une session de *Zumba*. Sur l'ensemble de la matinée, le *Sunday Training* a accueilli 147 participants.

### Associations sportives

Plus de 30 associations sportives sont présentes sur la commune. Celles-ci proposent un vaste panel d'activités sportives selon les besoins de chacun comme des arts martiaux, des sports collectifs ou encore des sports individuels. Ces associations sportives proposent également un vaste choix de camps pour les enfants.

### Subventions sportives

La Commune de Plan-les-Ouates soutient et encourage les sportifs individuels et les sociétés sportives communales qui se distinguent par leur engagement et par la qualité de leur encadrement, afin de leur permettre d'atteindre leurs objectifs. Les sociétés communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des installations dont elles ont besoin pour leurs activités ; la Commune les soutient également par le biais de subventions en espèces plus ou moins importantes. Sont également subventionnées des associations non communales qui accueillent des jeunes de Plan-les-Ouates dont l'activité n'est pas représentée sur notre Commune.

### Aide d'urgence COVID-19

En milieu d'année 2022, la Commune de Plan-les-Ouates a, tout comme en 2021, proposé une aide Covid aux sociétés communales qui ont fait face à des difficultés financières suite à la mise en place des mesures sanitaires ou à l'arrêt forcé de leurs activités.

### Coordination des initiatives liées au sport

Les répondants communaux du sport ont poursuivi leurs réflexions sur des sujets qui touchent l'ensemble des Communes notamment le recensement du patrimoine sportif dans le canton et les projets de développement des installations sportives ainsi que la mise à disposition des installations sportives. Ce groupe de travail a également permis aux communes d'échanger sur les mesures relatives aux économies d'énergies dans les installations sportives et de travailler sur une uniformisation des directives en lien avec la mise à disposition des installations sportives aux équipes de football corporatif.

## Promotion du sport

Le partenariat avec l'association **Urban training** mis en place en 2017 sur la commune a été reconduit, au vu du grand succès de cette offre, avec des cours pratiquement complets sur l'ensemble de la saison et de très bons retours de la part de la population. En 2022, la période d'entraînements a été prolongée jusqu'à mi-octobre. La population a ainsi pu bénéficier de ces cours gratuitement du 3 mai au 18 octobre 2022. Le dimanche 24 juillet 2022, l'association **Urban training** a également organisé une *Silent Zumba*. Les organisateurs ont fourni des casques audio aux participants qui se sont laissés guider au rythme de la musique et des chorégraphies de *Zumba*.

Un programme du même type qu'**Urban training** mais dédié à la course à pied intitulé "**Je cours pour ma forme**" a également été mis en place afin d'inciter la population à une pratique sportive régulière. Cette offre continue de remporter un franc succès.

Les cours de **Yoga en extérieur** pour la population pendant la période estivale, proposés depuis 2019, ont également été reconduits et prolongés jusqu'au 25 septembre 2022, au vu de leur succès.

La Commune de Plan-les-Ouates propose un **parcours sportif via l'application «Jooks»** (anciennement *Runnin'City*) pour suivre différents chemins sportifs par géolocalisation permettant de contempler la commune et ses parcs, tout en améliorant sa condition physique. Les exercices sont déclenchés lors du passage laissant apparaître un exercice en vidéo, filmé sur le lieu de l'exercice, accompagné de son explicatif avec différents degrés de difficultés.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'encouragement et du développement de la pratique sportive et culturelle, la Commune de Plan-les-Ouates propose son **chèque sport et culture**. Cette aide individuelle s'adresse aux jeunes de la Commune, âgés de 4 à 25 ans. D'une valeur de CHF 100.-, ce chèque est à faire valoir sur les cotisations ou frais de cours/stages perçus par les institutions sportives ou culturelles. 197 chèques sport ont été distribués pour la saison 2021-2022. Au vu du nombre croissant de nouveaux habitants sur la commune, 250 chèques sport sont prévus pour la saison 2022-2023, soit 50 de plus que les années précédentes.

Afin de soutenir les clubs élites du Canton, la Commune de Plan-les-Ouates met à disposition de la population des **billets pour les matchs** à domicile du **Servette FC** et du **Genève Servette Hockey Club**.

## Communication

Le service des sports communique régulièrement sur les activités des associations sportives et sur les projets de promotion du sport via les réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Le site internet de la Commune est également mis à jour régulièrement afin de fournir les informations les plus précises possibles sur les sociétés sportives, les activités sportives et les manifestations. Le service des sports s'appuie également sur la newsletter communale, sur une newsletter dédiée au sport ainsi que sur un affichage dans les autobus de la commune pour communiquer ses activités à la population.

En 2022, le service des sports a créé un flyer lui permettant de présenter ses installations sportives, ses associations sportives, ses manifestations ainsi que ses activités.



## Honneurs sportifs

Chaque année, la Commune de Plan-les-Ouates décerne les honneurs aux sportifs, équipes, bénévoles et entraîneurs qui se sont distingués durant l'année écoulée par leurs résultats ou leur engagement. En 2022, la catégorie seniors a été rajoutée à la liste des catégories afin de pouvoir mettre en lumière et de saluer le mérite des athlètes de plus de 65 ans.

### Lauréats de l'année 2022 :

**Individuel Espoir :** Monsieur Gerosa Loïc

**Individuel Elite :** Monsieur Boccard Sam

**Equipe Espoir :** FC Plan-les-Ouates

**Equipe Elite :** FC Plan-les-Ouates

**Bénévole/Entraîneur :** Monsieur Sébastien Barthassat du TC Plan-les-Ouates

**Seniors :** Madame Catherine Couquet du club de natation de Plan-les-Ouates



*Loïc Gerosa*



*Sam Boccard*



*Sébastien Barthassat*



*FC PLO Equipes Elite et Espoir*



*Catherine Couquet*

## Aménagement du territoire – préserver la qualité de vie et la diversité des paysages

### Les Cherpines

#### Groupe interservices et intercommunal Cherpines

De nouvelles séances entre les Conseils administratifs de Plan-les-Ouates et de Confignon se sont déroulées en 2022 sur le sujet des différentes politiques publiques (sociale, culturelle, sportive, etc.) ainsi que le devenir du PLQ 2, remis en partie en question par le nouveau Conseil administratif de Confignon, notamment sur la question de la densité.

Par ailleurs, en interne à la Commune de Plan-les-Ouates, de nouvelles séances interservices se sont déroulées afin que chaque service puisse exposer ses visions des politiques publiques pour les Cherpines et, au regard de l'avancée du projet, puisse avancer sur leur mise en œuvre.

#### Comité de pilotage Cherpines interne PLO

Durant l'année 2022, le Comité de Pilotage (COFIL) des Cherpines s'est réuni à 10 reprises pour aborder diverses thématiques relatives au développement du projet. Ce comité, qui réunit le Conseil administratif, le Service construction et aménagement ainsi que d'autres services communaux en fonction de la thématique abordée et des intervenants externes (mandataires, associations, etc.) s'est penché sur les sujets suivants :

- Le programme des activités de vie de quartier au Rolliet et leur localisation
- La planification du Pôle Santé-Social et préparation du Droit Distinct et Permanent (DDP) y relatif
- La planification globale du quartier et la coordination entre les différents chantiers à venir aux Cherpines,
- L'organisation d'un concours de type MEP (mandat d'études parallèles) pour la pièce D
- Le projet d'acte de Droit Distinct et Permanent (DDP) pour la coopérative Sol'Aire
- La rédaction d'une convention opérationnelle pour la gestion des 5% d'activités de vie de quartier (gouvernance et programmes communaux)
- La dépose des premières autorisations de construire sur le périmètre du Rolliet
- Les projets architecturaux des bâtiments F et H2
- Le développement des voiries et réseaux du Rolliet et l'adressage du quartier
- Le projet de pépinière urbaine aux Cherpines

#### Acquisitions foncières

Le 24 novembre, la Commune signait l'acte d'acquisition-vente à terme de la parcelle N° 16'185 aux Cherpines d'une surface de 1'808m<sup>2</sup>. Le transfert de propriété sera effectif à fin novembre 2023.

En ce qui concerne la parcelle N° 7286, acquise via une vente à terme signée en juin 2020, le transfert de propriété c'est fait à l'issue du terme fixé dans l'acte, soit le 3 septembre de cette année.

## Cherpines secteur Rolliet

### *5% de surfaces destinées à la vie de quartier et mesures servicielles mobilité*

Afin d'encourager le développement d'un quartier animé et vivant, le projet des Cherpines prévoit la possibilité pour les promoteurs de réaliser 5% de surfaces brutes de plancher en faveur de surfaces destinées à la qualité de vie. Pour ce faire, des surfaces supplémentaires ont été envisagées dans les rez-de-chaussée de certains immeubles, et ce dès l'élaboration du Plan Directeur de Quartier (PDQ). Sur le quartier du Rolliet, ce sont environ 5'500m<sup>2</sup> qui sont ainsi mis à disposition d'espaces pour l'animation de la vie du quartier (AVQ). Ces activités, regroupées autour des axes de passage et des plaquettes centrales, permettront d'accueillir toutes sortes de locaux à vocation culturelle, sociale, associative, créatrice, locaux de quartier, etc.

En 2021, un mandat a été attribué à la Chambre d'économie sociale et solidaire (EES) pour proposer un projet de localisation et programmation de ces 5% d'AVQ. Ce projet a été développé et peaufiné tout au long de l'année 2022, lors de plusieurs séances de travail avec les services communaux pour être finalement proposé au Conseil administratif et aux promoteurs au mois de décembre.

Une première convention signée en 2020 par le canton, le Conseil administratif de Plan-les-Ouates et les opérateurs du futur quartier du Rolliet avait permis d'entériner la mise à disposition de ces AVQ ainsi que la mise en œuvre de mesures servicielles pour la mobilité douce. Une seconde convention a été signée le 7 novembre 2022 par les mêmes acteurs ainsi que le Canton afin de préciser le fonctionnement opérationnel et assurer le financement de ces opérations.

En parallèle, le travail de définition de la future entité en charge d'administrer ces surfaces s'est poursuivie et se poursuivra encore sur l'année 2023 pour aboutir à la création d'une coopérative de quartier.

### *GT Communication : mise en place d'un groupe de travail (MO, Canton) pour harmoniser la communication sur le Rolliet*

Le quartier du Rolliet, première partie du Grand projet des Cherpines, est entré dans sa phase d'opérationnalisation. Pour coordonner au mieux les informations transmises sur le quartier et porter d'une seule voix les concepts clés de son aménagement, les maîtres d'ouvrage du Rolliet ont créé un groupe de travail dédié uniquement à la communication. La société Voximo a été engagée fin 2021 pour élaborer une stratégie de communication qui a été présentée au mois de juin 2022 aux maîtres d'ouvrage et au Canton.

Pour sa mise en œuvre, un nouvel appel d'offres a été réalisé à l'automne 2022, incluant notamment la création d'un site internet dédié au Rolliet mais aussi la création d'une image de marque de quartier pour uniformiser les rendus graphiques et promouvoir de manière positive les différentes actions menées en faveur du futur quartier.

En parallèle, sous l'égide du Canton, la Commune a travaillé à la mise en place de la séance publique du 29 novembre, séance expliquant l'avancée du quartier, mais aussi de la réalisation d'une exposition sur site avec la création de vidéos d'immersion virtuelle.

### *Mandat de pilotage pour la mise en œuvre des droits à bâtir communaux du PLQ Rolliet via un mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage*

En 2022, le consortium formé par les bureaux CFPI et Altana Consulting SA a poursuivi sa mission de pilotage en assurant le suivi des études complémentaires du PLQ Rolliet, de la mise en droit de superficie des droits à bâtir de la Commune, du suivi de la réalisation des îlots concernés, de la commercialisation des logements réalisés par ou pour la Commune et du suivi de la réalisation des programmes communaux dans les 5% de surfaces destinées à la vie de quartier.

Le mandat a pris un nouvel essor avec le développement des projets des immeubles communaux et le consortium poursuivra ses missions jusqu'à la livraison des logements en 2027.

### *Signature de l'acte relatif à la première étape de mutation parcellaire de la pièce Ea au sein du PLQ du Rolliet et transfert de la parcelle No 10'060 au patrimoine financier*

Afin de permettre aux différents Maîtres d'ouvrage de déposer des autorisations de construire sur leurs propres parcelles, il est nécessaire de réaliser une première étape de mutation parcellaire sur le quartier. Cette mutation parcellaire contient également une disposition permettant à la Commune de devenir officiellement propriétaire de la parcelle N° 7422 sise sur la pièce D des Cherpines.

L'année 2022 a permis au groupe des Maîtres d'ouvrages de poursuivre le travail fastidieux de l'écriture de l'acte de mutation parcellaire en lien avec le notaire en charge de l'affaire. En effet, les nombreuses cessions, rachats, droits de superficie, servitudes existantes ou à venir, nécessitent un examen minutieux pour pouvoir aboutir à un acte définitif.

Ce travail s'est poursuivi jusqu'en décembre pour aboutir à un acte définitif qui pourra être signé en début d'année 2023.

### *Développement du projet des coopératives Equilibre et Harmonie, projet Sol'Aire*

L'appel à projet coopératives de 2021 a débouché sur le choix du projet Sol'Aire porté par les coopératives Harmonie et Equilibre. 65 logements seront réalisés par les coopératives dans l'îlot G du Rolliet.

Afin de permettre la réalisation des quelques 65 logements à l'horizon 2027, la Commune doit céder des droits à bâtir aux coopératives, via un droit de superficie (DDP). Un projet d'acte pour une promesse de DDP a été rédigé en 2022, puis discuté avec les différentes parties dans le courant de l'année pour aboutir à un acte définitif en décembre.

Les coopératives, de leur côté, ont poursuivi le travail du développement de leur projet et ont présenté un avant-projet en juin 2022 au Conseil administratif, puis un projet en décembre 2022.

En parallèle, le Conseil municipal a voté en octobre 2022 une délibération permettant au Conseil administratif de signer cette promesse et d'octroyer de ce fait un droit de superficie aux coopératives.

Une dépose d'autorisation de construire est prévue en juin 2023.

### *Etudes pour la réalisation des immeubles F et H2 aux Cherpines avec l'Intégration d'un IEPA*

Suite à la réalisation d'un concours d'architecture qui a désigné le bureau Sylla Widmann Architecte en tant que lauréat, un crédit d'engagement pour les études a été validé par le Conseil Municipal en date du 8 février 2022. Ce crédit prendra en charge le montant de l'ensemble des études jusqu'à la fin des appels d'offres aux entreprises et prendra également en compte quelques éléments de préparation du terrain en anticipation des travaux de construction.

Le projet intègre une partie dédiée à un Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées (IEPA) piloté et qui sera, in fine, revendu clé en main à la Fondation René et Kate Bloch (FRKB). Ce projet est donc étudié en collaboration avec le Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public SFIDP.

Au cours de cette année, l'avant-projet a été développé par le bureau d'architectes et l'ensemble des bureaux d'ingénieurs mandataires. Une présentation du dossier d'avant-projet a été effectuée en commission pour permettre de recueillir les différentes remarques à intégrer dans la suite du projet. Il en a été de même pour la présentation à la commission de la FRKB qui a salué la qualité du projet architectural.

Les études de projet se sont donc poursuivies sur la seconde partie de l'année 2022 avec différentes séances entre mandataires, Comité de pilotage au sein de l'administration communale mais également avec les services de l'Etat pour permettre la dépose d'un dossier d'autorisation de construire à la fin du mois de mars 2023.

Les quelques 207 logements du programme sont répartis comme suit : 52 logements IEPA ; 101 logements en ZDLoc et 54 appartements en PPE. Le projet intégrera également une crèche et des associations de vie de quartier qui feront l'objet de demande de crédit d'investissement indépendant du dossier de logement.

L'année 2023 sera donc consacrée à la finalisation des études de projet, au dépôt de l'autorisation de construire et à la préparation des cahiers d'appel d'offres aux entreprises.

### *Etude relative à la réalisation du groupe scolaire du Rolliet dans le périmètre des Cherpines*

L'avancement dans l'étude des différents bâtiments de logements dans le quartier du Rolliet suit son cours. L'année 2022 devait marquer le démarrage des premiers travaux avec le démarrage des voiries mais également la construction de l'école du Rolliet.

Or, suite à l'annonce du retard des études des différentes opérations de logements et de l'absence de dépose d'autorisation de construire pour ces dernières, le Conseil administratif a pris la décision au mois de mars, de retarder le démarrage des travaux afin de permettre une livraison de l'école en adéquation avec l'arrivée des premiers habitants. En effet, même inutilisée une école vide à un coût de fonctionnement non négligeable. Une pesée d'intérêt a été effectuée en fonction des différentes nécessités et thématiques afin de préserver les intérêts communaux.

Le crédit de construction qui devait initialement être présenté au Conseil municipal en avril a donc été repoussé. Un crédit complémentaire pour permettre le financement d'études supplémentaires et d'anticipation de préparation du site a été présenté et accepté par le Conseil municipal en date du 27 septembre 2022.

Une procédure d'interruption de procédure d'appel d'offres en marché publics a dû être effectuée afin de préserver les intérêts de l'ensemble de soumissionnaires qui avait répondu au marché en début

d'année 2022 puisque les travaux ne démarreront qu'au cours de l'été 2023. De ce fait, une nouvelle procédure a été relancée avec un cahier des charges adapté notamment en lien avec la situation économique actuelle et suite aux recommandations du Conseiller d'Etat en charge du Département des infrastructures.

Ainsi, l'année 2023 sera consacrée à la dépose du crédit de construction de l'école du Rolliet, à la préparation du terrain et au démarrage des travaux dès l'été 2023.

#### *Réalisation des voiries et réseaux publics du PLQ Rolliet ainsi que des espaces extérieurs*

Dans le cadre du projet d'aménagement des voiries communales situées autour du futur quartier Le Rolliet, la procédure d'appel d'offres concernant la construction d'infrastructures communales, de réseaux SIG et d'infrastructures privées sises sur le futur domaine public a été déposée sur la plateforme SIMAP le 2 juin 2022.

La zone projet est délimitée par la route de Base au sud, le chemin des Cherpines au nord, le chemin du Pont-du-Centenaire à l'ouest et le chemin de la Mère-Voie ainsi que l'école de commerce et de culture générale (ECCG) Aimée-Stitelmann à l'est.

Le dossier d'appel d'offres concernait la réalisation des travaux suivants :

- Réseau d'assainissement : création de 3200 ml de collecteurs en PRV et PVC de diamètres compris entre 200 et 1000 mm.
- Trois ouvrages de rétention projetés :

1 bassin de rétention enterré en béton armé de volume utile de rétention de 1000 m<sup>3</sup> et 2 ouvrages de rétention à ciel ouvert de capacité unitaire moyenne de 220 m<sup>3</sup>.

- Voiries : réalisation des voiries ceinturant le futur quartier du Rolliet, soit les chemins du Pont-du-Centenaire, des Cherpines, de la Mère-Voie, des Longues-Rasses, des Petites-Fontaines.
- Réseaux SIG : travaux de génie-civil nécessaires à la construction des réseaux de CAD, électricité moyenne et basse tension, eau et FTTH
- Equipements privés : réalisation de 4 éco-points, places de parking et réseau de défense incendie.

L'ouverture des offres a eu lieu le 2 août 2022. Après vérification et confirmation des prix, les courriers d'adjudication et non-adjudication ont été transmis aux entreprises le 24 novembre 2022.

Il reste aujourd'hui à régler les problèmes de stockage des terres d'excavation, la position de l'installation de chantier de l'entreprise et la réalisation d'un parking provisoire pour les employés de l'ECCG Aimée-Stitelmann.

Dans sa séance du 18 octobre, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour la réalisation des infrastructures publiques (voiries, réseaux) et espaces publics du quartier du Rolliet aux Cherpines. L'autorisation de construire a été délivrée par l'OAC le 30 septembre 2022 en force depuis début novembre 2022.

Une séance a eu lieu dans les bureaux du GESDEC le 21 novembre 2022 afin de recevoir leurs recommandations. Ce service rappelle que la circulation des engins sur les zones agricoles n'est permise sous une valeur inférieure à 10 centibar. La valeur actuelle est de 3.5 centibar. Des tensiomètres devront

être posés sur les différentes zones de stockage, d'installation de chantier et de parking afin de s'assurer de cette valeur avant de pouvoir démarrer les travaux.

En ce qui concerne l'installation de chantier et le parking provisoire, des emplacements autres que sur les surfaces agricoles, avec des terres encore saturées d'eau, devront être étudiées pour permettre un démarrage des travaux en janvier 2023.

La première étape prévue pour la construction du bassin de rétention sous le chemin du Pont-du-Centenaire début janvier 2023 a été reportée au mois de mai car la construction d'une route de déviation pour réaliser ces travaux sur la zone agricole n'était possible avec les valeurs actuelles du terrain.

### Groupement des propriétaires de droits à bâtir (DàB) du PLQ Rolliet

Depuis 2018, les propriétaires de droits à bâtir du périmètre du Rolliet se sont organisés en groupe de travail (GT) afin de planifier ensemble les études à réaliser sur le périmètre. Pour mémoire, la Commune détenant un peu plus d'un quart des droits à bâtir du périmètre, fait pleinement partie de ce groupement. C'est le bureau Pillet SA qui a été chargé de la mission de coordonner l'ensemble des études et de gérer le secrétariat du groupement. Fin 2019, une convention signée par l'ensemble des membres du GT fin 2019 a fixé la répartition du coût des études, qui seront financées au prorata des DàB de chacun. Cette convention, qui prenait fin en décembre 2021 a été reconduite en 2022 pour 3 années afin de terminer les différentes études menées par les groupes de travail.

Durant l'année 2022, les sujets suivants ont notamment été traités par le groupe de travail :

- **La réalisation des réseaux et collecteurs** : comme le quartier du Rolliet est en zone de développement, même si une grande partie des immeubles du périmètre sont aux mains de propriétaires privés, c'est à la Commune que revient l'obligation d'équiper le quartier en réseaux et voiries. La coordination entre la Commune et les promoteurs privés est donc cruciale et a fait l'objet de plusieurs séances durant l'année 2022, particulièrement sur la question du planning de réalisation des travaux.
- **La communication sur le Rolliet** : une stratégie de communication est en train d'être mise en place par le Canton mais celle-ci sera générale et portera sur l'entier du périmètre des Cherpines. Le groupement des promoteurs a donc proposé de la coupler avec une communication plus ciblée sur le quartier du Rolliet, l'avancement de la construction et, par la suite, la commercialisation, via un site internet commun et une série de mesures de marketing. Un groupe de travail a ainsi été mis sur pied des appels d'offres ont été lancés sur la base d'un cahier des charges rédigé en commun.
- **Les aménagements extérieurs** : le travail sur les aménagements extérieurs a consisté à définir un cahier de matérialité commun que chacun devra suivre dans la réalisation de son périmètre afin de permettre une uniformité des traitements. Une convention de réalisation des aménagements extérieurs a été rédigée pour permettre de découper le périmètre en secteurs opérationnels et pour savoir qui doit réaliser quel secteur mais aussi comment se répartir l'investissement financier nécessaire. Cette convention et ses annexes a été finalisée en décembre 2022.
- **Le fond intercommunal d'équipement et les servitudes de passage et d'usage publics** : les aménagements extérieurs internes au périmètre seront privés mais bénéficieront d'une servitude de passage (sur les venelles) ou d'usage (sur les placettes) publics. Cela rend ces espaces éligibles au financement du Fond Intercommunal d'Equipement moyennant une exonération

de la taxe d'équipement. L'année 2022 a été l'occasion de préciser les périmètres concernés et de préparer une convention qui sera soumise au FIE en début d'année 2023.

- **Energie** : 2022 a également été l'occasion de travailler avec les SIG et des mandataires spécialisés sur l'approvisionnement en énergie du quartier et notamment son approvisionnement en chaleur. Ainsi, le passage du CAD (Chauffage à Distance) a été validé et les SIG ont confirmé leur capacité à fournir de l'énergie 100% renouvelable et locale. Par ailleurs, des discussions ont eu lieu avec les SIG pour définir les modalités de passage des différents réseaux dans le périmètre du quartier (eau, électricité, fibre, télécom...).
- **L'adressage du quartier** : plusieurs séances avec les pompiers, la nomenclature cantonale et les services du feu n'ont pas encore permis à ce stade de définir clairement les adressages des différents bâtiments en raison de divergence de point de vue entre la Commune, les Maîtres d'ouvrages d'un côté et les services du feu et de la nomenclature cantonale de l'autre. Une solution permettant aux futurs habitants d'obtenir un adressage lisible et cohérent est en cours de discussion et devrait aboutir en 2023.

### *Aménagement des équipements sportifs et culturels aux Cherpines sur la pièce « D »*

La pièce dite « D » du grand projet des Cherpines doit accueillir des équipements sportifs et culturels en complément des équipements sportifs déjà existants dans le périmètre des Cherpines et répondre ainsi aux besoins des habitants actuels et futurs. Pour ce faire, la Commune a choisi d'organiser un mandat d'études parallèles (MEP), une procédure de concours qui permet d'aller plus loin dans le dialogue avec les concurrents et ainsi obtenir des projets plus adaptés aux besoins.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) a été recruté pour accompagner la Commune dans la mise en œuvre de cette procédure. Le bureau sélectionné a ainsi travaillé durant l'année 2022 à l'organisation des premières étapes clé du concours. Après quelques ajustements programmatiques au début de l'année 2022, un cahier des charges a été rédigé et publié. Une première sélection a ensuite été faite en juin 2022 sur les 25 candidatures reçues, pour retenir 10 bureaux qui ont participé au premier degré du concours au mois de décembre. Les bureaux retenus élaboreront leur projet début 2023 en vue du choix final au début de l'été.

### *Pôle Santé-Social*

Le Pôle santé-social est un projet médico-social de réalisation d'un bâtiment regroupant un centre de santé, des services sociaux et des programmes annexes. Il se situera dans le quartier du Rolliet, à l'est du périmètre des Cherpines, au sein de l'îlot H1 qui borde la route de Base. Il sera associé au bâtiment J, avec un sous-sol commun, ce dernier immeuble abritant pour sa part un EMS et une résidence sénior.

Un appel d'offres avait été lancé en 2021 pour trouver au plus vite le futur exploitant de ce bâtiment afin d'accompagner la suite du projet et notamment le programme architectural. En effet, c'est lui qui doit déterminer les contraintes inhérentes à son exploitation et les transmettre aux architectes en charge de travailler sur le bâtiment. Suite aux candidatures reçues, le Maître d'ouvrage, la société Rolliet Activités SA, a discuté avec les 3 candidats pressentis et n'a toujours pas pris de décision à fin 2022, de nombreuses questions restant pendantes à ce stade. Un choix définitif devrait être réalisé au printemps 2023.

Un concours d'architecture a ensuite été lancé par Rolliet Activités SA afin de sélectionner le projet de bâtiment qui sera réalisé. Les candidats ont transmis leur projet et le jury a décidé de retenir le projet du bureau LRS architectes en septembre 2022. Un développement de ce projet avec des ajustements

s'en est suivi jusqu'en fin d'année 2022, notamment pour l'implémentation d'un poste de Police municipale. Une demande d'autorisation de construire devrait être déposée en mars 2023.

Parallèlement à ces démarches, la Commune a également finalisé la rédaction d'une convention de partenariat entre la Commune et Rolliet Activités SA pour le développement et la réalisation du pôle santé-social, convention signée le 10 février 2022 par toutes les parties.

Cette convention a servi de base à la rédaction d'une promesse de droit de superficie (DDP) entre la Commune et Rolliet Activités SA, avec l'aide de Me Rubido. Cette promesse a été finalisée en décembre 2022 mais le règlement de détails administratifs nécessitant l'accord de l'Administration Fiscale Cantonale a exigé le report en 2023 de l'introduction de la délibération permettant au Conseil administratif de la signer.

## PLQ 2 Cherpines

### *PLQ 2 « Cherpines » : 2700 logements et 6'500 habitants attendus*

Durant l'année 2022, de nombreuses discussions ont eu lieu sur l'avenir du PLQ Cherpines. En juin 2022, le COPIL Cherpines décidait de diminuer l'Indice d'Utilisation du Sol du PLQ 2 Cherpines à 1.16 en octroyant davantage de places aux équipements publics de la Commune de Confignon et notamment pour son groupe scolaire. Ce sont près de 300 logements en moins sur l'entier du périmètre sur l'impulsion de la Commune de Confignon.

Le planning de réalisation du quartier a dès lors été mis à jour et le Canton a recalé un lancement d'enquête technique en décembre 2022 pour une adoption du PLQ d'ensemble en 2024.

En effet, le changement de densité et la suppression de logements implique de revoir l'ensemble des documents et notamment l'étude d'impact s'agissant d'une baisse de 10% du nombre de logements et donc des impacts potentiels.

### *Mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ Cherpines*

La Commune de Plan-les-Ouates dispose à ce jour, sur le périmètre du futur PLQ Cherpines, de plusieurs parcelles en propriété pleine lui ouvrant ainsi des droits à bâtir à hauteur de 19'000m<sup>2</sup> environ, dont 17'000m<sup>2</sup> de droits à bâtir pour du logement.

La Commune a ainsi poursuivi en 2022 sa politique d'acquisition de surfaces dans les Cherpines en signant en novembre 2022 l'acquisition de la parcelle N°16'185 dans le périmètre.

Elle porte ainsi à 170 le potentiel de logements communaux à réaliser sur le périmètre du PLQ 2, exclusivement sur le territoire communal.

### *Groupe des Développeurs Cherpines (GD Cherpines)*

Sans faire officiellement partie de GD Cherpines SA, la Commune de Plan-les-Ouates y est associée et participe au financement de toutes les études, au prorata des droits à bâtir dont elle dispose dans le périmètre.

Il a toutefois été sensiblement impacté par la décision du COPIL de diminuer l'IUS. Cette décision a eu pour conséquence de faire baisser la densité du périmètre constructible, soit un impact sur l'ensemble du travail de relocalisation qui avait été effectué.

GD Cherpines s'est donc mis en attente des décisions finales du Canton et du lancement de l'enquête technique afin de reprendre ses activités et notamment la coordination entre les propriétaires sur la relocalisation des droits à bâtir du périmètre.

GD Cherpines a néanmoins continué certaines de ses études et s'est notamment occupé des études vibratoires liées au passage du futur tramway et les conséquences sur les logements et équipements. Suite à différentes études indiquant les impacts potentiels sur ceux-ci, il a été décidé d'équiper le tramway d'un dispositif de réduction des vibrations à la source dont le financement est réparti au prorata des logements ou équipements se trouvant le long du tracé.

### *Future école secondaire II aux Cherpines*

Le développement de la future école secondaire II des Cherpines s'est poursuivie en 2022 avec la finalisation, par le Canton, d'un cahier des charges intégrant les demandes de la Commune en matière d'équipements sportifs.

Un concours d'architecture SIA 142 a été lancé début septembre 2022 pour trouver le meilleur projet. Une finalisation de la procédure est prévue pour 2023 avec une livraison finale de l'équipement en 2028.

### *Zone de Développement Industriel et Artisanal des Cherpines (ZDIA)*

Courant 2022, la Commune de Plan-les-Ouates a appris qu'une étude d'aménagement d'une première partie de la zone d'activités avait été lancée sans que la Commune y soit associée. Bien qu'à 99% située sur la commune de Confignon, l'accès à la zone se réalise sur Plan-les-Ouates et le développement du secteur doit pouvoir lui être soumis.

La Commune a donc été réintégrée aux études menées par la FTI (Fondation des Terrains Industriels) dans le courant de l'année et a découvert que l'implantation de 3 entreprises avait déjà été actée.

Une nouvelle étude a ensuite été lancée mi-2022 pour l'aménagement des voiries et réseaux de la zone sans prendre en compte l'accès sur la route de Base, ce que la Commune n'a pas manqué de relever en demandant à être intégrée dans l'évaluation finale de cette étude.

2023 devrait permettre de finaliser les études en vue de la dépose des premières autorisations de construire.

## *Les Sciers*

### *Plan localisé de quartier (PLQ) Les Sciers*

Les dernières installations d'habitants s'étant déroulées fin 2021 dans le nouveau quartier des Sciers, l'année 2022 a été l'occasion de régler les derniers aménagements du périmètre et de permettre un ajustement des différents aménagements en fonction du retour des habitants et des utilisateurs. A ce jour, la construction des bâtiments B, C et D par la coopérative d'habitations La Bistoquette a démarré,

soit environ 110 logements. Il restera à construire, pour terminer la réalisation du quartier, le bâtiment A, situé sur une parcelle privée que le propriétaire actuel ne souhaite pas voir développer pour l'instant.

#### *Groupe des promoteurs – Etudes complémentaires aux Sciers*

Le groupe de travail des promoteurs du périmètre s'est beaucoup moins réuni en 2022, les logements étant désormais tous livrés. Cependant, il restait encore quelques sujets à travailler ensemble qui nécessitaient l'accord de tous.

2022 a donc été l'occasion de mettre en place les différents arrêtés de circulation dans le quartier et sur le chemin de l'Essartage et notamment l'installation d'horodateurs sur les places visiteurs privées. Les signalétiques de quartier et les noms des rues ont été officiellement installées afin d'améliorer le repérage in situ.

En parallèle, le groupement des promoteurs a continué à travailler sur la mutualisation des coûts, la plupart des travaux étant désormais terminés et les coûts finaux reçus. Les soultes entre les différents promoteurs (dont la Commune) sont désormais connues, les modalités de remboursement seront fixées tout début 2023.

Enfin, sous l'impulsion de la Commune, le groupement des promoteurs s'est également intéressé à la réalisation de jardins potagers sur la parcelle N° 7315 qui appartient à quatre des promoteurs privés. Certains promoteurs restent réticents et en l'absence de l'accord à ce stade de l'un des propriétaires, la Commune ne peut développer ce projet attendu par les habitants. Des négociations sont en cours avec ce propriétaire pour essayer de le convaincre.

#### *Raccord provisoire route de Saconnex-d'Arve – Parcelle 7044*

L'accès définitif au quartier des Sciers devant être réalisé en 2023, l'avenir de la parcelle supportant l'accès provisoire vers la route de Saconnex-d'Arve a été discuté avec le Canton, son propriétaire.

La Commune a proposé de racheter cette parcelle située en zone agricole afin de réaliser un aménagement paysager de qualité et une connexion mobilité douce sur le secteur.

Après plusieurs courriers à l'Office des Bâtiments, ces derniers ont répondu en novembre 2022 avec une proposition de mise en place d'une servitude au profit de la Commune selon certaines conditions, mais refusent la cession de la parcelle N° 7044 à la Commune.

2023 sera l'occasion de discuter de cette possibilité avec le Canton et de préciser les conditions.

#### *Octroi d'un droit de superficie à la coopérative d'habitation La Bistoquette – immeubles B, C et D*

En 2022, le projet de la coopérative la Bistoquette pour la réalisation des immeubles B, C et D du quartier s'est poursuivi et a franchi une étape avec le démarrage des travaux au cours de l'été. Ce démarrage des travaux a été précédé de la délivrance de l'autorisation de construire au tout début 2022.

Cependant, un recours émanant d'associations locales a nécessité de nombreuses discussions entre la Commune, les associations et la coopérative afin de régler notamment la problématique de l'accès du chantier.

Ainsi, la problématique a été réglée par une convention permettant à la Bistoquette de faire passer le trafic de son chantier par une nouvelle piste d'accès sous les jardins familiaux rejoignant la voie le long de l'autoroute. Cet accès sera utilisé jusqu'au moment du démarrage du chantier de la nouvelle route d'accès au 1<sup>er</sup> mai 2023, ce qui correspond à la fin des travaux de gros œuvre de la coopérative de la Bistoquette.

Les immeubles doivent être livrés pour la fin de l'année 2024 ou le début de l'année 2025.

*Octroi d'un droit de superficie au second degré par la coopérative d'habitation La Bistoquette à la société Infomaniak pour la réalisation d'un Datacenter en sous-sol*

Le 3 novembre la Commune signait l'acte d'octroi d'un droit de superficie au second degré entre la coopérative d'habitations La Bistoquette et la société Infomaniak pour la réalisation en sous-sol, d'un Datacenter dont la chaleur émise par les unités de stockage sera récupérée par les SIG pour alimenter le chauffage à distance de la Chapelle & Les Sciers, lui permettant ainsi d'être totalement alimenté en énergie renouvelable.

*Crédit d'engagement pour un prêt d'un montant maximum de 1 000 000 F par la Commune de Plan-les-Ouates à la coopérative la Bistoquette*

L'autorisation de construire DD 114'020 déposée par la coopérative La Bistoquette pour les réalisations des immeubles B, C et D du périmètre du PLQ Les Sciers a été délivrée le 6 janvier 2022.

Un recours formulé par une association a été déposé dans les temps impartis à l'encontre de l'autorisation de construire, empêchant son entrée en force et par conséquent la possibilité pour la coopérative de solliciter l'ouverture d'un crédit de construction auprès d'un institut bancaire.

Dans sa séance du 17 mai le Conseil municipal a accepté d'octroyer un prêt d'un montant maximum de 1'000'000 F à la Coopérative vu l'intérêt prépondérant pour la Commune de Plan-les-Ouates que leur projet reste pérenne et puisse se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

Ce prêt ne sera finalement pas utilisé par la Coopérative et le crédit sera bouclé tout début 2023.

*Constitution de servitudes d'empiètement et passage à pied et à véhicules au profit de la parcelle N° 7500 et à charge de la parcelle N°7549 à Plan-les-Ouates*

Il a été créé sur la parcelle N° 7500 sise dans le périmètre du PLQ Les Sciers les trois servitudes suivantes :

- Servitude d'empiètement qui doit permettre de réaliser une partie du sous-sol du parking souterrain des immeubles de La Bistoquette sur la parcelle de dépendance des immeubles E et F afin de pouvoir raccorder leur parking souterrain au notre.
- Une servitude de passage à pied et à véhicule qui doit permettre au parking souterrain des immeubles de La Bistoquette d'emprunter les voies de circulation et la rampe d'accès sur parking souterrain des immeubles E et F.
- La charge d'entretien sera répartie au prorata des places de stationnement des deux parkings souterrains.

- Une servitude de passage à pied « sortie de secours » qui doit permettre, en cas de nécessité d'évacuer le parking souterrain des immeubles de La Bistoquette, d'emprunter l'escalier de sortie de secours réalisé pour le parking souterrain des immeubles E et F.

Ces servitudes sont, dans un premier temps, créées sur la parcelle propriété de la Commune, la N° 7500 et ont par la suite été transférées à l'immeuble du DDP N° 7542, propriété de la Coopérative d'habitation La Bistoquette, lors de la signature de l'acte de création de ce dernier. L'objectif étant que, si pour une raison ou une autre le DDP ne devait pas voir le jour, l'existence de ces droits restent acquis à l'immeuble de base. La charge d'entretien sera répartie au prorata des places de stationnement des deux parkings souterrains.

### *Parcours sportif La Chapelle / Les Sciers*

Le parcours sportif a été finalisé en début d'année 2022 et le parcours officiellement inauguré en même temps que le quartier le 7 mai. Ce parcours a ensuite été complété avec un nouveau panneau au droit de l'immeuble Bois-Ecard 2-4. Il sera finalisé une fois le chantier de la Bistoquette finalisé en 2024 avec la pose de deux nouveaux panneaux.

### *Route d'accès au PLQ les Sciers à créer suite à l'abandon de la demi-jonction de Lancy Sud*

A la suite du préavis défavorable de l'Office Cantonal du Génie Civil – Service de l'entretien des Routes Cantonales (OCGC-SEPRC) du 20.01.2022 sur un raccordement en direct des eaux de ruissellement de la nouvelle route d'accès sur le collecteur privé appartenant aux routes cantonales, le projet a été modifié en y intégrant un bassin de rétention. Ce bassin de rétention d'un volume utile de 74 m<sup>3</sup>, sis sur la parcelle N°6988 du DP Cantonal, sera raccordé sur le collecteur privé des routes cantonales après passage dans une chambre avec un limiteur de débit. L'entretien et l'exploitation seront à la charge de la Commune de Plan-les-Ouates. Une convention restera à établir dès que cette route d'accès sera incorporée au domaine public communal.

Début mars, la Commune a mandaté le bureau Karakas et Français pour effectuer un diagnostic de pollution selon OLED et une étude géotechnique.

Suite à la réception mi-avril des préavis du SERMA demandant des compléments de l'OCAN sur les relevés des arbres et des compléments sur l'étude d'impact, le dossier est reposé à l'Office des autorisations de construire le 20 mai.

Suite à la demande d'autorisation de construire complémentaire déposée en mai, des préavis négatifs ont été à nouveau émis de la part de l'Office Cantonal du Génie Civil (OCGC) bien que certains points avaient déjà reçu l'approbation des personnes en charge du dossier lors de la dépose initiale de la complémentaire.

Devant l'acharnement de certains services à demander des compléments de plus en plus disproportionnés, la Commune a transmis un courrier le 15 août aux Conseillers d'Etat Dal Busco et Hodgers afin d'exprimer son mécontentement sur la difficulté d'obtenir cette autorisation de construire sachant qu'à ce jour les 1'500 habitants du quartier les Sciers n'ont toujours pas d'accès à l'autoroute ni aux grands axes mais doivent continuer à emprunter des axes déjà surchargés.

Fin août, la Direction des ponts et chaussées de l'OCGC informe la Commune que le renvoi du préavis de l'OCGC du mois de janvier est dû à une erreur administrative et que la commune de Plan-Les-Ouates

peut sans autre répondre à l'Office des Autorisations de construire que la demande de complément a été satisfaite. Un courrier du 2 septembre du Conseiller d'Etat, M. Dal Busco, confirme cette erreur administrative.

L'autorisation de construire est enfin accordée le 6 septembre. L'appel d'offres a été déposé sur SIMAP le 26 août et le retour des soumissions a eu lieu le 14 septembre. Actuellement le projet est en phase d'adjudication.

Le crédit d'engagement pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ les Sciers à Plan-les-Ouates a été présenté au Conseil Municipal de décembre.

Le début des travaux est prévu pour début mai 2023 pour une durée de 8 mois. Les SIG-Thermique ne sont plus intéressés à poser le CAD dans le cadre des travaux de cette route d'accès. Il n'y aura donc pas de travaux SIG prévus sur ce nouvel axe.

#### *Etude en vue de la réalisation d'une passerelle mobilité douce au-dessus de l'autoroute de contournement entre le quartier des Sciers et le centre-village de Plan-les-Ouates*

La réalisation d'une passerelle mobilité douce entre le quartier des Sciers et le centre-village de Plan-les-Ouates est un projet ancien déjà intégré dans des planifications de quartier datant de 1998. Cependant, en raison du projet de réalisation de la demi-jonction autoroutière Lancy-Sud, il avait été abandonné car incompatible techniquement avec la réalisation de cette sortie d'autoroute. Suite à l'abandon de ce projet, le dossier de passerelle a été réactivé.

L'implantation de la parcelle a été revue et décalée en fonction des discussions menées avec les riverains détenant le foncier.

Afin de diversifier les projets soumis et garantir une vraie réflexion architecturale et paysagère, la Commune a décidé de lancer un concours d'architecture et d'ingénierie. Un appel d'offres a dès lors été réalisé durant l'été 2022 pour recruter un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui accompagnera la Commune dans l'organisation et la réalisation de ce concours. Dans sa séance du 13 décembre le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour l'organisation d'un concours d'architecture et d'ingénierie type SIA 142 en vue de la réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers.

Le concours se déroulera durant l'année 2023, avec pour objectif une mise en service de la passerelle au plus tard fin 2027 – délai fixé par le projet d'agglomération N°4 dont fait partie le projet de passerelle pour octroyer un financement de 50%.

#### *Réalisation du collectif privé EU et EP et aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 2*

La pose des enrobés bitumineux de type phono-absorbant de la surface de roulement de la chaussée de l'Essartage, y compris dans la courbe de rebroussement, s'est réalisée à mi-juillet ainsi que la couche d'usure des trottoirs côté bâtiments.

La fermeture de l'accès au chemins du Bois-Ecard et du Pré-de-la-Raisse et a été réglée au moyen de potelets.

L'autorisation de construire de l'Office des autorisations de construire concernant l'élément de modération de trafic, la mise en place des potelets au bas de l'Essartage, les 2 places PMR (personnes à

mobilité réduite) côté Eco-point Salève et les places 2RM vers la cabine électrique a été délivrée à mi-mars.

L'aménagement des places de livraison et des PMR dans la boucle de rebroussement tel que proposé par l'Office Cantonal des Transports sera rediscuté au moment de l'enlèvement du raccord provisoire sur la route de Saconnex-d'Arve. Pour l'instant les 2 places du côté Salève de l'éco-point seront conservées pour les PMR.

Il a été décidé de poser des détecteurs de mouvement sur les éclairages du chemin de l'Essartage. Dans l'attente de la réception des luminaires définitifs, SIG-EP a proposé de poser à leurs frais des candélabres provisoires à la place de ceux en place afin de les tester avec les systèmes de gestion à distance et de détection de mouvement. Ceux-ci resteront en place jusqu'à la réception des luminaires définitifs dont la livraison est sans cesse repoussée.

L'entreprise Soraco SA en charge des travaux de génie civil a cessé ses activités à fin juillet car elle n'était plus en mesure d'honorer l'exécution des travaux en cours pour des raisons économiques. Actuellement cette société est en faillite. En ce qui concerne les travaux pour la Commune, ceux-ci ont pu être achevés.

Réception définitive des collectifs privés le 5 octobre.

#### *Réalisation des collecteurs d'eaux pluviales (noues et tranchées drainantes) du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates*

- Les travaux suivants ont été réalisés :
- Noue parallèle à l'école du Sapay y compris raccordement sur le collecteur se dirigeant au bassin de rétention
- Noues et tranchées drainantes du chemin du Bois-Ecard y compris raccordement sur la noue réalisée en parallèle à l'école du Sapay.
- Noues et tranchées drainantes du chemin du Pré-de-la-Raisse.
- Raccord du chemin du Bois-Ecard sur la desserte nord.
- Réception définitive des collectifs privés le 5 octobre.
- Travaux en cours :
- Cadastration des collectifs privés et report sur la Base CRAE.

#### *Réalisation du collectif privé EU et EP en parallèle à l'école du Sapay – 4<sup>ème</sup> étape*

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Prolongement des canalisations EU et EC en attente au niveau de la parcelle anciennement n° 7507 jusqu'aux raccordements futurs des immeubles de la Bistoquette.

Travaux en cours :

- Cadastration des collectifs privés et report sur la Base CRAE.

### *Parking Visiteurs du quartier*

Afin de n'avoir aucune circulation motorisée dans le quartier, les places de stationnement pour les visiteurs ont été aménagées le long du chemin de l'Essartage. En vue d'éviter le stationnement de véhicules ventouses et ainsi de garantir la disponibilité de places pour les visiteurs, le stationnement est payant, sans limite de temps de stationnement. Le prix du stationnement sera adapté début 2023 de 18h00 à minuit en semaine et de jour comme de nuit le week-end (0.50 CHF/heure au lieu de 1.50 CHF/heure).

### *Réalisation d'aménagements paysagers du quartier des Sciers, coulée verte en étape 1, bassin de rétention des eaux de pluie à ciel ouvert, noue primaire en partie ouest du site*

Après 2 années de travaux en raison de la pandémie et de la disponibilité des matériaux, les aménagements de la coulée verte et du jardin d'eau de pluie à ciel ouvert ont pu être terminés au mois d'avril 2022 avec la pose du couvert en béton fibré ultra performant BFUP. Les bornes escamotables ont ainsi été mises en place pour réguler le passage des véhicules autorisés en direction du groupe scolaire du Sapay.

Les abords des aménagements sont pourvus de panneaux de signalisation et d'explications en lien avec la biodiversité, la flore et la petite faune présentes dans le secteur. Ces éléments permettent ainsi aux promeneurs mais aussi aux scolaires de s'impliquer un peu plus dans la sphère naturelle du quartier.

L'esplanade a été inaugurée en même temps que le quartier des Sciers le samedi 7 mai 2022

Dans le cadre des travaux, une réflexion complémentaire avait été amenée avec la prise en considération d'une liaison entre le chemin de l'Essartage et le chemin Le Sapay. Après la dépose d'une autorisation de construire en 2021, le Département a préavisé défavorablement le dossier d'autorisation de construire souhaitant préserver la biodiversité dans l'espace de la lisière forestière. Aussi, une concertation avec l'OCAN a eu lieu en juillet 2022 pour définir les faisabilités de ce cheminement. Une proposition alternative est en cours auprès de l'OCAN. Ces éléments se poursuivront donc sur l'année 2023.

### *Rampe en amont du bassin*

Lors de l'hiver 2021-2022, plusieurs chutes de cyclistes sont survenues sur le chemin pentu reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée verte, bien que cet accès soit interdit aux vélos par signalisation officielle.

Il a donc été décidé de modifier ce cheminement existant afin de dissuader les cyclistes de l'emprunter, en réalisant une rampe douce en lacets plus adaptée à la topographie existante.

Une demande d'autorisation de construire complémentaire à la demande initiale relative aux aménagements de la coulée verte et du bassin de rétention a été déposée par notre mandataire, le bureau In Situ, le 14 septembre 2022, dont l'instruction est toujours en cours.

Dans sa séance du 13 décembre, le Conseil municipal a donné son accord pour un crédit d'engagement en vue de la modification d'un cheminement existant et la réalisation d'une rampe douce en lacets reliant le quartier des Sciers au bassin de rétention de la Coulée Verte à Plan-les-Ouates. Les travaux seront réalisés entre le printemps et l'été 2023.

## Aménagement du territoire

### Mise à jour du Plan directeur communal (PDCom)

Le Plan directeur communal (PDCom) est l'instrument de référence qui guide la planification territoriale d'une Commune pour une durée de 10 à 15 ans. Celui de Plan-les-Ouates date de 2009 et doit donc être mis à jour pour tenir compte de l'évolution de la Commune et des politiques cantonales. En effet, l'adoption d'un plan climat par le Canton, le développement des grands projets des Sciers et des Cherpines et l'abandon des liaisons L1-L2 sont autant d'éléments qui nécessitent une révision en profondeur du document en force.

Initiée en 2017, la révision a dû être mise temporairement en pause, le temps de réaliser une « stratégie de densification de la zone villa », désormais exigée par le Canton dans le cadre des plans directeurs communaux. Ce document doit permettre à la Commune de traiter les autorisations de construire en zone villa en se basant sur une planification préalable.

Repris en 2021, le processus de mise à jour du PDCom s'est poursuivi tout au long de l'année 2022 avec notamment la révision des volets stratégiques et opérationnels. Le volet stratégique définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les domaines de l'urbanisation, de la mobilité et de l'environnement, tandis que les fiches de mesures opérationnelles définissent les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Présentés au Conseil administratif et Conseil municipal à plusieurs reprises durant l'année écoulée, ces deux volets seront transmis au Canton pour approbation dès validation du Conseil administratif cette fin d'année 2022. La Commune vise une entrée en force du document d'ici fin juin 2023.

### Etude directrice Bachet de Pesay/Sapay

Le Bachet-de-Pesay a connu un développement intensif ces dernières années avec la création des quartiers La Chapelle-Les Sciers et les projets en cours de « Trèfle d'Or » et de « Cité-Pesay », auxquels vont prochainement s'ajouter, sur le territoire de la Ville de Lancy, la future patinoire cantonale (8000 places) et son P+R ainsi que le PLQ Chapelle-Gui (550 logements).

Afin de coordonner ces différents développements et assurer une vision globale du périmètre, le Canton a lancé en 2021 une étude pour réaliser une image directrice du Bachet-de-Pesay. Au début de l'année 2022, les communes de Plan-les-Ouates et Lancy ont été intégrées au groupe de travail pour étudier notamment les secteurs de Trèfle-Blanc, de Chapelle-Gui et du Sapay. Notre commune est concernée de manière limitée géographiquement mais les conséquences du développement de ce secteur se réalisent aussi sur notre territoire, notamment en matière de flux, que ce soit automobiles, piétons ou de transports publics.

La participation aux ateliers a permis à la Commune de faire un point d'ensemble sur les évolutions planifiées par le Canton et de questionner ce dernier sur certains développements. Les conclusions de cette étude seront intégrées aux planifications des futurs projets urbains.

## Plan localisé de quartier d'Arare-Dessous (PLQ)

Suite à la classification en zone 4A de développement du secteur d'Arare-Dessous situé entre les routes de Bardonnex et de Saint-Julien, le Canton a initié une procédure de Plan localisé de quartier (PLQ) – planification obligatoire sur une zone de développement.

Un premier projet a été élaboré et présenté aux habitants l'année passée, avant d'être amené devant la commission cantonale d'urbanisme. Le préavis négatif de celle-ci, qui considérait que le projet proposé ne s'intégrait pas suffisamment au contexte élargi, a demandé au porteur de projet et à ses mandataires de retravailler entièrement le plan proposé.

Le projet a donc passablement évolué durant l'année 2022 afin de tenir compte des demandes de la commission et d'intégrer davantage les remarques et propositions faites par les habitants lors du premier atelier de consultation qui s'était tenu en 2021.

Le projet révisé a été présenté au mois de mai 2022 au Conseil administratif de Plan-les-Ouates, suivi d'une séance de restitution au mois de septembre avec les habitants du secteur d'Arare-Dessous. Avant d'être approuvé, le PLQ devra encore être analysé par les services techniques du Canton mis à l'enquête publique et passer par une procédure d'opposition durant l'année 2023.

## Mise en conformité du plan de site d'Arare-Dessus

Dans un courrier d'avril 2021, le Canton informait la Commune que la Confédération jugeait illégale les zones de hameaux situées dans certains plans de site. C'est le cas notamment de la zone de hameau d'Arare-Dessus. La Commune avait alors pris contact avec l'Office du patrimoine et des sites pour clarifier la marche à suivre pour mettre en conformité le plan de site existant avec le droit fédéral.

Après de nombreux échanges, propositions de plans de la part de la Commune et plusieurs mois d'indécision, le Canton a finalement estimé qu'un nouveau plan de site devait être réalisé avec uniquement les modifications permettant la conformité du plan de site, le reste des éléments n'étant pas remis en question. Cette décision a été communiquée au mois de mai 2022 aux propriétaires concernés par les modifications.

## Mise en œuvre d'un plan de site pour le village de Saconnex-d'Arve Dessus

Le secteur de Saconnex d'Arve, situé sur le coteau de Plan-les-Ouates, présente des qualités architecturales, paysagères et historiques importantes qui se trouvent confrontées à une forte pression foncière. Afin d'assurer la préservation de ce village et de ses environs, la Commune a initié en 2022 l'élaboration d'un plan de site. Ce document constitue en effet une protection patrimoniale supplémentaire et permet d'assurer un développement coordonné du territoire rural communal.

Les secteurs d'Arare Dessus et de Saconnex-d'Arve Dessus bénéficient déjà à ce jour de plans de site respectifs, un maillage qui sera complété avec plan de Saconnex-d'Arve Dessus.

La Commune a ainsi effectué un appel d'offres début 2022 pour recruter le bureau chargé de la réalisation de ce plan et une délibération a été votée à cette intention au mois d'avril. Un premier travail de diagnostic a ensuite été réalisé, enrichi par une balade participative avec les habitants du secteur en juin. Cet atelier de concertation a permis de mettre en évidence un certain nombre d'enjeux et de propositions qui seront approfondis dans le cadre du projet de plan de site.

Entre-temps, la Commune a appris que le Canton requerrait désormais un diagnostic spécifique à la thématique agricole pour tout nouveau plan de site. Cet élément, qui n'était pas connu au début de la procédure, a été pris en charge par un bureau spécialisé qui a réalisé, durant l'été 2022, des entretiens auprès d'agriculteurs sur le secteur pour préciser ces enjeux.

Les deux diagnostics ont été présentés à la Commune et à l'Office pour le patrimoine et les sites au mois de novembre. Ils serviront de base à l'élaboration du plan en lui-même, au cours de l'année 2023.

### Projet d'agglomération

Le projet d'agglomération est un document de planification à l'échelle du Grand Genève qui met en avant un plan d'investissement en faveur de la mobilité, de l'urbanisation et de l'environnement. Le projet d'agglomération de 4<sup>e</sup> génération (PA4) a été signé le 3 juin 2021 et intègre notamment le projet de réalisation d'une passerelle de mobilité douce aux Sciers.

La Confédération a fait un premier retour sur ce document au mois de juin 2022, sans commentaires spécifiques sur la mesure concernant la passerelle. Si le PA4 est approuvé, la Commune pourra bénéficier d'un cofinancement cantonal pour la réalisation de sa mesure.

### PD Com Perly-Certoux : Grand projet Perly

Suite à l'adoption du Plan Directeur Communal (PDCom) de Perly, la Commune souhaite avancer sur la réalisation du grand projet Perly, à cheval sur les communes de Perly, Bardonnex et Plan-les-Ouates.

Le Grand projet (GP) Perly fait partie des sites identifiés dans le périmètre coordonné d'agglomération « PACA » et le plan directeur cantonal pour une extension urbaine sur de la zone agricole. Situé à proximité du futur tram Genève-Saint-Julien et proche d'une bretelle d'autoroute, il répond en effet à la demande de nouveaux logements bien desservis par les transports.

En raison de la complexité des enjeux propres à ce périmètre et du nombre d'acteurs concernés, le Canton a choisi de réaliser une image directrice, en association avec les communes de Perly-Certoux, Bardonnex et Plan-les-Ouates.

L'objectif de la démarche est de définir une trame d'espaces publics qui serve de base structurante aux développements bâtis futurs et qui intègre les enjeux de la transition écologique.

Un cahier des charges a été rédigé par le Canton afin de recruter un bureau pour l'accompagner dans l'organisation et la réalisation de la démarche. Ce document a été transmis aux communes concernées fin 2021 et une séance de coordination a été organisée au mois de mars 2022 suite aux commentaires des communes. Durant l'année 2022, le cahier des charges a été l'objet de plusieurs allers-retours concernant notamment la répartition financière et l'organisation du mandat. Il a été transmis à plusieurs bureaux à l'automne 2022, pour un début de mandat l'année suivante.

### Vision Territoriale Transfrontalière et PACA

Le Grand Genève est une entité territoriale qui s'étend du District de Nyon au Département de la Haute-Savoie, en passant par le Canton de Genève. Les enjeux spatiaux, sociaux et environnementaux d'un tel périmètre sont considérables et nécessitent une coordination importante de la part des acteurs politiques et techniques du territoire. Si cette coordination se concrétise déjà à travers le projet

d'agglomération, les membres du Grand Genève ont souhaité établir une vision plus globale et à long terme, dans laquelle devront s'inscrire toutes les planifications à venir. Le processus d'élaboration de cette **Vision Territoriale Transfrontalière (VTT)** a débuté en janvier 2022 avec une présentation de la démarche aux Communes. Afin de mieux cibler les enjeux pertinents, le travail sera dans un premier temps réalisé à plus petite échelle, celle des **Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération (PACA)**. Le PACA Rhône, dont fait partie la Commune de Plan-les-Ouates, s'étend ainsi de Carouge à Chanay et de Plagne à Archamps.

Au mois de septembre, deux ateliers de travail ont été organisés pour l'ensemble des acteurs techniques et politiques du Grand Genève afin de les informer sur les diagnostics territoriaux établis pour chacun des quatre PACA.

Les prochains ateliers prévus auront lieu en janvier et juin 2023.

## Bâtiments

### Travaux de réaménagement intérieur du cabinet ex Dr. Dubas - sis au 4 ch. du Pré-du-Camp à Plan-les-Ouates (Patrimoine Financier)

Dans sa séance du 8 février le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour les travaux de réaménagement intérieur du cabinet médical sis au 4 chemin du Pré-du-Camp en prévision de sa reprise par un nouveau pool de médecins suite aux départ en retraite du Dr. Dubas.

Une redistribution des locaux a été nécessaire ainsi qu'une rénovation complète de ces derniers. Les travaux suivants ont été réalisés : démolition de tout l'intérieur des locaux (inclus les galandages), nouvelle distribution des pièces avec montage de nouvelles cloisons pour pouvoir accueillir deux salles de consultation, rénovation de toute l'installation électrique et sanitaire, pose d'un nouveau revêtement de sol, réfection complète des peintures, pose de nouvelles menuiseries, installation d'un faux plafond avec luminaires intégrés, d'un desk d'accueil et d'agencements de travail dans les salles de consultation et la salle d'analyses.

### Travaux effectués sur divers bâtiments communaux

#### Vieille Ecole

Rénovation des locaux des Services Culturel et de l'Action Sociale et redistribution afin de créer des nouveaux bureaux individuels. Création de nouveaux murs de séparation, nouveau revêtement de sol et nouvelles menuiseries. Réfection complète des installations électriques.

#### Mairie

Remplacement de la fenêtre de toit de type Velux dans le couloir du 2<sup>ème</sup> étage, l'ancienne n'étant plus étanche aux intempéries.

#### Salle Communale

Installation de nouvelles mains courantes dans les cages d'escaliers.

#### Boulodrome

Remplacement des luminaires de la zone de jeu du boulodrome par des modèles plus performants et de technologie LED.

#### Centre Voirie (14-16 rte des Chevaliers-de-Malte)

Décapage des résines de sol des hangars du Service de l'environnement et des Espaces verts et pose d'un nouveau revêtement du même type.

## Ecole du Pré-du-Camp

Remplacement des portes d'accès au bâtiment de la Piscine et de la salle de Gymnastique, les anciennes (qui datent de la construction) présentaient des problèmes au niveau de la fermeture.

## Locaux des sociétés - Ecole du Pré-du-Camp

Réaménagement des anciens locaux de la Bourse aux vêtements (rafraichissement des peintures, isolation phonique et réfection de la moquette) pour pouvoir accueillir la Musique Municipale.

## Espace Vélodrome

Nouvelle console de mixage installée car l'ancienne était défectueuse et obsolète.

## Piscine du Pré-du-Camp

Modification du réseau de ventilation pour permettre un renouvellement d'air plus conséquent, car les derniers relevés de la qualité de l'air dans les locaux de la piscine étaient médiocres.

## Vestiaires des Cherpines

Embellissement de la signalétique et décoration du bâtiment, gradins et bancs de touche du vestiaire des Cherpines. La signalétique ainsi que quelques aspects esthétiques ont été modifiés dans les couloirs du vestiaire. Un habillage en trompe l'œil a été effectué sur les gradins et les bancs de touche des deux terrains principaux portent dorénavant les couleurs et écussons des différents clubs sportifs résidents.

Les robinetteries des lavabos de tous les vestiaires ont été remplacées par un modèle automatisé, évitant ainsi que les robinets restent ouverts lorsque les utilisateurs oublient de le fermer.

## Crèche du Serpentin

Les façades en bois ont été traitées et protégées. Réfection des joints de la plupart des fenêtres.

## Crèche Ciel Bleu

Un système d'interphone avec caméra a été installé pour permettre l'ouverture de la porte principale de la crèche depuis les bureaux d'accueil et de l'administration de la petite enfance situés à l'étage.

Rafraichissement des murs du couloir au rez de la crèche. Profitant de ces travaux et sur demande de la direction de la Crèche, des zones peintures aimantées et de type tableau noir ont été peintes à différents endroits de ce couloir.

Création du bureau de la responsable de service à l'étage. Des travaux de peinture des murs et le déplacement de mobilier fixe ont été nécessaires.

Des luminaires ont été ajoutés au-dessus des plans de travail des salles de vie de la crèche, pour permettre un meilleur confort visuel lors des manipulations quotidiennes.

#### Garderie des Lutins

La terrasse en bois a dû être détruite car certains éléments se désagrégeaient à cause du stade avancé de putréfaction des éléments en bois. Une nouvelle terrasse a été construite reprenant les bases de l'ancienne.

#### Parkings Publics

Un relampage des luminaires du parking du Vélodrome et des Aviateurs a été effectué. Les nouvelles sources lumineuses sont en technologie LED et comportent un détecteur de présence inclus.

## Construction

### Acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

Le 30 avril 2019, la Commune acceptait le legs de feu Mme Marie CZECH concernant les droits héréditaires à hauteur de 50% des parcelles Nos 3269 (4BP), 5605 (AG) et 5898 (AG) sises à Saconnex-d'Arve Dessous.

Après différentes discussions entre la Commune et le détenteur des autres parts de copropriétés à hauteur de 50% des parcelles précitées, ce dernier a accepté de céder sa part de copropriété de la parcelle N° 3'269 mais a souhaité rester propriétaire des deux parcelles situées en zone agricole.

Suite à l'expertise réalisée pour définir la valeur de ladite parcelle, dans sa séance du 15 mars, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour l'acquisition de la part de copropriété de 50% de la parcelle N° 3'269 sise route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous.

La signature de l'acte d'achat-vente de la quote-part de copropriété (50%) de la parcelle 3'269 a eu lieu le 19 mai par devant Me Rubido Notaire à Genève. La remise de l'ensemble des clés s'est faite le 31 mai.

En parallèle la Commune doit encore définir l'affectation de cette maison quant à son utilisation future en lien avec les besoins des différents services de l'administration.

### Etude en vue de la rénovation et transformation de l'habitation sise sur la parcelle 3269 à la route des Chevaliers-de-Malte 60 à Saconnex-d'Arve Dessous

Dans sa séance du 26 avril, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour initier une étude en vue de la rénovation et la transformation de l'habitation sise sur la parcelle N° 3'269. Cette villa, inhabitée depuis une vingtaine d'année, nécessite quelques travaux urgents de remise en état pour éviter qu'elle ne se dégrade trop.

Dans l'attente de connaître l'affectation de cette maison pour les besoins de l'administration, la Commune a effectué divers travaux de maintien pour remettre en état la couverture et les ferblanteries afin de supprimer les entrées d'eau existantes et d'entretenir sommairement le jardin.

En parallèle, des recherches ont été menées auprès des archives de l'OAC, et sur cette base, un dossier de plans a été dessiné. Lorsqu'un programme aura été défini quant à l'utilisation future de cette maison et avant de planifier des études et travaux, un relevé plus précis de cette habitation devra être entrepris.

### Organisation de procédures pour le choix de mandataires pour la rénovation technique et énergétique du groupe scolaire du Pré-du-Camp

Pour rappel, dans le cadre du plan décennal 2020-2030, une étude EPIQR a été réalisée sur les divers bâtiments du groupe scolaire et sportif du Pré-du-Camp en 2020. Il est ressorti de cette étude que les bâtiments du complexe du Pré-du-Camp, bien que très bien entretenus, sont vieillissants et nécessitent une importante rénovation énergétique et technique.

Pour l'épauler dans l'analyse du projet et la définition d'une procédure sélective ouverte adaptée permettant la désignation de mandataires, la Commune s'est adjointe les conseils du bureau d'architectes 3BM3. Ces derniers ont pris connaissance du rapport EPIQR+ et ont visité l'ensemble des locaux du complexe entre mi-février et fin mars 2022. A cette occasion, ils ont rencontré et échangé avec le secteur Ecole du Service de l'action sociale et de la jeunesse, l'équipe enseignante de l'école, les gardiens de piscine et les encadrants du parascolaire.

Lors de ces visites et échanges, ils ont identifié des travaux non décrits dans le rapport EPIQR+ qui pourraient compléter le programme pour répondre aux besoins des utilisateurs, notamment concernant les aménagements extérieurs des préaux.

Fort de cette analyse, le bureau 3BM3 a mis à jour l'estimation du coût des travaux. Les travaux à prévoir concernent essentiellement l'enveloppe dans son ensemble, les circulations et les communs, certains locaux de l'école et locaux administratifs ainsi que les installations techniques CVSE centrales.

Pour mener à bien ces travaux de rénovation nécessaires, la Commune doit à présent s'entourer d'une équipe de mandataires compétents permettant de développer le projet sachant que les enjeux sont multiples et complexes.

Dans sa séance du 18 octobre 2022, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement afin de financer l'organisation de procédures d'appel d'offres pour, dans un premier temps, constituer une équipe de mandataires qui réalisera une étude préliminaire pour affiner le programme et le cahier des charges du projet. En effet, le rapport EPIQR constitue une base intéressante de travail, mais il s'agit d'un audit qui ne peut remplacer un cahier des charges programmatique détaillé.

Ce premier appel d'offre sera organisé en mars 2023, afin de réaliser les études préliminaires avant l'automne 2023. Suite au retour de ces études préliminaires, un second appel d'offres, avec un cahier des charges établi sur la base de l'avant-projet partiel, permettra de choisir un planificateur général d'opération qui se présentera avec une équipe complète de mandataires nécessaire à l'étude et à la réalisation du projet.

## Travaux d'assainissement et transformation du bâtiment Vers 1 Vuattes 1

La rénovation du bâtiment de Vers 1 et Vuattes 1 a permis d'accueillir deux services de l'administration à savoir le service construction et aménagement et la Police municipale. Les travaux se sont poursuivis lors du premier semestre 2022. Les commandes de matériaux anticipées par les entreprises à notre demande, ont permis d'éviter un retard conséquent sur l'approvisionnement du chantier. Hormis la mise en place tardive des menuiseries extérieures amenant à un décalage de livraison d'un mois, les travaux ont pu être réalisés avec succès.

Depuis le mois de juillet, la Police municipale occupe le bâtiment sise chemin des Vuattes 1, tandis que le service construction et aménagement est concentré sur la partie du bâtiment sis au chemin de Vers 1, bâtiment qui donne également sur la promenade Tordue.

Dans le cadre de ce projet, une centrale photovoltaïque a été réalisée permettant une production d'électricité de 45'00 kWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 15 ménages. Cette puissance est autoconsommée en partie via les consommations des installations techniques (chauffage par PAC) et celles des activités de l'administration.

Les aménagements extérieurs proposés dans le cadre du crédit d'investissement étaient assez léger raison pour laquelle une réflexion s'est portée sur le caractère paysager du site dans le courant de

l'automne. La Commission environnement et infrastructure a demandé que soit conservé une partie du budget du crédit pour améliorer la qualité paysagère du projet. Cependant les aléas du chantier n'ont pas permis de trouver les économies nécessaires à ce travail paysager demandé. Il a donc été proposé à la commission d'entrer en matière sur un éventuel crédit complémentaire pour quelques aménagements et améliorations de fin de projet. Ainsi, un crédit sera proposé pour la plantation d'arbres, d'arbustes, d'un abri-vélo et d'un auvent de protection à l'entrée de la Police municipale dans le début de l'année 2023.

## Travaux de réfection de l'esplanade et rénovation de l'étanchéité de la dalle du parking souterrain au chemin de Vers 8

Cette année 2022 a vu la réalisation des travaux de rénovation de l'esplanade située devant l'immeuble Vers 8. Pour rappel, le projet visait à résoudre les problèmes liés aux infiltrations d'eau (déchaussement de pavés, infiltrations dans les sous-sols, carbonatation des bétons), et à améliorer la fonctionnalité de la place par la création de places de travail pour les pompiers conformes aux gabarits SIS, l'installation de couverts sur les sorties de parking pour piétons, l'implantation de mobiliers urbains et d'éclairages publics adaptés et intégrés.

En parallèle, un projet artistique concernant plusieurs assises a été mis au concours fin 2021 par le Service culturel. Les artistes lauréats sont Juliette Roduit et Matthieu Thuillier avec leur projet en duo appelé « Glint ».

Les travaux ont débuté fin février 2022 par l'abattage des arbres, la démolition des bacs et la dépose des revêtements minéraux existants. Ainsi une étanchéité a pu être mise en place sur l'ensemble de la dalle supérieure du parking et un mur étanche en « double peau » a été construit à l'intérieur du parking devant le mur en brique existant durant le printemps.

De nouveaux bacs de plantation ont été créés cette fin d'été et les revêtements de sol en forme de damiers polygonaux en béton et enrobé ocre ont été mis en place à l'automne.

Cette fin d'année, les divers équipements (épingles, bancs, poubelles, couverts, fontaine, mâts d'éclairage, ...) ont été installés et les arbres et arbustes plantés.

L'inauguration de l'esplanade complètement rénovée est prévue pour le printemps 2023.

## Etude de faisabilité visant la surélévation de deux niveaux et la rénovation des immeubles Honegger sis au chemin de Vers 5 à 15 et au chemin des Vuattes 2 à 6

Les immeubles sis au chemin de Vers 5 à 15 et au chemin des Vuattes 2 à 6, ont été construits entre 1957 et 1959. Leurs enveloppes ont été rénovées en 1991 ; les menuiseries d'origine ont été remplacées pour des menuiseries en bois/métal avec des verres isolants.

Compte tenu de l'obsolescence, de la vétusté et de l'indice de dépense énergétique de ces immeubles (> à 600 Mj/m<sup>2</sup>/an), la Commune a pris la décision d'assainir énergétiquement ces immeubles, de les rénover complètement et de les surélever de deux niveaux.

Les études et variantes ont abouti à l'obtention d'une demande préalable, sur un avant-projet venant valider la possibilité de surélever les trois immeubles de deux niveaux.

Ainsi, fort de cette validation préalable, le Conseil administratif a décidé la poursuite du projet par la réalisation de la surélévation des bâtiments de deux niveaux ainsi que de la rénovation technique et énergétique de l'ensemble des bâtiments.

Un appel d'offres en entreprise totale a été préparé et finalisé au dernier trimestre 2022 et sera publié en début 2023 pour nous permettre de choisir une équipe pluridisciplinaire compétente afin de consolider le projet, d'obtenir l'autorisation de construire définitive, de chiffrer, planifier et réaliser les travaux.

## Reconstruction du préau de l'école Pré-du-Camp

Suite à la démolition du couvert existant à l'été 2021 pour des raisons structurelles, le bureau Charpente Concept, ingénieur structure spécialisé dans le bois, a été mandaté pour l'étude, le dimensionnement et le chiffrage d'un nouveau couvert.

A l'issue de son étude, un crédit d'engagement a été présenté et accepté par le Conseil municipal en date du 8 février 2022 pour la réalisation d'un nouveau couvert pour le préau de l'école Pré-du-Camp. L'OAC a délivré son autorisation de construire le 6 mai 2022 et les travaux ont pu commencer dès la fermeture de l'école, début juillet 2022.

Le préau a été reconstruit en reprenant la forme initiale du couvert (toiture à deux pans avec croupe). Les piliers béton ont été remplacés par des poteaux cylindriques en métal thermolaqué couleur bordeaux, à l'image des autres poteaux de l'école. Charpente bois traditionnelle composée de fermes, pannes et chevrons.

La couverture en tuile accueille 84 panneaux solaires photovoltaïques sur une surface de 96 m<sup>2</sup> produisant 18'000 kWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 6 ménages.

Trois puits de lumière ont été créés sur le pan de toiture nord-est permettant d'apporter un éclairage naturel à l'espace couvert et des luminaires led complètent l'éclairage. Enfin, une isolation acoustique a été installée en sous-face de la couverture permettant d'atténuer les nuisances sonores générées par les 200 élèves jouant sous ce couvert les jours de pluie.

Malgré un planning très serré, les travaux se sont achevés avant la rentrée scolaire fin août 2022. Depuis, le couvert est en fonction et les utilisateurs semblent satisfaits des améliorations apportées.

## Etude pour la transformation, rénovation et mises aux normes de sécurité de la Distillerie

Dans une volonté de réaliser les travaux de rénovation du bâtiment de la Distillerie de Saconnex d'Arve afin d'en améliorer la sécurité et la fonctionnalité pour les utilisateurs, un crédit d'engagement a été accepté par le Conseil municipal le 8 avril 2020 pour la variante « démolition / reconstruction » du bâtiment.

Suite au choix de l'entreprise Batineg comme lauréat de l'appel d'offres lancé en 2021, une demande d'autorisation de construire a été déposée à l'OAC à l'automne 2021 ; elle a finalement été obtenue le 21 février 2022 avec quelques modifications du projet notamment au niveau de la toiture.

Le projet prévoit la démolition de la partie avant du bâtiment (charpente bois) et sa reconstruction dans la continuité de la partie conservée pour créer un bâtiment unique, y compris au niveau de la toiture. Or, pour ce faire, il faut prolonger la servitude de distance et vue droite existante sur toute la longueur du bâtiment ; ce qui a impliqué de rentrer en négociation avec le propriétaire de la parcelle voisine. Ces discussions ont abouti à un accord de la part du voisin : la servitude de distance et vue droite existante a pu être prolongée sur toute la longueur du bâtiment de la Distillerie.

Pour permettre la signature de l'acte entérinant cette modification, une délibération a été votée sur le siège par le Conseil municipal dans sa séance du 27 septembre 2022, pour la Constitution d'une servitude de distance et vue droite, à titre gratuit, sur la parcelle N° 5660, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune. Dès la fin du délai référendaire et d'ici la fin de l'année, l'acte sera signé en l'étude du notaire Me Bonnefous.

Sur la base du projet d'acte, une demande d'autorisation de construire complémentaire a été déposée à l'OAC pour la modification du projet et la création d'une toiture continue sur l'ensemble du bâtiment ; l'autorisation de construire a été délivrée le 14 septembre 2022.

En parallèle, la préparation du chantier s'est poursuivie durant toute l'année 2022. Un planning des travaux a été établi en accord avec les utilisateurs et leurs activités ; les travaux débuteront en janvier 2023 et s'achèveront en octobre 2023.

## Nouveau bâtiment pour le jardin d'aventures JAPLO

Suite à la démolition du bâtiment du JAPLO à la fin de l'année 2021, les activités du jardin d'aventure ont été déplacées dans le bâtiment de Champ-Joly CE, en contrebas du Mail du Millénaire.

Le projet de réalisation étant étroitement lié à la construction du bâtiment de logements prévu par la Paroisse Catholique en raison des mouvements de terre des terrassements, il en résulte que les travaux ont dû être mis en attente en raison du recours à l'encontre de l'autorisation de construire du bâtiment de la Paroisse Catholique.

Après une année de procédure et différents recours, le démarrage des travaux serait potentiellement envisagé pour le printemps 2023 sous réserve de libération du dossier de la Paroisse ou de mesures complémentaires permettant une indépendance constructive du nouveau bâtiment du JAPLO. Ces éléments sont en cours d'affinement auprès de nos mandataires ingénieurs et architectes.

Afin de nous permettre un démarrage dès que possible, il est prévu une présentation du crédit de construction du nouveau bâtiment du JAPLO au Conseil municipal en début d'année 2023. Ce crédit sera basé sur un devis général révisé en fonction des nouveaux indices de construction.

En parallèle de ce dossier et dans le cadre de nos échanges avec la Paroisse Catholique, le projet de réaménagement du jardin d'enfants les Abeilles dans le rez-de-chaussée du bâtiment de logement s'est poursuivi sur l'année 2022. Différents échanges ont été réalisés avec les architectes et le service de la petite enfance pour permettre une réversibilité des locaux du jardin d'enfants vers une hypothétique crèche à l'avenir.

Des discussions sur la mise en location du lieu ont également fait l'objet de plusieurs séances au cours de cette année et devront être poursuivies en début 2023.

## Aménagement d'un espace de stockage dans les combles de la ferme des Cherpines et travaux divers dans le fenil

La Commune loue depuis 2012 un espace de stockage de 367 m<sup>2</sup> dans la ZIPLO afin d'y entreposer une partie du matériel nécessaire à l'organisation des manifestations et événements communaux. Le bail de ce local est arrivé à échéance en février 2022 et le propriétaire n'a pas souhaité le renouveler.

Afin de trouver un nouvel emplacement pour permettre de stocker ce matériel devant être déplacé, décision a été prise d'aménager les combles de la ferme des Cherpines. Pour ce faire, quelques travaux d'adaptation ont été nécessaires tels que l'agrandissement de l'ouverture et le remplacement des portes existantes, l'installation d'une barrière écluse, la mise en place d'un faux-plancher sur les surfaces abaissées et le renforcement du plancher.

Le budget pour la réalisation de ces travaux a été accepté par le Conseil municipal dans sa séance du 28 septembre 2021. Les travaux ont été réalisés de février à mai 2022. L'équipe du Service de l'environnement et des espaces verts a pris possession des lieux aménagés mi-mai 2022.

En parallèle, le local situé dans l'annexe de la ferme et utilisé par le centre équestre pour stocker le foin des chevaux a été rénové. En effet, ce local n'était pas adapté à un tel usage et avait subi plusieurs dégâts liés à la trop faible hauteur des portes par rapport aux engins utilisés pour la manutention du foin. Des travaux de réparation et d'adaptation du local ont été réalisés cet automne pour éviter de nouvelles dégradations à l'avenir.

## Crèche Le Serpentin

Afin de répondre aux demandes formulées de longues dates par la Direction de la crèche Le Serpentin, un architecte a été mandaté en mars 2022 pour étudier la faisabilité de la création d'un bureau supplémentaire et d'un local pour les poussettes en extérieur.

Plusieurs séances de travail et de présentation de variantes ont eu lieu d'avril à juin 2022 à l'issue desquelles un projet a été défini.

Dans sa séance du 13 décembre le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement pour la réalisation de travaux d'améliorations fonctionnelles, énergétiques et d'arborisation pour la crèche Le Serpentin.

De plus, pour répondre à la motion M 03-2012 votée par le Conseil municipal le 19 juin 2012, pour la réalisation de bâtiments communaux énergétiquement auto-suffisants, et pour accélérer la transition communale vers une production électrique locale et décarbonée, il a été décidé d'installer une centrale solaire photovoltaïque sur la toiture de la crèche du Serpentin. Ces travaux seront l'occasion de mettre en place une ligne de vie sur le pourtour des toitures pour la sécurisation de l'entretien.

En complément, la toiture plate de la crèche sera végétalisée et la chaudière gaz opportunément remplacée par une pompe à chaleur réversible.

Enfin, le Service de l'environnement et des espaces verts, à la demande de la Direction de la crèche, augmentera l'arborisation du parc autour du bâtiment afin de créer un ombrage sur les façades et des îlots de fraîcheur en extérieur. L'ensemble des travaux sera réalisé courant 2023.

## École Le Sapay – Remplacement des fonds mobiles de la Piscine

Le bâtiment des sports de l'école du Sapay a été livré à l'été 2016. Or, dès sa mise en service, des problématiques de panne sur les fonds mobiles de la piscine ont été décelés. Les Communes de Plan-les-Ouates et de Lancy ont donc fait appel à un avocat pour prendre en charge cette problématique. Après plusieurs années de discussions, d'échanges, de tentatives de mise en place d'une convention, il a été convenu d'un remplacement du système de motorisation des fonds mobile pris en charge par l'entreprise, son partenaire, ainsi que son assurance.

Des frais complémentaires ont été nécessaires pour permettre la mise en place du système et ces derniers ont été pris en charge par les deux maitres de l'ouvrage. En soit, les frais de réparation du système ont représenté un montant de 365 000 F dont seulement 57 000 F ont été pris en charges par les communes. Ainsi, la part pour Plan-les-Ouates a été de 28 500 F. Les travaux se sont déroulés sur la période estivale de 2022 et n'ont pas engendré de désagrément sur l'utilisation scolaire, mais uniquement sur le temps loisirs et sportif.

Depuis la réparation, aucune panne ne nous a été signalée et le système, grandement simplifié, semble pleinement opérationnel.

Ceci met fin à un dossier conflictuel de 5 années et à satisfaction de l'ensemble des parties.

## Etude pour la rénovation énergétique de la Mairie

Le bâtiment de la Mairie fait partie des ouvrages du plan décennal de rénovation 2020-2030 de la Commune. Une analyse avait été effectuée entre 2019 et 2020 permettant d'identifier l'état physique et fonctionnel de l'édifice. Il est ressorti de cette étude que le bâtiment « ancien » de la Mairie, par opposition au « nouveau » bâtiment de liaison, doit être rénové techniquement et énergétiquement pour répondre aux nouvelles normes de la loi sur l'énergie.

Ainsi, la Commune a effectué un premier travail d'analyse du besoin et a consulté différents bureaux d'architectes et ingénieurs pour permettre une réponse au premier cahier des charges du projet en vue de la préparation des études de rénovation du bâtiment. Un crédit d'étude sera donc proposé au début de l'année 2023 au Conseil municipal pour permettre la réalisation des premiers développements de projet de rénovation de la Mairie.

## Traitement des requêtes en autorisation de construire

Le Service construction et aménagement de notre administration instruit une partie des dossiers d'autorisation de construire des projets sur son territoire et soumet ses propositions aux magistrats pour validation.

Ce travail effectué jusqu'à lors par la transmission de dossiers papiers par l'Office des Autorisation de Construire, a vu quelques évolutions au cours des dernières années par la mise en place d'une plateforme dématérialisée AC-DEMAT d'instruction des dossiers d'autorisation. Depuis trois ans, des premiers dossiers en APA (autorisation en procédure accélérée) ont été proposés via cette plateforme. L'avantage de cette dernière étant la réduction des impressions papiers et l'acheminement de ces derniers auprès des différents services instructeurs.

Au cours de cette année, cette dématérialisation s'est poursuivie avec l'ensemble des dossiers d'autorisation de construire et notamment les Demandes Définitives (DD). Ceci a nécessité une certaine adaptation du fonctionnement à l'interne de l'administration car les tâches sont désormais planifiées. Ainsi, les dossiers APA doivent être instruits dans les 10 jours à réception du dossier, tandis que les DD le sont à 30 jours.

Au cours de cette année, la Commune a ainsi instruit un peu plus de 120 dossiers.

L'analyse des dossiers est effectuée sur les axes suivants : mobilité, gestion des déchets (partie SEE), gestion des réseaux, énergie, aménagement et architecture.

Ce sont donc 4 collaborateurs qui s'organisent afin de proposer un retour aux magistrats qui préavisent pour le compte de la Commune dans le temps imparti.

## Génie civil

### Cadastre du réseau d'assainissement (CRAE)

Mise à jour de la base CRAE effectuée sur les chantiers communaux

### Travaux entrepris sur le réseau secondaire des canalisations communales

Remplacement de fontes de regards

- Route du Camp / Route de Saconnex-d'Arve

### Travaux entrepris sur les chaussées communales

Réfection sacs de routes / caniveau

- Ch. de la Plamatte / Mail 2000

Réfection de bordures et pavés

- Rte du Vélodrome / Rte des Chevaliers-de-Malte / Ch. de Champ-Joly / Ch. de la Redoute / La promenade

Réfection de nids-de-poule et affaissements / Réfection partielle de chaussées

- Ch. d'Humilly / Ch. du Pont-du-Centenaire / Ch. des Verjus / Rte des Chevaliers-de-Malte / La Promenade / Ch. des Roulets

Renouvellement du parc d'hydrantes

Révision et changement de la partie supérieure

- Ch. de la Cartouchière / Ch. des Goulettes / Ch. Champ-Guilbert / Ch. des Petits-Bois / Ch. de la Plamatte / Ch. des Chevaliers-de-Malte
- Remplacement / déplacement
- Rte d'Annecy / Rte de Base

### Entretien du réseau communal

#### Réfection des chaussées selon le plan quinquennal 2018-2022

L'état des enrobés nécessite une réfection des surfaces de roulement afin de garantir l'état des chemins pour les vingt prochaines années (hors usure classique de la couche de roulement).

Le tableau récapitulatif de l'année 2022 du rapport ERTEC SA recommandait l'entretien du chemin du Pont-du-Centenaire, tronçon compris entre la route de Base et le chemin piétons entre les manufactures Rolex et Patek-Philippe. Ce tronçon de route à reprofiler était le dernier ouvrage restant à réaliser du plan quinquennal 2018 à 2022.

Suite à la demande auprès de la commission de coordination des travaux en sous-sol (CCTSS) pour savoir si des travaux SIG, Swisscom allaient être réalisés dans ce secteur ces prochaines années, ces derniers nous ont répondu que des travaux importants pour SIG-Electricité étaient prévus en 2024 sur ce tronçon.

Afin de ne pas rouvrir une chaussée fraîchement réfectionnée le reprofilage du chemin du Pont-du-Centenaire est remis à une date ultérieure, probablement en 2025, suivant la confirmation des dates à recevoir pour les travaux SIG.

Ainsi l'entretien routier 2022 sera inclus dans le prochain plan quinquennal 2023 – 2027.

### Réfection des chaussées selon le plan quinquennal 2023-2027

Le bureau Ertec qui étaient en charge de l'établissement des plans quinquennaux 2013 à 2017 et 2018 à 2022 a également été mandaté pour l'établissement du futur plan pour les années 2023 à 2027.

Le planning intentionnel est le suivant :

- Septembre : Relevés visuels.
- Octobre : Rapport intermédiaire.
- Octobre : Séance pour intégrer les projets en cours, les chaussées à passer en investissement et ainsi déterminer où carotter et où effectuer les mesures de déflexion.
- Novembre : Carottages et mesures de déflexion.
- Décembre : Rapport définitif.

### Arare-Dessus – modération de trafic sur la route de Bardonnex

La demande d'autorisation de construire a été déposée l'année passée par l'Office Cantonal du Génie Civil. Le projet sera réalisé sans l'abattage d'arbres et sans le marquage du passage piétons prévu à la hauteur au carrefour avec le chemin de Plein-Vent. Si les mesures de vitesse, après réalisation des éléments de modération de trafic, indiquent que la vitesse réelle des véhicules permettrait de réduire la distance de visibilité pour correspondre aux normes, alors le passage sera marqué.

Suite à la dépose de la demande d'autorisation de construire, le service des routes a reçu une première demande de complément de la part de l'OAC à la suite des préavis de l'OCAN et de la SMS-CMNS. Les demandes de l'OCAN ont été prises en compte et le projet a été légèrement adapté. En revanche, les demandes de la SMS remettaient fondamentalement en cause la nature du projet et l'OCGC a donc demandé à l'OAC d'écarter le préavis de la SMS.

Fin février, une nouvelle demande de complément de l'OAC à la suite d'un nouveau préavis de la SMS est remise à l'OCGC. La SMS demande de revoir le projet pour respecter le caractère rural du site, notamment en supprimant le seuil ou en remplaçant le cheminement piéton sur le chemin de Plein-Vent par de la prairie.

Une solution évoquée par l'OCGC et Plan-les-Ouates serait de ne pas construire le seuil et de passer la limitation de vitesse de 50 km/h à 30 km/h. Cette proposition doit encore obtenir l'aval de l'OCT.

L'OCT préavise défavorablement la suppression du seuil pour des raisons de dangerosité, un seuil même avec des rampants de faible pente est plus sûr qu'un passage piéton même avec une limitation à 30 km/h. Pour l'OCT, il n'est également pas utile de descendre la vitesse à 30 km/h puisqu'il n'y a pas de mesures à prendre liées à l'OPB, de plus la route ne fait pas partie du réseau primaire ni secondaire

donc n'est pas sur les plans des zones de réduction de vitesse de l'Etat et enfin le nombre de piétons potentiels traversant cette chaussée n'est pas suffisant.

En conclusion la Commune et l'OCGC maintiennent leur projet transmis à l'OAC avec quelques adaptations mineures sur les zones piétonnes (uniformité des matériaux). Une explication du projet plus détaillée a été transmise par l'OCGC à la CMNS.

Suite à une séance sur place début octobre avec l'OCGC, la CMNS et Plan-les-Ouates, il a été décidé de remanier le projet en diminuant son emprise sur le chemin de Plein-Vent au niveau du carrefour afin de conserver au maximum l'aspect rural de cette ancienne voie romaine. La vitesse de 50 km/h et le seuil sont conservés.

## Assainissement

### Remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du Tram GSJ

Mise en conformité des raccords privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du tram.

Pour rappel, l'Office Cantonale de l'Eau (OCEAU) a engagé au mois d'août 2020 le contrôle de l'état de mise en séparatif des canalisations des habitations sises en bordure de la future ligne du tram Genève – St-Julien. Des prospections ont été réalisées sur la Commune de Plan-les-Ouates sur la route de Base (tronçon Voirets – Mère-Voie).

Les rapports de prospection ont été présentés à la Commune pour que celle-ci puisse engager les travaux de remplacement des canalisations non conformes sur son territoire, avant de pouvoir se faire rembourser par les privés selon la directive établie par l'OCEAU-SPDE « Prestations attendues pour la construction des branchements privés sous domaine public ».

Dans sa séance du 26 avril, le Conseil municipal a accepté un crédit d'engagement destinée au financement du remplacement des raccordements privés sur le domaine public dans l'emprise des travaux du premier tronçon de la ligne de tramway Genève – Saint-Julien à Plan-les-Ouates.

Début août une demande pour la prise en charge des honoraires et des prestations de curage et passage TV a été déposée sur la plateforme du FIA. Ces prestations devraient être totalement prises en charge par le FIA.

Par contre, les travaux de mise en conformité des canalisations privées dans l'emprise des travaux du tram sont à la charge des privés. Comme les canalisations de raccordement au réseau d'assainissement public sont réputées faire partie intégrante de l'immeuble dont elles proviennent (art. 65 al.2 LEaux-GE), le propriétaire est responsable de ses canalisations privées (ou collectives privées) jusqu'aux équipements du système public d'assainissement des eaux (réseau secondaire). Les réseaux privés, doivent être maintenus par leurs propriétaires en parfait état d'entretien et de fonctionnement (art. 77 LEaux-GE). Ces recommandations ne sont malheureusement pas bien comprises par certains propriétaires qui demandent à ce que les travaux dus à la construction du tram doivent être pris en charge par l'Etat ou les Communes.

Début novembre, le FIA a approuvé le plan financier remis début août pour la prise en charge des honoraires et des prestations de curage et passage TV.

Les travaux de mise en conformité dans l'emprise du tram à charge des privés ont débuté en 2022 et devront être terminés à l'automne 2023 pour permettre la mise en service du tram fin 2023.

### Route du Camp – Réhabilitation des collecteurs EU et EP

Suite à une plainte d'un habitant dont la cave est infiltrée d'eau à chaque averse depuis la réalisation des travaux de chemisage effectué sur le collecteur EP du réseau secondaire passant dans sa parcelle, une prospection par une entreprise spécialisée sur le réseau de drainage de la cave a été réalisée début avril en présence de l'OCEAU.

Il a été constaté que le réseau de drainage est complètement bouché et que le passage de la caméra devra être repris après débouchage des drains. De plus la canalisation des eaux usées du sous-sol a été raccordée sur le réseau secondaire d'eaux claires.

Suite à ce contrôle, l'OCEAU a transmis un courrier au propriétaire lui demandant de se mettre en conformité en corrigeant tous les défauts de raccordement constatés. Un délai pour effectuer ces travaux a été donné jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet.

La Commune laisse le soin à l'OCEAU de traiter la suite et pour sa part considère que cette affaire est close.

### Mise en séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin Riant-Mont

Un crédit d'engagement complémentaire a été accepté par le Conseil municipal en date du 15 mars suite aux coûts supplémentaires engendrés lors des travaux de mise en séparatif des collecteurs et de l'aménagement routier du chemin Riant-Mont.

En effet, la profondeur plus importante du collecteur unitaire, les travaux de raccordement de la chaussée sur les parcelles privées suite à la modification du profil en long de la route, la construction d'un mur de soutènement devant la parcelle N° 6689 et les frais liés au Covid

En juin, le Conseil du FIA a accepté la prise en charge des travaux d'assainissement selon le décompte final présenté par la Commune.

### Mise en séparatif des collecteurs du chemin Vachoux

La mise en conformité du collecteur unitaire existant, par sa mise en système séparatif de manière identique et aux mêmes conditions que pour le chemin de Riant-Mont, n'ayant pu se réaliser en 2021 suite au refus des propriétaires de céder leur part du chemin, ce projet a été reporté.

Un crédit d'engagement d'étude devra être déposé au Conseil municipal courant 2023.

### Etude pour la mise en séparatif des collecteurs des collectifs privés au chemin de la Pomone

Le chemin de la Pomone est l'un des derniers collectifs privés à devoir se mettre en conformité.

Lors d'une séance à la mi-avril avec l'OCEAU, la Commune et les représentants des riverains, ces derniers se sont exprimés sur leur crainte concernant le financement des travaux dont le montant pourrait, pour certains propriétaires, provoquer la vente de leurs biens.

Afin de trouver des solutions, les représentants des riverains ont demandé à la Commune de pouvoir incorporer le chemin de la Pomone au domaine public communal en échange des travaux à effectuer. En parallèle, ces derniers ont également approché l'OCEAU afin d'obtenir une dérogation pour ne pas réaliser ces travaux d'assainissement, demande qui a été refusée par l'OCEAU car au niveau légal, il n'est pas possible de déroger à la mise en conformité des canalisations exigée par la Loi.

Début mai, le Conseil administratif a également refusé l'incorporation du chemin de la Pomone au domaine public communal, en référence avec la loi sur les Routes L 1 10 Chap. III sect. 5 art. 47, 48, 49.

Suite à une nouvelle séance à mi-juin en présence des mêmes intervenants, les représentants des riverains ont demandé d'autres pistes de financement possibles. Après discussion et comme aucune proposition de l'OCEAU et de la Commune n'a pu être faite, les représentants ont proposé d'écrire un courrier aux Présidents du Conseil Municipal et de la Commission Environnement et Infrastructures. Dans l'attente d'une réponse des 2 entités suite à leurs courriers pour poursuivre l'opération.

Début septembre, les représentants des riverains demandent à l'OCEAU et la Commune si un système d'infiltration des eaux claires au niveau des parcelles privées serait envisageable. En réponse, l'OCEAU précise que la mise en œuvre de l'infiltration au niveau du chemin de la Pomone pourrait se faire à l'échelle de la villa voire d'un regroupement de villa. Il faudra tenir compte des surfaces imperméables telles que les toitures, terrasses, mais également de la surface du chemin de Pomone et de la déconnexion des drainages pour envisager l'absence d'un raccordement au réseau EP. Sur le plan financier, la mise en œuvre des installations d'infiltration à un coût et nécessite une emprise qui peut être importante en fonction de la capacité d'infiltration du sol. Ces ouvrages resteront à termes des ouvrages privés. Un point de discussion doit être envisager pour déterminer clairement les modalités de prises en charge financière liées aux études, investigations et aux travaux. S'engager dans cette démarche demande donc plutôt une motivation environnemental qu'économique.

A la suite de cette proposition, l'OCEAU demande à présent au mandataire d'établir une offre pour l'évaluation de la solution infiltration.

## Mise à jour du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)

### Réhabilitation des collecteurs à effectuer suite au constat SIG – période 2010-2014 pour préparation mandat d'ingénieurs

Le FIA a fait savoir à la Commune que les travaux de réhabilitation des collecteurs, suite aux constats effectués par les SIG lors de leur contrat d'entretien du réseau secondaire de la Commune, seront intégrés dans la mise à jour du PGEE (plan général d'évacuation des eaux).

Un premier rapport intermédiaire est présenté à fin mai par le mandataire SDI en présence de l'OCEAU et de la Commune.

Des fiches supplémentaires devront être incorporées dans cette mise à jour notamment pour le chemin de la Plamatte qui n'est pas desservi par un réseau secondaire de canalisations et le chemin des Voirets, tronçon Clos – Base, dont le collecteur unitaire existant devra être mis en séparatif.

Suite à une présentation à fin juin par l'OCEAU-SECOE de la carte des dangers en lien avec les crues du Voiret, Petit-Voiret et Rû-Malet, une fiche sera également à intégrer dans cette étude. Concernant ces dangers, des mesures de sécurisation devront être entreprises au niveau du Rû-Malet, soit le remplacement de l'ouvrage prise d'eau, la création d'un massif filtrant autour de l'ouvrage pour favoriser l'infiltration des eaux lors des petits événements, la reprise des eaux de ruissellement superficiels provenant de la route des Chevaliers-de-Malte et le remplacement du collecteur de raccordement existant (DN 300 mm) par un DN 500.

A fin juin, un second rapport intermédiaire est remis à l'OCEAU et à la Commune. La mise à jour du PGEE est principalement concentrée sur la réfection des collecteurs existant basés sur les rapports des SIG établis lors des contrats d'entretien du réseau secondaire.

Les références des rapports établis par les SIG devront être ainsi indiquées sur les fiches du PGEE.

### Fonctionnement du bassin de rétention de la Galaise

Suite à l'étude pour l'analyse et l'optimisation du fonctionnement du bassin de rétention de la Galaise, la FTI, en charge à présent de ce dossier, a mandaté un bureau d'ingénieurs pour la réalisation de l'extension du bassin existant selon les conclusions du rapport du bureau en charge de l'étude effectuée.

Fin avril la FTI a posé la question à l'OCT de savoir si le nouveau plan climat pour une diminution de trafic de 40% à l'horizon 2030 a été pris en compte et par conséquent si le prolongement de la présélection de tourner à droite serait potentiellement nécessaire à long terme et de facto qu'un renforcement de la structure du bassin serait encore nécessaire.

Pour l'OCT, même s'il devient de moins en moins probable de réaliser de nouvelles voiries sur le Canton, il ne demeure pas moins que les Zones Industrielles et la ZIPLO plus particulièrement, continueront à générer de façon importante de nombreux flux TIM et PL. Il apparaît donc que l'élargissement de la route de Base est nécessaire pour conserver un secteur industriel attractif aux congestions modérées.

L'autorisation de construire est en force depuis mars. Le mandataire actuel planche sur les phases 41 à 51. Une séance de présentation du projet sera organisée par la FTI avec les principaux intervenants avant la fin de l'année.

Les travaux sont prévus pour l'automne 2023.

### D 06-2020 : Constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association la ferme de la Gavotte

L'association de « La Ferme de la Gavotte » a fait la demande à la Commune de Plan-les-Ouates, par l'entremise de son mandataire, de pouvoir raccorder leurs nouvelles constructions sur la conduite d'eau potable alimentant le nouveau centre d'entretien des Cherpines.

Le Conseil municipal a donné son accord en septembre 2021 pour la constitution d'une servitude de canalisation d'eau potable au profit de l'association « La Ferme de la Gavotte » et à charge de la parcelle N° 10459, propriété de la Commune dans le périmètre du centre sportif des Cherpines.

Un projet d'acte notarié a pu être rédigé et présenté au Conseil administratif en novembre 2022 pour une signature prévue en janvier 2023.

## Ordonnance sur la protection contre le bruit OPB

Selon le rapport 2020 deux routes devaient encore être assainies : la route de Base et la route de Saconnex-d'Arve. La route de Base est liée aux travaux du tram GSJ actuellement en cours et sera assainie dans le cadre de ces travaux. La route de Saconnex-d'Arve, a été assainie en 2021 avec la pose d'un phono-absorbant sur le tronçon communal, soit Chapelle – Camp.

Fin mars, la demande de subvention fédérale a été transmise à et la validation de l'OCGC pour versement de la subvention OPB est parvenue à fin mai.

## Mesures entreprises suite aux intempéries du 15 juin 2019

### *Chemin des Petits-Bois*

En accord avec l'OCEAU, un mandat d'étude a été attribué à un bureau d'ingénieurs civils spécialisé en hydraulique CSD afin de déterminer les causes probables de la mise en charge des collecteurs d'eaux usées lors de fortes intempéries. Pour mémoire, cette étude s'est concentrée sur le bassin versant des Petits-Bois qui fut la région de la Commune la plus touchée lors des violents orages de juillet 2013 et juin 2019.

Début juillet, le mandataire a présenté aux représentants des riverains la clé de répartition des travaux à charge de ces derniers, suite au retour des offres des entreprises et de la proposition d'honoraires d'ingénieurs pour les phases 51 à 53. Vu l'écart important entre les deux entreprises ayant répondu, les représentants des propriétaires demandent si l'entreprise la moins-distante est prête à faire un forfait afin d'éviter toutes revendications ultérieures.

A mi-août, l'OCEAU a transmis un courrier de mise en demeure aux propriétaires en indiquant la quote-part de chacun à verser avant le 30 septembre sur un compte de la Commune. Les travaux seront engagés dès que la somme totale sera parvenue à la Commune qui adjugera à la suite les travaux à l'entreprise et les prestations d'ingénieur pour les phases 51 à 53. Le délai pour la réalisation de ces travaux est fixé au 1<sup>e</sup> juillet 2023.

Début novembre, sur les 51 propriétaires seule une personne n'avait pas encore versé sa participation. D'un commun accord entre l'OCEAU, le mandataire et la Commune, il a été décidé de passer commande des travaux afin de les engager au plus vite.

## Motion 12-2021 - Pour un plan d'entretien durable des rues et chemins communaux

Il est demandé dans cette motion :

1. D'analyser, lors de l'élaboration du prochain plan quinquennal du réseau routier, les rues et chemins communaux ne nécessitant pas de réfection.
2. D'identifier les chemins qui pourraient être déclassés pour lesquels il n'est pas pertinent de les rendre carrossables.
3. De proposer, lors de chaque réfection, des matériaux qui soient respectueux de l'environnement.
4. De proposer autant que possible des matériaux recyclés pour la pose d'enrobés lorsque cela est possible.

La Commune a réalisé un inventaire de toutes les voies communales, accompagné d'une analyse tenant compte de leur classification dans le réseau routier, de leur utilisation par les cycles et de possibles contraintes spécifiques au génie civil. Au total, 118 rues, chemins, routes, rues et allées ont été recensés sur la Commune.

Le premier constat est qu'une grande majorité de celles-ci ne peuvent être « dégoudronnées » car servant d'accès à des habitations ou des équipements. Le dégrappage de l'enrobé pourrait cependant être envisagé pour 17 d'entre elles, en différenciant les voies de circulation utilisées fréquemment par des cycles et dont le revêtement doit rester carrossable, des chemins pouvant être davantage perméabilisés. Il faut cependant noter que sur quasiment tous ces chemins l'enrobé est encore en bon état, leur réfection n'étant pas prévue dans les plans quinquennaux d'entretien du réseau routier communal 2013-2017 et 2018-2022. Pour les voiries en béton (un revêtement particulièrement résistant), ce constat sera probablement valable pour un temps relativement long. Au final, seuls les chemins d'Humilly et de Plein-Vent nécessiteraient une réfection, en notant toutefois que pour ce dernier des réflexions sont en cours sur une possible fermeture, tandis que le second est envisagé comme futur axe cyclable fort par l'étude Genève-Sud en cours.

Au vu des coûts financiers et environnementaux liés au dégrappage d'un enrobé bitumineux ou à la démolition de dalles en béton, il nous semble peu pertinent de « dégoudronner » des chemins encore en bon état. Cela signifie pour le moment un « statu-quo » pour 15 des 17 chemins identifiés, à réévaluer toutefois dans les prochains plans quinquennaux d'entretien du réseau routier communal. Pour le chemin d'Humilly, une note spécifique sera transmise prochainement au CA afin d'évaluer les possibilités et contraintes d'une éventuelle fermeture. Une coordination avec la Commune de Bardonnex sera également nécessaire à ce sujet.

Motion 19-2021 votée au CM du 15.04.2022 - Pour rendre possible un accès à la fibre optique à tous les habitant(e)s et travailleurs(es) de la commune de Plan-les-Ouates

Il est demandé dans cette motion :

1. D'établir un état des lieux poussé des accès FTTH et FTTB (Fiber To The Building).
2. De sonder les acteurs économiques majeurs de la Commune sur l'état de leurs connections.
3. De prendre les mesures nécessaires afin de rendre possible l'accès à la fibre optique pour les habitants/travailleurs de Plan-les-Ouates qui n'y ont pas encore accès aujourd'hui.
4. De concert avec les SIG, de planifier en amont l'implémentation de la fibre optique dans les nouveaux quartiers, notamment celui du Rolliet.
5. De manière générale, d'engager à l'avenir une réflexion systématique sur les aménagements de la fibre optique lorsque des travaux de réfection d'axes routiers ou de création de nouveaux quartiers seront effectués sur la Commune.

Suite à une séance fin janvier avec les SIG, ces derniers précisent qu'à ce jour 176 adresses postales sont connectées au réseau FTTH, ce qui représente 3968 prises dans des logements ou arcades. Ces logements font partie de quartiers constitués essentiellement de nombreux immeubles et pour la plupart récents comme par exemple le nouveau quartier des Sciers.

Par contre les immeubles isolés et les habitations en zone villas ne sont pas raccordés à la fibre optique dans leur grande majorité. En l'état, SIG précise que la Commune de Plan-les-Ouates était la dernière commune à être raccordée par les SIG et que l'objectif de ces derniers, en termes de raccordements, avait été atteint et leur déploiement arrêté. Le budget et le nombre de raccordement étant liés, les SIG sont arrivés au bout de l'enveloppe financière qui leur avait été accordée.

En ce qui concerne Swisscom, ceux-ci ont programmé un passage de la FTTS (Fibre To The Street) à la FTTH (Fibre To The Home) pour la Commune de Plan-les-Ouates entre 2025 et 2030. Mais au vu du nombre de raccordements, ces travaux pourraient être engagés plus proche de 2025 que de 2030. Ces travaux, qui devraient se réaliser sur un peu plus d'une année, seront à la charge de Swisscom.

Si la Commune désire engager ces travaux avant 2025, ils seront à la charge de la Commune, ce qui représenterait une dépense de plusieurs millions sans être certain qu'il pourrait débuter avant 2025. Swisscom a présenté son projet de déploiement sur la Commune en commission environnement et infrastructures le 19 septembre.

## Mobilité – développer une mobilité multimodale

### Task Force

Au vu du nombre important de chantier en cours et à venir (bâtiments dans la ZIPLO, tram et quartier des Cherpines), la Commune a décidé de réactiver la Task Force en vue de coordonner les chantiers et de garantir une bonne communication auprès de la population et des entreprises.

La Task Force, qui regroupe la Commune, le Canton, la Fondation pour les Terrains Industriels et l'Association des entreprises de la ZIPLO, s'est réunie à 5 reprises dans le courant de l'année 2022 afin de veiller à la bonne coordination des chantiers.

### Etude pour la réalisation des bilans des zones 30 et zones de rencontre

Afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route, en particulier des piétons et des cyclistes, la Commune a progressivement aménagé des zones 30 et des zones de rencontre. Les contrôles de vitesse de circulation sont un élément important pour garantir cette sécurité, puisque le respect des vitesses limites par les usagers de la route sera plus élevé si des contrôles sont effectués.

La Police cantonale, compétente pour effectuer ces contrôles de vitesse, exige, pour procéder à ces contrôles dans une zone 30 ou une zone de rencontre, que celle-ci soit certifiée par l'autorité compétente, à savoir l'Office Cantonal des Transports du Canton de Genève.

Les comptages routiers nécessaires à l'établissement des bilans ont été effectués en octobre 2021 et en mars 2022. Les zones de rencontre de la route des Chevaliers-de-Malte, des Vuattes, du Bois-Malet et d'Arare-Dessous présentent des vitesses de circulation trop élevées pour être conformes aux normes en vigueur, à l'inverse des autres zones de rencontre et de toutes les zones 30 de la Commune, qui peuvent elle être certifiées. À noter qu'une modification de l'ordonnance fédérale sur les zones de rencontre et les zones 30 interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et supprimera la nécessité de faire des bilans. Il s'agit donc d'étudier, au regard de cette nouvelle disposition, si des mesures complémentaires sont nécessaires dans les zones de rencontre dont les vitesses étaient trop élevées.

### Etude mobilité Genève-Sud

L'étude pour élaborer un concept de mobilité multimodale pour le secteur de Genève-Sud s'est lancée en 2021, sous le pilotage du Canton de Genève. Les phases de diagnostic d'analyse prospective des déplacements à l'horizon 2030 ont été réalisées en 2021 et un concept général a été élaboré durant le premier semestre 2022. Quant aux mesures spécifiques, celles-ci sont en cours d'élaboration et seront discutées dans le courant du premier semestre 2023. À noter également que la Commune s'est fait le relai des doléances des associations d'habitants qui l'ont interpellée sur les problématiques de mobilité sur la Commune.

## Etude du réaménagement de la Promenade Tordue

La promenade reliant le chemin de Vers à la route du Camp, dite « Promenade Tordue », fait partie de la colonne vertébrale du réseau de mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates avec la Promenade de la Mairie et le Mail 2000. Devant les demandes répétées des usagers sur la nécessaire adaptation au flux de plus en plus important s’y trouvant et à la difficile cohabitation entre piétons et cyclistes, un projet de réaménagement a été lancé.

Le projet a été élaboré durant le premier semestre 2022, ce qui a permis de déposer une requête en autorisation de construire début septembre 2022, qui a été obtenue fin octobre. Sur cette base, l’appel d’offres pour la réalisation du projet a été lancé en novembre 2022 en vue de présenter un crédit de réalisation au Conseil Municipal début 2023 et de lancer des travaux à l’été 2023.

## Requalification de la route de Saint-Julien

Le Canton de Genève projette de réaménager la route de Saint-Julien pour favoriser la progression des transports publics et sécuriser les modes doux. Une étude est en cours et s’est poursuivie en 2022, pilotée par le Canton de Genève en collaboration avec la Commune de Plan-les-Ouates, ce qui a permis au Canton de Genève de déposer en novembre 2022 les requêtes en autorisation de construire pour les tronçons compris entre la route du Camp et le Mail 2000.

En parallèle, la Commune de Plan-les-Ouates poursuit son étude urbaine pour la requalification de la route de Saint-Julien et de ses abords, en vue de lui redonner un caractère villageois en travaillant sur le réaménagement des espaces publics adjacents, la fermeture du parking dit « Majoro » en est la première conséquence. Un projet d’espace public de qualité entre la route de Saint-Julien et l’ancien parking Majoro est en cours d’élaboration, en partenariat avec l’association propriétaire de la parcelle voisine.

## Tram Genève / Saint-Julien

Les travaux de tram Genève – Saint-Julien ont démarré en février 2021 et se poursuivront jusque fin 2023, date prévue pour la mise en service du premier tronçon entre les Palettes et la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

La Commune de Plan-les-Ouates suit le chantier et veille à ce que la communication sur les impacts du chantier soit transmise de manière claire et anticipée aux habitants et entreprises de la Commune. Ainsi, elle participe, chaque semaine, aux séances de direction de projet et aux séances de chantier.

## Zone 30 Plan-les-Ouates Sud

En vue de sécuriser le carrefour entre les chemins de la Butte et des Bougeries, une interdiction de tourner à gauche pour le trafic motorisé, ainsi que des éléments de modération de trafic dans le carrefour, ont été mis en œuvre durant le premier semestre 2022.

Par ailleurs, les travaux d’aménagement des chicanes sur le chemin de la Butte ont été finalisés en février 2022 en vue de modérer la vitesse des usagers de la route.

## Mise en place d'un système de vélos en libre-service

Lancé en août 2020, le système de vélos en libre-service (VLS) se développe progressivement sur le Canton de Genève. À Plan-les-Ouates, de nouvelles stations ont été ouvertes courant 2022 par la Commune, en partenariat avec l'exploitant du système (Donkey Republic) aux emplacements suivants : route du vélodrome, école le Sapay, arrêt TPG du Trèfle-Blanc, EMS Happy Days).

La localisation précise des stations, tout comme leur nombre par secteur, évolue en fonction de l'utilisation qui est faite du système.

## Cours vélo

La Commune de Plan-les-Ouates a organisé deux cours vélos pour les familles en septembre, qui avaient pour but d'acquérir les connaissances de base pour se déplacer en sécurité dans le trafic.

Ces cours ont rencontré un vif succès avec une cinquantaine de participants au total.

## Stationnement aux chemins Marc-Charrot et d'Alcire

De nombreux véhicules se stationnent dans le hameau d'Arare-Dessus, engendrant des nuisances et de l'insécurité sur les étroites voiries du hameau. Une étude a été menée courant 2022 pour définir, en concertation avec les habitants, la réglementation adéquate pour limiter le stationnement aux habitants et leurs visiteurs.

Un atelier de travail s'est tenu en mars 2022 et les résultats de l'étude ont été présentés et discutés lors d'une seconde séance publique en août 2022. Sur cette base, le Conseil administratif a retenu une réglementation qui sera mise en œuvre courant 2023.

## Trafic de transit dans le réseau de quartier

Dans son programme de législature, le Conseil administratif a intégré l'objectif thématique « Réduire le trafic de transit (et de ses nuisances bruit, CO2, pollution) ». Il s'agit dès lors, en concertation avec les riverains, d'élaborer les mesures de circulation répondant à cet objectif. Une délibération pour financer l'étude relative au projet a été acceptée par le Conseil municipal en décembre.

L'étude sera ainsi menée dans le courant de l'année 2023, notamment avec des ateliers participatifs avec la population.

## Adaptation de la réglementation du parking provisoire des Cherpines

Afin de renforcer l'offre en stationnement pour les usagers du centre sportif des Cherpines, la réglementation des parkings du centre a été adaptée en juillet 2022. Dorénavant, le stationnement est limité à 3 heures maximum au parking des Charottons et est illimité et payant dans le parking du Skate Park.

## Plan d'actions du réseau routier 2022-2025

L'Office cantonal des Transports a lancé au printemps 2022 une consultation auprès des communes pour l'élaboration du Plan d'actions du réseau routier 2022-2025, qui a pour objet d'organiser le réseau routier (hiérarchie du réseau, nouvelles infrastructures, adaptation des bases légales notamment). La Commune de Plan-les-Ouates a rendu son préavis en indiquant qu'elle ne souhaitait pas voir certains secteurs de la Commune être intégrés dans des périmètres d'application de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée.

L'Office Cantonal des Transports doit dorénavant se positionner sur ce préavis de la Commune.

## Mobilité dans la Ziplo

### Adaptation de la réglementation stationnement dans la ZIPLO

En partenariat avec le Canton de Genève et l'association des entreprises de la ZIPLO, la Commune de Plan-les-Ouates a élaboré dans le courant de l'année 2022 un nouveau concept de gestion du stationnement dans la ZIPLO. En effet, avec l'arrivée du tram dans la zone à fin 2023, il a été souhaité par les partenaires de la zone de favoriser le stationnement des deux-roues, des visiteurs et des véhicules d'entreprises et de livraisons au lieu du stationnement des pendulaires.

L'adaptation de la réglementation, adoptée en novembre 2022, sera mise en œuvre dans le courant de l'année 2023.

### Axe de mobilité douce sur la route de la Galaise

La Commune de Plan-les-Ouates a finalisé courant 2022 le projet d'axe de mobilité douce sur la route de la Galaise dans la ZIPLO. Le projet a été validé par les partenaires de la zone (FTI, Canton, Azipto) en novembre 2022 et l'appel d'offres en vue de sa réalisation a été lancé en décembre 2022 en vue de présenter un crédit d'engagement au Conseil municipal début 2023.

En parallèle, le dossier de requête en autorisation est en cours de finalisation pour la déposer également début 2023.

### Cession au dp communal de PLO les chemins de Pré-Fleuri et de Champ-Blanchod, Champ-des-Filles et Tourbillon

Mi-mars la Commune transmet un courrier à la FTI leur signalant, qu'en cas de cession au domaine public de chemins privés, la loi sur les routes (LRoutes) L 1 10 doit s'appliquer et qu'avant d'entamer des démarches visant la cession de ces parcelles, il serait judicieux d'établir un constat sur l'état de ces dernières à la fin des travaux du tram GSJ et ce, en conformité avec les conditions énumérées dans l'article 47 de la L 1 10.

### *Chemins de Pré-Fleuri et de Champ-Blanchod*

La FTI a informé par courriel du 3 mars 2022 que leur notaire a fait un projet pour cette cession, que la FTI doit encore examiner les servitudes à radier et ensuite, il établira un acte consolidé.

*Chemin de Tourbillon et Champ-des-Filles*

Fin septembre une séance a eu lieu sur place avec la FTI afin de définir les principes des travaux restant à réaliser sur ces chemins avant leur cession. Ces travaux ne pourront se réaliser qu'après la fin des travaux du tram GSJ prévus à fin 2023 sur le chemin de Tourbillon et après l'établissement d'un constat complet de l'état de la chaussée et des trottoirs.

## Energie

### Nouveaux seuils IDC (Indice de Dépense de Chaleur)

Le Règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn) L 2 30.01 a été modifié et depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le seuil de l'indice de dépense de chaleur (IDC) est abaissé à 450 MJ/(m<sup>2</sup>.an) contre 600 MJ/(m<sup>2</sup>.an) avant, pour atteindre ce nouveau seuil, l'OCEN a fixé, une valeur de dépassement « significative » qui sera progressivement abaissée au cours du temps :

- 2022 : 800 MJ/(m<sup>2</sup>.an) ;
- 2027 : 650 MJ/(m<sup>2</sup>.an) ;
- 2031 : 550 MJ/(m<sup>2</sup>.an).

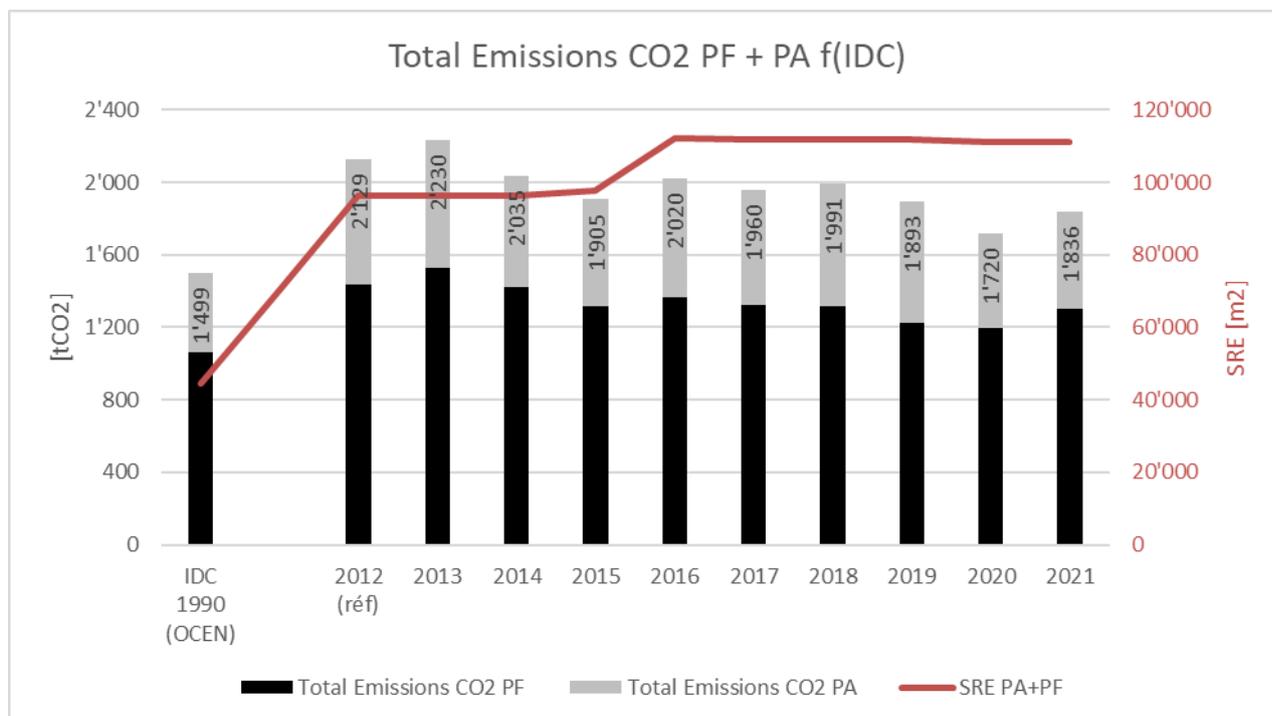
La Commune a pris en compte ces nouveaux seuils pour analyser son parc immobilier et orienter sa stratégie.

### Analyse du parc des bâtiments et orientation de la stratégie

Une des cibles principales qui ressort du plan directeur de l'énergie 2020-2030 et du plan climat cantonal 2030 deuxième génération est la diminution des émissions de gaz à effet de serre de 60% par rapport à 1990.

#### Emissions CO<sub>2</sub>

Pour répondre à cette cible, la Commune a, dans un premier temps, quantifié à partir des IDC de ses bâtiments les émissions annuelles de CO<sub>2</sub> de son parc immobilier (axe vertical de gauche) en incluant la surface de référence énergétique (surface chauffée totale sur l'axe vertical de droite) pour pouvoir avoir un indicateur macro à suivre dont les résultats sont présentés ci-dessous :

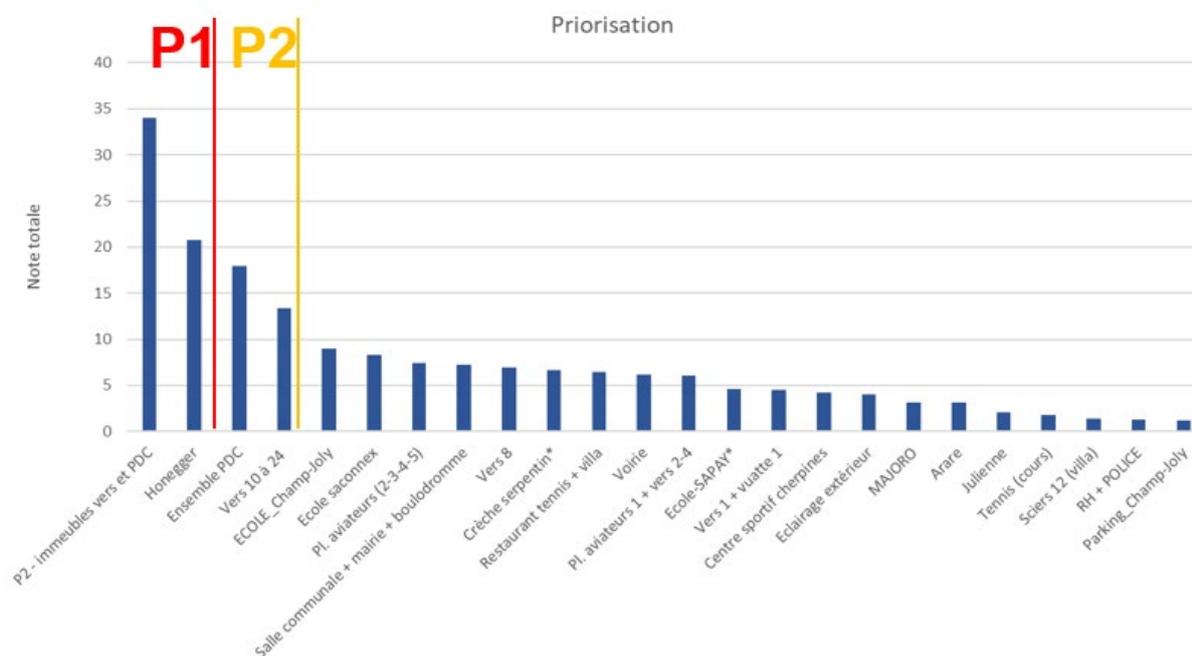


Constat : les émissions de CO<sub>2</sub> sont passées de 1'499 tonnes de CO<sub>2</sub> en 1990 à 1'836 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2021, cependant, dans le même temps, la surface de référence énergétique totale est passée d'environ 45'000 m<sup>2</sup> en 1990 à 110'000 m<sup>2</sup> en 2021. Dit autrement, entre 1990 et aujourd'hui, les émissions de CO<sub>2</sub> brutes ont augmenté de 22 % alors qu'en parallèle la SRE a elle augmenté de 145 %. En calculant le rapport des émissions de CO<sub>2</sub> par unité de surface chauffée, le ratio passe de 33.3 [kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>] en 1990 à 16.7 [kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>] aujourd'hui, soit une diminution d'environ 50% (NB : c'est sur les émissions brutes, soit ceux qui ont augmenté de 22% et non les émissions rationalisées qu'est mis l'objectif de -60% d'ici 2030).

### Orientation de la stratégie

Au vu des modifications légales et des différents enjeux, la Commune a réalisé une analyse complète de son parc immobilier, elle a permis la création d'une matrice de décision pour orienter la stratégie de rénovation afin d'atteindre les objectifs cantonaux et communaux.

Cette matrice est composée de 4 facteurs clés pour chaque groupe de bâtiments qui sont une note/10 des émissions de CO<sub>2</sub>, une note/10 des dépenses liées aux consommations énergétiques, une note/5 liée à l'IDC et pour finir une note/3 liée à la période de rénovation prévue du groupe de bâtiments sur la décennale communale. Ces 4 notes sont ensuite sommées en affectant un facteur 2 à la note des émissions de CO<sub>2</sub> et une note totale/38 est obtenue pour orienter la stratégie afin de maximiser les résultats. Les résultats de cette matrice sont présentés ci-dessous :



Constat : cette matrice permet d'orienter notre stratégie sur les groupes de bâtiments maximisant nos chances d'atteindre les cibles cantonales et communales, à savoir en priorité 1 : les bâtiments du P2 (Pré-du-Camp 2-16 et Vers 32-40) ainsi que les immeubles Honegger (Vuattes 2-4-6 et Vers 5-7-9-11-13-15) et en priorité 2 : l'ensemble Pré-du-Camp (écoles, piscine, gymnase) ainsi que les immeubles sis chemin de Vers 10-24.

## Gaz vitale vert

Lors de l'analyse du parc de bâtiments de la Commune, la Commune s'est rendu compte que les bâtiments du patrimoine financier (PF) qui représentent environ 70% des émissions de CO<sub>2</sub> du parc (1'300 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2021) étaient alimentés en gaz vitale bleu. Afin de démontrer une fois de plus son engagement dans la transition énergétique, ses bâtiments vont passer en 2023 au gaz vitale vert, ce qui permettra de réduire de 10% les émissions de CO<sub>2</sub> du PF (-130 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit l'équivalent de 940'000 km économisés en voiture individuelle et donc de 23.5 tours du monde). Ce qui permettra finalement de diminuer d'environ 7% les émissions totales de CO<sub>2</sub> du parc immobilier de la Commune.

Les chaufferies concernées par cette modification sont :

- Chemin de Vers 36 ;
- Route de Saint-Julien 159 ;
- Chemin de Vers 14 ;
- Chemin de Vers 8 ;
- Place des Aviateurs 4 ;
- Chemin de Vers 7 ;
- Chemin de Vers 4.

## Contrat d'Optimisation Energétique avec les SIG

Les Contrat d'Optimisation Energétique (COE) des bâtiments du patrimoine financier avec les chauffagistes en charge de leur maintenance sont construits sur une structure de 6 années (3 années d'optimisation et 3 années de maintien des performances). En avril 2022, nous arrivions à la fin de ces contrats et avons prolongé pour une 7<sup>ème</sup> année ceux-ci dans le but principal de surveiller les consommations et éviter les dérives.

La Commune de Plan-les-Ouates a prolongé ces contrats sur les chaufferies suivantes :

- Place des Aviateurs 4
- Chemin de Vers 4
- Chemin de Vers 7
- Chemin de Vers, 8
- Chemin de Vers13
- Chemin de Vers 36
- Chemin des Vuattes 4

## P2 : Pré-du-Camp 2-16 et Vers 32-40

Suite à l'analyse des émissions de CO<sub>2</sub> du parc immobilier de la Commune (patrimoine administratif et patrimoine financier), il s'avère que l'ensemble P2 (Près-du-Camp 2-16 et vers 32-40) représente 30% des émissions totales de CO<sub>2</sub> du parc immobilier de la Commune. Ce groupe de bâtiments représente donc un enjeu majeur dans l'atteinte des objectifs de réduction de GES pour la Commune. De ce fait, une démarche intensifiée avec la régie et le mandataire en charge de l'optimisation de cette chaufferie a été mise en place. Elle permet de mettre en œuvre un système de management de l'énergie (séance bimestriel, plan d'actions, suivi des résultats, etc.) sur ce groupe de bâtiments pour maximiser nos chances d'atteindre les résultats attendus.

## Mini-CAD Champ-Joly

Pour remplacer les 4 chaudières gaz et diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> des bâtiments scolaires du secteur Champ-Joly (Champ-Joly CM, maison Ravy, Champ-Joly CE et espace Vélodrome), un mini-CAD utilisant 2 PAC (pompes à chaleur qui sont alimentées par les panneaux solaires sur la toiture) et 2 chaudières gaz a été réalisé en 2018. Il est prévu que ce CAD soit alimenté à 70% par les PAC et les 30% restants par les chaudières gaz. Suite au changement de mandataire pour l'exploitation du chauffage sur ce secteur, un meilleur suivi des consommations est en train de se mettre en place pour maximiser la production de chaleur par les PAC.

En parallèle et pour se servir de ce site comme site pilote pour la mise en place d'un système de management de l'énergie, la réalisation d'une revue énergétique a été faite et va permettre d'identifier les usages énergétiques significatifs pour orienter la démarche. Un contact est également en cours avec les SIG pour remplacer les 2 chaudières existantes en raccordant ce mini-CAD au CAD-Rive gauche pour arriver à un chauffage neutre en émission de CO<sub>2</sub> pour le chauffage de ces 4 bâtiments.

## Contrat d'achat d'électricité en offre de marché période 2023-2025

Pour les lieux consommant plus de 100'000 kWh par an, les consommateurs peuvent choisir de s'ouvrir à la concurrence et acheter leur électricité en offre de marché. De ce fait, la Commune avait fait valoir son droit et s'était ouvert au marché libre. En 2019, elle avait renouvelé son contrat et avait signé un contrat d'achat d'électricité en offre de marché qui allait sur la période 2020-2022 pour un prix moyen inférieur à 8 ct/kWh.

Au vu de la situation actuelle et afin d'assurer son approvisionnement futur en électricité, la Commune de Plan-les-Ouates a signé le 09.05.22, un contrat d'achat pour de l'électricité Vitale vert en offre de marché sur la période 2023-2025. Le prix moyen projeté pour cette période est supérieur à 26 ct/kWh, mais malgré le facteur 3.5 sur le prix de l'énergie, la Commune en anticipant le renouvellement de ce contrat est aujourd'hui la commune ayant la plus petite augmentation parmi celles qui devaient renouveler leur contrat à la fin de l'année 2022.

Les offres en marché libre étaient jusque lors très favorables financièrement par rapport à l'achat d'énergie traditionnelle. La conjoncture géopolitique et les aspects environnementaux ont eu un impact très significatif sur le prix de l'énergie. Ce passage au marché libre est définitif et un retour en arrière n'est actuellement plus possible.

## Eco-21 Collectivités

En janvier 2017, la Commune a signé le contrat d'accompagnement éco-21 NEGAWATT avec les SIG. Le programme NEGAWATT était à l'origine conçu pour les grands consommateurs. Se rendant compte que les communes avaient des besoins différents des grands consommateurs, ils ont créé un nouveau plan d'actions éco-21 COLLECTIVITES.

La Commune a signé en mai 2022 le contrat d'accompagnement éco-21 COLLECTIVITES et se fait maintenant accompagner par ce programme.

## Eclairages publics et contexte

Au vu du contexte énergétique, les collectivités sont appelées à montrer l'exemple et à réaliser des économies d'énergie. En 2021, l'éclairage public était le 3ème plus gros consommateur de l'administration communale pour environ 8.5% de la consommation totale d'électricité. L'extinction de celui-ci la nuit représente donc un effort conséquent et pertinent pour montrer l'exemple à la population et suivre les recommandations fédérales.

Bien qu'une réflexion pour la réalisation d'un plan directeur lumière soit en cours, la Commune de Plan-les-Ouates a souhaité mettre en place une réponse rapide aux recommandations fédérales et cantonales en éteignant son éclairage public par tranche horaire de 22h à 5h. Dans ce cadre, elle a demandé aux SIG de lui envoyer un plan pour comprendre ce qu'il était possible de faire pour éteindre l'éclairage public sur son territoire la nuit en tenant compte de l'état de ses installations actuelles.

Il existe différents réseaux électriques pour l'éclairage public alimentant plusieurs candélabres et chaque réseau est piloté par un coffret. Cependant, après la réception des plans, il s'avère que les coffrets sur la Commune alimentent d'autres entités (commune voisine ou canton).

Par conséquent, pour permettre une extinction cohérente de notre réseau et éviter un patchwork lumineux avec une rue à moitié éteinte, la Commune est en train de définir des créneaux d'extinction selon les zones à proposer aux autres acteurs et prendra ensuite contact avec eux pour se mettre d'accord et se coordonner sur la réalisation de la démarche.

## La nuit est belle

Cette année encore, la Commune de Plan-les-Ouates à l'instar de 187 autres communes du Grand Genève a éteint son éclairage pour la 3ème édition de la nuit est belle.

## Plan Directeur Lumière (PDL) en vue d'une rénovation de l'éclairage public et d'une adaptation du fonctionnement aux nouveaux standards

La lumière fait partie intégrante de l'espace urbain, elle est indispensable à notre quotidien. La gestion de l'éclairage public est devenue un élément fondamental du développement d'une ville.

L'élaboration d'un plan directeur lumière (PDL) en plus de répondre à une demande du Conseil d'Etat, permet d'établir une stratégie globale dans le but d'orienter la rénovation de l'éclairage public ainsi que d'avoir une gestion efficiente et intelligente de celui-ci ; ce qui permet également, à plus long terme, de répondre aux objectifs du Plan Climat Cantonal PCC 2030, d'anticiper la réponse à certains objectifs du futur Plan Climat Communal et plus globalement aux challenges de la transition énergétique et environnementale qui doivent être une priorité pour chacun d'entre nous mais encore plus pour une collectivité publique.

Pour ce faire, dans sa séance du 18 octobre 2022 le Conseil municipal a accepté au moyen d'une délibération un crédit d'engagement pour l'élaboration d'un Plan directeur lumière. Ceci a permis l'attribution d'un mandat aux SIG, qui réalisent déjà l'exploitation du réseau et qui disposent de toutes les données nécessaires à accompagner la Commune pour réaliser son PDL. Cette délibération prévoit

également un budget pour mettre en œuvre rapidement des actions en lien avec le contexte énergétique actuel et l'appel de la Confédération à réaliser des économies d'énergie pour cet hiver.

L'établissement de ce PDL permettra à terme d'avoir un plan définissant différentes zones selon l'utilisation faite de celles-ci. A chaque zone sera affectée des « normes d'éclairage » à respecter (température, temps d'éclairage, intensité lumineuse, etc.) ; puis sur la base de ce plan et de l'éclairage souhaité, la Commune pourra ensuite prévoir les éléments à remplacer ou les réglages à réaliser. Il permettra également d'avoir un fil conducteur de gestion de l'éclairage lors de la création de nouvelles zones.

## Electromobilité

Au vu de l'urgence climatique le Conseil d'Etat a adopté pour l'axe 2 – mobilité de son Plan Climat Communal - 2ème génération (PCC 2030) les cibles suivantes :

- Taux d'électrification (et/ou technologie équivalente) du parc automobile genevois fixé à 40% pour 2030 ;
- Réduction du nombre de véhicules de 40% en 2030 ;
- Réduire de 5 à 10% les kilomètres moyens parcourus en transports individuels motorisés.

Dans ce sens, le canton de Genève s'est fixé pour cible de déployer 2'500 points publics de recharge à l'horizon 2030 sur son territoire et compte sur les communes pour l'accompagner à l'atteindre. Pour ce faire, une convention d'objectifs a été signée entre les SIG et l'Etat de Genève pour que les SIG déploient cette infrastructure.

Le manque de stations de recharge demeure également un frein majeur à la décision de passer à l'électrique pour nombre de personnes et les communes ont un grand rôle à jouer pour y remédier. Proposer des solutions aux habitants sur la commune de Plan-les-Ouates contribuerait à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> et de particules fines sur notre territoire, mais aussi les nuisances sonores.

En concertation interne entre les secteurs construction & énergies, aménagement & mobilité ainsi qu'entretien des bâtiments & conciergerie, la Commune a rencontré les acteurs du marché de l'électromobilité pour obtenir des offres et est en train de définir une stratégie de déploiement en 3 phases :

1. **Phase 1, période 2023-2024** : mise en place rapide mais réfléchi de bornes de recharge aux lieux suivants : Mairie, place des Aviateurs, parking du Vélodrome, vers 8 => réponse aux besoins + aux cibles 2024 ;
2. **Phase 2, fin 2024** : élaboration d'une stratégie de déploiement pour la période 2025-2030 sur le territoire de la Commune de Plan-les-Ouates => réponse cohérente aux besoins des habitants et cibles de l'Etat ;
3. **Phase 3, période 2025-2030** : réalisation de la stratégie validée en phase 2.

## Communication

Le contexte géopolitique actuel fait que l'énergie est devenue un sujet central de l'actualité. Pour traiter ces sujets complexes, le Service construction et aménagement a fait plusieurs articles en 2022 dont vous retrouverez les liens ci-dessous :

- **Subventions pour un installation solaire** : <https://www.plan-les-ouates.ch/pages/la-commune/les-actions-environnementales/les-energies/information-concernant-une-prime-solaire-prolongee-en-2022-par-les-sig>
- **Nouvelles installations solaires** : <https://www.plan-les-ouates.ch/actualites/nouvelles-installations-solaires-a-plan-les-ouates>
- **Le point sur la situation énergétique** : <https://www.plan-les-ouates.ch/actualites/le-point-sur-la-situation-energetique>
- **Ce que représente un kWh** : <https://www.plan-les-ouates.ch/actualites/ce-que-represente-un-kwh>
- **Les conseils pour ne pas gaspiller de l'énergie** : <https://www.plan-les-ouates.ch/actualites/des-conseils-pour-ne-pas-gaspiller-lenergie>
- **La Commune en exemple** : <https://www.plan-les-ouates.ch/actualites/economies-denergie-la-commune-agit>

## Aides financières énergie octroyées par la Commune pour la législature 2020-2025

Une délibération pour l'octroi d'aide financière a été validée par le Conseil municipal du 22 juin 2021 pour un montant de 400'000 F réparti sur l'ensemble de la période de législature, soit jusqu'en juin 2025.

Afin de suivre ce budget, un outil de suivi a été créé par le Service construction et aménagement. Le bilan pour les demandes de subvention en 2022 du 01.01.2022 au 01.11.2022 est le suivant :

- Réparation d'appareils : 9 demandes pour 803.05 CHF ;
- Cellules photovoltaïques : 39 demandes pour 118'178 CHF ;
- Pompes à chaleur : 23 demandes pour 40'562 CHF.

Au vu du contexte géopolitique actuel, le nombre de demandes a grandement augmenté en 2022 (2020 : 22 demandes ; 2021 : 56 demandes ; 2022 : 71 demandes après 10 mois) et sont bien plus nombreuses que prévues. Sur les 400'000 CHF d'un budget censé courir jusqu'à fin 2025, la Commune a déjà dépensé 112'305.15 CHF et a 253'983.50 CHF d'engagés au 1<sup>er</sup> novembre 2022. De ce fait, il lui reste 33'711.35 CHF de « budget prévisionnel » disponible jusqu'à fin 2025.

Une demande de crédit supplémentaire de 400'000 CHF a été proposée au Conseil municipal de décembre 2022. Sous réserve de validation, ceci nous amènerait donc à un total de 800'000 F d'aides en faveur de la transition énergétique pour la législature 2020-2025.

## Optimisation énergétique des installations communales

Depuis 2014, un suivi des consommations énergétiques via l'outil Energo est en cours. En parallèle, des actions d'optimisation énergétique par les différents acteurs ont été entreprises. Après plusieurs années, les gains économiques d'une année à l'autre sont de plus en plus faibles et les consommations se stabilisent, ce système avec une « intervention humaine » arrive donc à sa limite.

Dans une démarche d'amélioration continue, la Commune souhaite mettre en place une technologie innovante. Avec une acquisition automatique des données à distance, elle permettra d'une part de suivre les installations avec une meilleure réactivité et d'autre part, à l'aide de l'intelligence artificielle de piloter et d'optimiser automatiquement les consommations de chauffage afin de maximiser les résultats. Pour ce faire, la Commune s'est mise en relation avec les acteurs de la place pour mettre en place une telle technologie et a reçu des offres qu'elle est en train d'analyser techniquement et économiquement. Ce projet se poursuivra sur l'année 2023.

## Projet de centrale photovoltaïque ch.de Vers 8

Pour rappel, la Commune de Plan-les-Ouates a mis à disposition la toiture de son bâtiment sis chemin de Vers 8 à la société coopérative genevoise EnerKo. Ce projet repose sur l'investissement d'Enerko via un financement citoyen pour réaliser l'installation de 260 modules photovoltaïques, d'une puissance totale de 97.5 kWc.

Cette installation a été finalisée en juin 2022 et une communauté d'autoconsommation a été créée pour les habitants de ce bâtiment. Cette installation produira annuellement environ 100'000 kWh, ce qui correspond à la consommation électrique annuelle d'environ 33 ménages. Lors des pics de production, le surplus d'électricité sera injecté dans le réseau SIG.

En tant que propriétaire de l'immeuble, la Commune fait d'ores et déjà partie de la communauté d'autoconsommation pour l'électricité utilisée dans les locaux qu'elle possède et les espaces communs de l'immeuble.

## Environnement

### Nouvelle structure du service

Nouvel organigramme, nouveaux responsables et chef de secteur

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Service de l'environnement et des espaces verts se divise en deux secteurs :

- Secteur des Espaces Verts, sous la responsabilité, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, de Monsieur Sylvain Chevalley,
- Secteur Voirie & Manifestations, sous la responsabilité de Madame Patricia Grasset
- Un nouveau domaine est créé afin de répondre aux enjeux actuels de protection de l'environnement :
- Domaine Biodiversité & Durabilité, sous la responsabilité de Monsieur Valentin Irschlinger.

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2022, la direction du service est reprise par Monsieur Bertrand Favre, suite au départ à la retraite de Monsieur François Lazzarelli.

### Patrimoine arboré :

#### Chaulage des troncs

C'est un usage de plus en plus courant d'enduire les troncs à la chaux pour les protéger du soleil et éviter les échaudures.

Cette protection, qui ressemble à de peinture blanche, est utilisée sur les jeunes arbres de la Commune depuis cet automne. Elle remplace sur certains arbres les canisses de bambou utilisées jusqu'à présent.

Le principal avantage étant de permettre à l'arbre de s'adapter en douceur et dans la durée à son nouvel emplacement à la suite de la plantation.

Cette protection protège également contre l'installation de champignons et de parasites se développant sous l'écorce des arbres.

#### Sécurisation des espaces de forêts – Bois Malet et Bois de la Chapelle

Les changements climatiques agissent sur l'état de santé de certains arbres et leur croissance, en particulier pour les espèces moins résistantes au stress hydrique. Les variations interannuelles de la température et des précipitations, l'allongement des périodes de sécheresses estivales, ainsi que l'augmentation d'événements climatiques extrêmes amènent certains arbres à dépérir. C'est dans ce contexte que le Service de l'environnement et des espaces verts a procédé à un contrôle amenant à des abattages et des coupes de branches mortes afin de sécuriser plusieurs espaces forestiers de la Commune, comme le Bois Malet, le Bois de la Chapelle et le cordon boisé de la Bistoquette.

Face à ces réalités climatiques, le Service de l'environnement et des espaces verts met tout en œuvre pour favoriser la biodiversité dans le cadre de l'entretien des espaces verts. Ainsi, nous avons profité

des abattages dans les milieux naturels pour laisser du bois sur place afin de créer des refuges bénéfiques à la faune locale. Les tas de bois serviront notamment de cachettes pour les hérissons et les amphibiens, mais aussi de lieu de vie pour certains insectes qui ont besoin de bois mort pour accomplir leur cycle de vie.

### Abattages et plantations

Cette année le Service de l'environnement et des espaces verts a procédé à l'analyse de l'inventaire du patrimoine arboré réalisé en 2021, qui a permis d'identifier une centaine d'arbres se trouvant dans un état physiologique médiocre, mauvais ou très mauvais.

Afin de pérenniser cette démarche de renouvellement et de renforcement de notre patrimoine arboré existant, quelques abattages d'arbres dans les parcs et promenades ont été nécessaires cette année.

C'est dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Sciers que la plupart des plantations d'arbres et d'arbustes ont été effectuées sur notre territoire en 2022. Une plantation anecdotique, mais pleine de sens, a été réalisée sur le haut de la Butte afin d'honorer la visite d'Almir Narayamoga Surui, chef de la tribu Paiter-Surui, peuple indigène du Brésil qui se bat contre la déforestation.

### Canapé forestier

Un canapé forestier a été réalisé dans le Bois d'Humilly en fin d'été 2022. Le Service de l'environnement et des espaces verts a accompagné cette démarche initiée par l'école Le Sapay auprès du Canton (propriétaire) qui, de son côté, a procédé aux différentes demandes d'autorisation nécessaires à la concrétisation du projet. Ce sont 4 à 5 classes de l'école Le Sapay qui ont participé à la construction du canapé forestier en collaboration avec l'entreprise mandatée.

### Cèdre du Mail 2000

Le grand cèdre (*Cedrus atlantica*) du Mail 2000 souffre d'une légère descente de cime (assèchement du sommet de la couronne) probablement due à un coup de foudre subi par le passé. Par ailleurs, les travaux réalisés sur le mail (minéralisation) ont changé la nature environnementale au niveau de sa rhizosphère. Des soins de nettoyage des branches mortes ont été effectués en avril 2022 afin d'écartier les risques inhérents. Le passage sauvage des vélos au pied de l'arbre a été condamné pour limiter le tassement du sol.

Un arrosage automatique sera intégré prochainement pour compléter le mulching épandu au pied de ce conifère et permettre qu'il soit mieux hydraté. Toutes les solutions de maintien seront envisagées pour garantir son avenir qui reste fragile. Ces différentes démarches ont été accompagnées pédagogiquement par la pose d'un panneau explicatif et d'une petite barrière en bois.

## Protection de la faune

### Protection des batraciens

Le Service de l'environnement et des espaces verts continue de collaborer étroitement avec le Canton afin de protéger les richesses naturelles dans le secteur Bois du Milly – Bistoquette – étang du Paradis, reconnu site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens depuis une quinzaine d'années. Dans ce cadre, la Commune poursuit l'opération de fermeture provisoire du chemin de l'Abérieru qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> février au 15 avril 2022 selon l'autorisation de l'Etat.

### L'oiseau urbain

Afin de poursuivre les efforts des dernières années concernant la protection des oiseaux, le Service de l'environnement et des espaces verts a procédé à l'achat d'une vingtaine de nichoirs pour compléter et remplacer la cinquantaine de nichoirs déjà installés sur notre territoire. Un contrôle général des fixations ainsi qu'un nettoyage ont été réalisés pendant l'automne 2022. Le taux d'occupation de plus de 80% démontre la réussite de ce projet qui participe grandement à offrir aux oiseaux des solutions pour favoriser leur reproduction. Ainsi, tout en protégeant la biodiversité, cette action participe à diminuer la présence de certains ravageurs qui s'attaquent aux arbres de la Commune et dont les oiseaux sont prédateurs (mineuses du marronnier, tigre du platane, etc.).

Une dizaine de nichoirs pour hirondelles des fenêtres ont également été installés sur la façade de la salle communale en complément des 10 nichoirs déjà en place. Ce bâtiment héberge chaque année au retour de la migration une colonie d'hirondelle des fenêtres que nous tentons de protéger par cette action.

### Création d'un étang

Dans le cadre d'une demande d'autorisation de construire pour trois immeubles de logements (parcelle 5719) dans le quartier des Sciers, un étang de jardin existant allait disparaître alors que ce dernier était très utilisé par des tritons. Le Service de l'environnement et des espaces verts s'est immédiatement impliqué afin de compenser la perte de ce biotope et sauver les animaux avant les travaux.

En collaboration avec le KARCH-GE et l'OCAN, un nouveau site propice a été trouvé. La demande d'exploitation préjudiciable déposée et obtenue par la Commune a permis de réaliser la creuse d'un nouveau plan d'eau dans le bois de la Chapelle (parcelle 4335).

En mai 2022, l'ancien étang a été totalement vidé et une opération de sauvetage de l'ensemble des amphibiens a été mise en place. Au total 188 tritons alpestres, 1 triton palmé femelle et 1 crapaud commun qui ont pu être réinstallés dans le nouveau plan d'eau dans la petite forêt du Bois de la Chapelle.

## Concept Biodiversité

### *D 196-2020 – Concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates – Étape I*

Le Service de l'environnement et des espaces verts continue de faire progresser le concept de développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates. Voici les études qui ont été réalisées en 2022 :

- Mise à jour de l'inventaire du patrimoine arboré avec le complément concernant le quartier des Sciers
- Étude d'arborisation de la crèche Le Serpentin
- Première phase de l'étude des trames noires (en complément du plan lumière)
- Début de l'étude des connexions biologiques dans le cadre du projet Commune ouVerte
- Cartographie de la flore protégée

### Plan de gestion différenciée

Les jardiniers continuent d'appliquer et d'affiner l'entretien différencié des espaces verts en 2022. La conversion des gazons en prairie fleurie est l'une des principales mesures commencées depuis 2020. Cet entretien, plus respectueux de l'environnement, favorise la diversité de la flore et de la faune locale et participe à la restauration du maillage biologique.

### Gestion du Vallon de l'Aire

Le Service de l'environnement et des espaces verts continue à être partie prenante de la gouvernance partagée du Vallon de l'Aire aux côtés des autres Communes concernées (Lancy, Confignon, Onex, Bernex et Perly) et de l'état de Genève (OU, OCEAU et OCAN). Nous participons de manière active à l'ensemble des démarches relatives à la gestion de ce vallon (COFIL, DIRPRO, groupes de travail et séance publique avec les associations) et notre engagement se prolongera encore pendant plusieurs années car la résolution de certaines problématiques et le suivi des mesures mises en place nécessitent une vision à long terme.

Le Service de l'environnement et des espaces verts s'est illustré cette année en proposant la première journée d'action citoyenne intercommunale du Vallon de l'Aire qui a pris la forme d'un grand nettoyage citoyen.

## Déchets

### Déchetteries : nouveaux point de récupération et ecopoint

Fin 2022 le nouveau point de récupération n° 29 – Milice 2 est inauguré. Destiné aux habitants du chemin de la Milice 16 à 18B, il permet de soulager l'éco-point de Milice 1, dévolu quant à lui aux immeubles du chemin de la Milice 1-9 et 6 à 14.

Le quartier des Sciers poursuivant sa construction, l'éco-point n° 28 – Saconnex-d'Arve 3 a été mis en fonction pour desservir le bâtiment E. Un second éco-point pour les immeubles suivants devrait voir le jour d'ici à 2024.

## Campagnes déchets

### *Campagne « Qui a laissé son chien faire ça ? »*

La campagne de sensibilisation aux crottes de chiens « Qui a laissé son chien faire ça ? » menée au printemps 2022 démontre, sur les espaces contrôlés, une diminution de moitié de la quantité d'étrons canins par rapport à 2021. Notre administration met tout en œuvre pour lutter contre ces oublis encore trop souvent rencontrés dans les espaces publics. Nous privilégions toutefois la prévention à la répression, sachant que tout détenteur de chien a l'obligation de ramasser les déjections de son chien en tous lieux. Ainsi l'ensemble des poubelles communales sont équipées de caninettes (distributeur de sachets à crotte) et notre police municipale distribue des étuis et une recharge de 30 sachets aux propriétaires de chien venant récupérer la médaille pour leur canidé.

### *Campagne de collecte de smartphones et tablettes usagés*

Soucieuse de participer à une élimination cohérente et efficace des smartphones et autres tablettes tactiles, la Commune de Plan-les-Ouates a décidé d'être partenaire de l'association *Noops*, qui œuvre depuis plusieurs années contre l'obsolescence programmée des appareils électroniques.

Ainsi, depuis le mois de janvier 2022, deux boîtes de récupération de smartphones et tablettes sont mises à disposition du public, dans les lieux suivants :

- Accueil de la mairie (3 route des Chevaliers-de-Malte)
- Accueil de la Police municipale (1 chemin des Vuattes)

Il est également possible de ramener ces appareils à :

- L'atelier électronique de la brocante de la Renfile à l'espace Tourbillon de Plan-les-Ouates (17 route de la Galaise),
- La brocante La Fouine de Caritas (19 chemin de la Milice),
- ou en remplissant le formulaire en ligne sur le site *Noops.ch* afin de recevoir gratuitement une enveloppe préaffranchie pour un envoi par la Poste.

Les appareils ainsi récupérés seront soit reconditionnés pour ceux qui le permettent, soit recyclés (matières premières).

### *La P'tite Poubelle verte*

En septembre, une nouvelle campagne d'affichage est lancée à l'échelle cantonale, ciblant les personnes ne triant pas encore leurs déchets de cuisine ou ayant cessé de le faire en raison de mauvaises expériences (solidité du sac, odeurs, moucheron). Les enjeux du tri des déchets de cuisine et les bonnes pratiques seront rappelés et des astuces proposées, afin de convaincre et parvenir à un changement de comportement.

Les six visuels qui accompagnent la campagne sont à découvrir en annexe du présent rapport.

En octobre 2022, des ambassadeurs du GESDEC sont intervenus durant une journée pour sensibiliser la population sur l'importance de trier les déchets de cuisine.

## Statistique des déchets

### *Gestion des déchets*

En avril 2022, notre administration s'engage auprès des SIG dans le programme Eco21 – Déchets et économie circulaire. Un état des lieux est entrepris afin d'évaluer le potentiel de notre Commune. Un plan d'actions est élaboré, qui débutera en 2023.

### *Statistique des déchets*

En 2020, Plan-les-Ouates totalisait un taux de recyclage de 54.6% et un poids de déchets incinérables de 176,71 kg/an/habitant. L'augmentation des incinérables s'explique par la période de confinement liée au COVID-19. En 2021, le taux de recyclage est resté inchangé et le poids des déchets incinérables a diminué à 167,34 kg/an/hab, revenant presque à celui de 2019 alors que la population a augmenté de plus de 1'100 personnes en un an.

Pour rappel et conformément au Plan Cantonal de Gestion des Déchets 2020-2025 (PGD 2020-2025), Plan-les-Ouates vise l'objectif de :

- Diminuer la quantité des déchets incinérables des ménages (160 kg/hab/an),
- Recycler 80% des déchets urbains des ménages et des entreprises.

## Concept déchets étape IV

L'étape IV du concept s'achève fin 2022 avec le point de récupération n° 29 – Milice 2 et les factures relatives à ce chantier.

## Espaces publics

Places de jeux et espaces de loisirs : réfection terrain de pétanque

### *Réfection du terrain de pétanque :*

Le terrain de pétanque se trouvant le long du chemin de la Milice avait besoin d'un sérieux rafraichissement, les poutres de bois étaient pourries et la surface n'était pas confortable pour les utilisateurs. Afin que ce terrain puisse à nouveau correspondre à un usage adéquat, les poutres ont été changées, un puit perdu a été installé pour l'écoulement de l'eau et la surface a été améliorée.

## Embellissement et fleurissement

### *1 tulipe pour la vie*

Le but de cette action est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique. La commune a pérennisé sa participation cette année dans le massif situé sur la route de Saint-Julien, bien que tous les massifs soient parsemés de tulipes chaque printemps.

### *Plantation au CASS*

Le SEE a intégralement replanté la place du CASS avec un nouveau mélange de plantes vivaces et de bulbes qui viennent accompagner les arbustes déjà en place. Cet aménagement s'est déroulé en complément du chantier global de réaménagement de l'esplanade du chemin de Vers, initié par le Service des constructions et de l'aménagement.

## Mobilier urbain

### *Réfection des bancs*

Afin d'assurer une meilleure longévité des bancs en bois se trouvant le long du Mail 2000, un gros entretien, comprenant un ponçage et un traitement du bois, a été réalisé cette année.

### *Pose d'accoudoirs*

Pour améliorer la facilité d'utilisation du mobilier urbain pour tous et en particulier pour les personnes âgées, le Service de l'environnement et des espaces verts a rajouté des accoudoirs sur 5 bancs métalliques de la commune (CASS, Vieille école et Champ-Ravy). De nombreux bancs n'étant pas équipés d'accoudoirs, si cet essai s'avère concluant, d'autres bancs seront adaptés prochainement.

### *Poubelles des promenades*

Un nouveau modèle de poubelle de promenade est désormais installé sur la commune. Sa conception empêche d'y insérer des sacs poubelles complets ou de gros cartons, ce qui limite ce type d'incivilités. Ces poubelles ont notamment été installées le long du Mail 2000 en remplacement des anciens modèles en place jusqu'alors.

## Station de mesure de la qualité de l'air

En collaboration avec le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) du Canton de Genève, une station mobile de mesures visant à suivre en continu la qualité de l'air extérieur pendant une année est positionnée sur la place de la Mairie.

La station est équipée d'instruments permettant la mesure des polluants suivants : Oxyde d'Azote (NOx), Particules en suspension (PM2.5 et PM10) et Ozone (O3). Les données peuvent être consultées

à distance en temps réel ; la Commune peut y avoir accès et les utiliser pour renseigner la population. Tous les frais d'installation et de fonctionnement de la station sont supportés par le SABRA (les frais de fonctionnement d'une station mobile sont estimés entre Fr. 5'000.- et Fr. 6'000.-/mois).

L'emplacement est mis gratuitement à disposition du SABRA par la Commune.

## Durabilité

### Potagers urbains

Afin de concrétiser la motion M 07-2021 « Pour promouvoir les potagers urbains dans les quartiers de la commune », le Service de l'environnement et des espaces verts a accompagné plusieurs projets en 2022 dans le but de favoriser l'échange, la coopération, le partage et la mixité (culturelle et générationnelle) ainsi que la biodiversité :

#### Mail 2000 – PLOtager

Dans le cadre de travaux de construction sur la parcelle occupée jusqu'alors par le PLOtager, l'association perdait la possibilité de pouvoir continuer à utiliser ce terrain, après plusieurs années d'exploitation en jardins potagers. Cet espace de potager étant essentiel à la vie du quartier, la Commune tenait à ce qu'il puisse perdurer dans les meilleures conditions possibles. Le Service de l'environnement et des espaces verts a donc mis à disposition de l'association une nouvelle parcelle le long du Mail 2000, de 800m<sup>2</sup> (contre 400m<sup>2</sup> pour l'ancienne) et fourni les arrivées d'eau, les barrières, du bois pour construire les bacs et de la terre. C'est l'association elle-même qui a fabriqué les bacs (brûlés, imprégnés et montés), déplacé toute la terre à la main pour les remplir et planté/semé chacune des parcelles, ce qui représente un travail considérable.

Ce potager répond à une réelle demande et est déjà un succès à tous les niveaux. La soixantaine de parcelles ont directement trouvé preneur et une « liste d'attente » a déjà été mise en place par l'association.

#### Pré-du-Camp – Les jardins du Vieil Orme

Initié par la demande d'une habitante et grâce à l'étroite collaboration entre le Service de l'environnement et des espaces verts et le Service de l'action sociale et de la jeunesse, une nouvelle association « Les jardins du Vieil Orme » a pu se constituer autour de la création d'un potager dans le quartier du Pré-du-Camp. Des travaux (création d'un escalier, aménagement d'une arrivée d'eau) ont été nécessaires pour convertir deux grands bacs, cultivés jusqu'alors uniquement avec des rosiers, afin de pouvoir démarrer ce nouveau projet de potager.

L'association compte déjà une quinzaine de membres qui sont pleinement investis dans ce projet et qui ont commencé leurs cultures au début de l'été 2022.

## La Julienne

Suite à une demande de la part du Service Culturel, le Service de l'environnement et des espaces verts a intégralement réalisé un potager dans le jardin à l'arrière du bâtiment de la Julienne. Ce nouveau potager est destiné à accueillir des cours de jardinage.

## Ateliers Mieux vivre au naturel

Afin de faire perdurer la dynamique lancée par l'organisation des premiers ateliers en lien avec la motion M 14-2018 « Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel », le Service de l'environnement et des espaces verts a relancé en 2022 l'organisation d'ateliers écoresponsables. Ceux-ci proposent, par exemple, la fabrication de produits ménagers et de cosmétiques respectueux de l'environnement, la confection d'ustensiles et d'accessoires « zéro déchets » (éponges, emballages tissus), ou des conseils en matière d'alimentation. C'est au total 8 ateliers qui ont été organisés par le Service de l'environnement et des espaces verts cette année, répartis en 3 ateliers à Champ Ravy au premier semestre 2022 et 5 ateliers à La Julienne durant l'automne.

Afin de diversifier les thématiques, le Service de l'environnement et des espaces verts réfléchit à l'organisation d'ateliers et de sorties « nature et biodiversité ».

## Réparer plutôt que jeter

Coordonné par la Ville de Genève et la FRC – Genève, en collaboration avec 9 Communes, deux répertoires en ligne mettent à disposition du public des adresses de commerces, entreprises, associations et marchés pour prolonger la durée de vie des objets :

### Ge-repare

Le projet « ge-repare » ([www.ge-repare.ch](http://www.ge-repare.ch)), lancé en 2018 sur le territoire communal, encourage la réparation des objets. Depuis novembre 2021, il se dote d'un petit frère :

### Ge-reutilise

Le projet « ge-reutilise » ([www.ge-reutilise.ch](http://www.ge-reutilise.ch)), favorise l'acquisition d'objets de seconde main ou leur location.

Notre administration poursuit sa collaboration auprès des deux entités en réitérant la campagne d'affichage.

## Nettoyage citoyen

Le 14 septembre 2022 a lieu le premier nettoyage intercommunal du Vallon de l'Aire sous l'impulsion des EPI (Etablissements publics pour l'intégration), du Service de l'Action Sociale et de la Jeunesse (aspect organisationnel et communautaire), du Service de l'environnement et des espaces verts (as-

pect technique) et en collaboration étroite avec les communes de Confignon, Lancy et Onex qui unissent leurs forces et proposent à leurs populations une grande démarche d'inclusion et de développement durable en se mobilisant au côté de personnes en situation de handicap, des jeunes et des enfants pour la préservation de ce site naturel exceptionnel. Chaque commune a prévu un point de départ sur son territoire permettant aux participants de nettoyer diverses routes et chemins tout en prenant conscience des dégâts écologiques liés au mauvais traitement des déchets. Bilan extrêmement positif :

- Participation record avec + de 200 participants.
- Grand succès à tous les niveaux : sensibilisation des habitants et des jeunes, inclusion et mélange social, préservation de l'environnement, intercommunalité.
- 800 à 1'000 litres de déchets collectés.
- Couverture médiatique intéressante.

## Les comptes 2022

### Bilan au 31 décembre 2022

| Bilan au  |   | 31.12.2021            | 31.12.2022            | Écart                |
|-----------|---|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| <b>1</b>  | <b>Actif</b>  | <b>631 280 531.26</b> | <b>624 677 612.15</b> | <b>6 602 919.11-</b> |
| <b>10</b> | <b>Patrimoine financier</b>   | <b>486 250 182.29</b> | <b>484 660 529.44</b> | <b>1 589 652.85-</b> |
| 100       | Disponibilités et placements à court terme                                | 7 559 825.14          | 27 693 736.89         | 20 133 911.75        |
| 101       | Créances  | 39 186 200.92         | 33 923 767.21         | 5 262 433.71-        |
| 104       | Actifs de régularisation  | 1 469 504.39          | 2 009 370.86          | 539 866.47           |
| 107       | Placements financiers   | 1 518 795.00          | 1 609 805.00          | 91 010.00            |
| 108       | Immobilisations corporelles PF  | 436 515 856.84        | 419 423 849.48        | 17 092 007.36-       |
| <b>14</b> | <b>Patrimoine administratif</b>   | <b>145 030 348.97</b> | <b>140 017 082.71</b> | <b>5 013 266.26-</b> |
| 140       | Immobilisations corporelles du PA   | 138 402 699.74        | 134 640 933.07        | 3 761 766.67-        |
| 142       | Immobilisations incorporelles   | 271 012.83            | 264 360.24            | 6 652.59-            |
| 145       | Participations, capital social  | 933 950.00            | 903 950.00            | 30 000.00-           |
| 146       | Subventions d'investissements   | 5 422 686.40          | 6 301 807.45          | 879 121.05           |
| 148       | Amortissements complémentaires cumulés                                    | 0.00                  | 2 093 968.05-         |                      |
| <b>2</b>  | <b>Passif</b>   | <b>631 280 531.26</b> | <b>624 677 612.15</b> | <b>6 602 919.11-</b> |
| <b>20</b> | <b>Capitaux de tiers</b>  | <b>150 423 928.09</b> | <b>142 891 474.51</b> | <b>7 532 453.58-</b> |
| 200       | Engagements courants  | 68 486 595.91         | 61 821 646.60         | 6 664 949.31-        |
| 201       | Engagements financiers à court terme                                      | 8 003 100.00          | 446 650.00            | 7 556 450.00-        |
| 204       | Passifs de régularisation   | 5 294 432.81          | 1 838 604.90          | 3 455 827.91-        |
| 205       | Provisions à court terme  | 504 817.40            | 1 950 210.04          | 1 445 392.64         |
| 206       | Engagements financiers à long terme                                       | 65 594 025.00         | 76 107 475.00         | 10 513 450.00        |
| 208       | Provisions à long terme   | 1 814 069.00          | 0.00                  | 1 814 069.00-        |
| 209       | Engagements envers les financements spéciaux, fonds des capitaux de tiers | 726 887.97            | 726 887.97            | 0.00                 |
| <b>29</b> | <b>Capital propre</b>   | <b>480 856 603.17</b> | <b>481 786 137.64</b> | <b>929 534.47</b>    |

## Compte de résultat (présentation échelonnée)

|   | Comptes 2021         | Budget 2022          | Comptes 2022          |
|---|----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>Charges d'exploitation</b>                                     | <b>69 834 668.52</b> | <b>75 682 631.00</b> | <b>76 939 486.39</b>  |
| 30 Charges de personnel   | 21 066 268.64        | 22 854 815.00        | 23 062 038.10         |
| 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations | 10 522 199.93        | 12 493 133.00        | 14 845 572.55         |
| 33 Amortissements du patrimoine administratif                     | 9 832 616.50         | 9 954 457.00         | 9 450 537.59          |
| 36 Charges de transfert   | 28 155 526.00        | 30 355 226.00        | 29 229 598.57         |
| 37 Subventions redistribuées                                      | 258 057.45           | 25 000.00            | 351 739.58            |
| <b>Revenus d'exploitation</b>                                     | <b>89 400 362.69</b> | <b>68 235 121.00</b> | <b>99 305 936.08</b>  |
| 40 Revenus fiscaux  | 81 505 544.41        | 61 095 900.00        | 90 196 911.97         |
| 41 Patentes et concessions  |                      |                      |                       |
| 42 Taxes  | 3 889 479.66         | 3 818 525.00         | 4 691 677.42          |
| 43 Revenus divers   | 7 919.65             | 7 000.00             | 9 000.59              |
| 46 Revenus de transfert   | 3 739 361.52         | 3 288 696.00         | 4 056 606.52          |
| 47 Subventions à redistribuer                                     | 258 057.45           | 25 000.00            | 351 739.58            |
| <b>Résultat d'exploitation</b>                                    | <b>19 565 694.17</b> | <b>7 447 510.00-</b> | <b>22 366 449.69</b>  |
| 34 Charges financières  | 4 262 621.95         | 4 529 575.00         | 35 903 193.81         |
| 44 Revenus financiers   | 13 513 365.82        | 15 074 517.00        | 16 560 246.64         |
| <b>Résultat financier</b>   | <b>9 250 743.87</b>  | <b>10 544 942.00</b> | <b>19 342 947.17-</b> |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                                      | <b>28 816 438.04</b> | <b>3 097 432.00</b>  | <b>3 023 502.52</b>   |
| 38 Charges extraordinaires  |                      | 2 496 347.00         | 2 093 968.05          |
| 48 Revenus extraordinaires  |                      |                      |                       |
| <b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>                                    | <b>0.00</b>          | <b>2 496 347.00-</b> | <b>2 093 968.05-</b>  |
| <b>TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS (excédent de revenus)</b>         | <b>28 816 438.04</b> | <b>601 085.00</b>    | <b>929 534.47</b>     |

## Compte de résultat par fonction et nature

|           |  | Comptes 2021         | Budget 2022          | Comptes 2022         |
|-----------|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| <b>0</b>  | <b>Administration générale</b>                               |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>18 087 656.88</b> | <b>20 760 651.00</b> | <b>19 618 213.77</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>9 966 700.17</b>  | <b>10 782 942.00</b> | <b>10 671 460.01</b> |
| <b>01</b> | <b>Législatif et exécutif</b>                                |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>603 428.25</b>    | <b>651 440.00</b>    | <b>608 279.24</b>    |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>7 916.65</b>      | <b>7 000.00</b>      | <b>9 000.00</b>      |
| 30        | Charges du personnel   | 506 619.30           | 516 320.00           | 504 788.55           |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 76 565.95            | 114 620.00           | 82 878.69            |
| 39        | Imputations internes   | 20 243.00            | 20 500.00            | 20 612.00            |
| 43        | Revenus divers   | 7 916.65             | 7 000.00             | 9 000.00             |
| <b>02</b> | <b>Services généraux</b>                                     |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>17 484 228.63</b> | <b>20 109 211.00</b> | <b>19 009 934.53</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>9 958 783.52</b>  | <b>10 775 942.00</b> | <b>10 662 460.01</b> |
| 30        | Charges du personnel   | 14 062 600.79        | 15 435 010.00        | 14 955 440.50        |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 521 825.84         | 2 093 860.00         | 1 502 005.28         |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 670 671.00           | 890 194.00           | 882 235.00           |
| 36        | Charges de transfert   | 579 130.00           | 638 232.00           | 636 306.00           |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                      | 259 515.00           | 253 399.75           |
| 39        | Imputations internes   | 650 001.00           | 792 400.00           | 780 548.00           |
| 42        | Taxes  | 403 094.62           | 358 750.00           | 464 255.52           |
| 43        | Revenus divers   |                      |                      | 0.59                 |
| 44        | Revenus financiers   | 138 067.90           | 164 592.00           | 208 912.90           |
| 49        | Imputations internes   | 9 417 621.00         | 10 252 600.00        | 9 989 291.00         |
| <b>1</b>  | <b>Ordre et sécurité publique, défense</b>                   |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>3 728 790.44</b>  | <b>4 008 822.00</b>  | <b>3 781 305.00</b>  |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>1 459 731.87</b>  | <b>1 438 880.00</b>  | <b>1 367 214.56</b>  |
| <b>11</b> | <b>Sécurité publique</b>                                     |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>1 754 787.12</b>  | <b>1 877 633.00</b>  | <b>1 656 207.85</b>  |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>959 338.09</b>    | <b>911 860.00</b>    | <b>943 972.86</b>    |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 291 486.72           | 178 620.00           | 158 169.85           |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 8 205.00             | 9 713.00             | 8 205.00             |
| 36        | Charges de transfert   | 32 957.40            | 32 400.00            | 24 794.00            |
| 39        | Imputations internes   | 1 422 138.00         | 1 656 900.00         | 1 465 039.00         |
| 42        | Taxes  | 798 496.09           | 702 500.00           | 810 668.96           |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 160 842.00           | 209 360.00           | 133 303.90           |
| <b>14</b> | <b>Questions juridiques</b>                                  |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>196 396.76</b>    | <b>228 010.00</b>    | <b>217 189.50</b>    |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>115 554.10</b>    | <b>139 900.00</b>    | <b>134 341.60</b>    |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 17 341.76            | 26 010.00            | 6 823.20             |
| 36        | Charges de transfert   | 122 882.00           | 131 400.00           | 133 972.30           |
| 39        | Imputations internes   | 56 173.00            | 70 600.00            | 76 394.00            |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021         | Budget 2022          | Comptes 2022         |
|-----------|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 42        | Taxes  | 42 990.00            | 35 900.00            | 47 230.00            |
| 44        | Revenus financiers   | 72 564.10            | 104 000.00           | 87 111.60            |
| <b>15</b> | <b>Service du feu</b>  |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>1 694 206.70</b>  | <b>1 788 869.00</b>  | <b>1 795 324.72</b>  |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>374 687.48</b>    | <b>377 200.00</b>    | <b>279 835.00</b>    |
| 30        | Charges du personnel   | 164 996.20           | 139 275.00           | 161 642.60           |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 305 534.50           | 311 050.00           | 300 282.27           |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 333 490.00           | 333 494.00           | 333 421.85           |
| 36        | Charges de transfert   | 862 275.00           | 974 650.00           | 953 248.00           |
| 39        | Imputations internes   | 27 911.00            | 30 400.00            | 46 730.00            |
| 42        | Taxes  | 1 337.50             | 7 000.00             | 6 510.00             |
| 44        | Revenus financiers   | 268 200.00           | 272 200.00           | 273 325.00           |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 105 149.98           | 98 000.00            |                      |
| <b>16</b> | <b>Défense</b>   |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>83 399.86</b>     | <b>114 310.00</b>    | <b>112 582.93</b>    |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>10 152.20</b>     | <b>9 920.00</b>      | <b>9 065.10</b>      |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 22 470.36            | 21 415.00            | 29 784.43            |
| 36        | Charges de transfert   | 59 280.50            | 91 095.00            | 69 535.50            |
| 39        | Imputations internes   | 1 649.00             | 1 800.00             | 13 263.00            |
| 44        | Revenus financiers   | 7 500.00             | 8 300.00             | 7 740.00             |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 2 652.20             | 1 620.00             | 1 325.10             |
| <b>2</b>  | <b>Formation</b>   |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>8 833 302.11</b>  | <b>9 787 840.00</b>  | <b>9 886 390.42</b>  |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 121 335.54</b>  | <b>1 247 131.00</b>  | <b>1 310 165.05</b>  |
| <b>21</b> | <b>Scolarité obligatoire</b>                                 |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>8 802 564.21</b>  | <b>9 759 588.00</b>  | <b>9 865 672.02</b>  |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 121 335.54</b>  | <b>1 247 131.00</b>  | <b>1 310 165.05</b>  |
| 30        | Charges du personnel   | 515 238.15           | 501 895.00           | 549 313.80           |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 667 381.73         | 1 652 615.00         | 1 682 712.36         |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 3 085 597.00         | 3 122 596.00         | 2 915 263.00         |
| 36        | Charges de transfert   | 2 085 439.33         | 2 562 767.00         | 2 704 241.96         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                      | 540 015.00           | 540 014.90           |
| 39        | Imputations internes   | 1 448 908.00         | 1 379 700.00         | 1 474 126.00         |
| 42        | Taxes  | 453 322.54           | 439 000.00           | 502 161.05           |
| 44        | Revenus financiers   | 406 090.50           | 537 150.00           | 537 023.00           |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 161 922.50           | 170 981.00           | 170 981.00           |
| 49        | Imputations internes   | 100 000.00           | 100 000.00           | 100 000.00           |
| <b>29</b> | <b>Formation, autres</b>                                     |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>30 737.90</b>     | <b>28 252.00</b>     | <b>20 718.40</b>     |
| 36        | Charges de transfert   | 27 714.90            | 23 652.00            | 18 238.40            |
| 39        | Imputations internes   | 3 023.00             | 4 600.00             | 2 480.00             |
| <b>3</b>  | <b>Culture, sports et loisirs , églises</b>                  |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>12 944 292.17</b> | <b>16 294 669.00</b> | <b>15 078 856.54</b> |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 330 612.20</b>  | <b>1 311 870.00</b>  | <b>1 745 437.59</b>  |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021        | Budget 2022          | Comptes 2022         |
|-----------|--|---------------------|----------------------|----------------------|
| <b>31</b> | <b>Héritage culturel</b>                                     |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>2 000.00</b>     | <b>2 000.00</b>      | <b>2 000.00</b>      |
| 36        | Charges de transfert   | 2 000.00            | 2 000.00             | 2 000.00             |
| <b>32</b> | <b>Culture autres</b>  |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>3 073 194.61</b> | <b>3 739 720.00</b>  | <b>4 006 889.24</b>  |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>355 230.70</b>   | <b>257 796.00</b>    | <b>525 428.97</b>    |
| 30        | Charges du personnel   |                     | 1 300.00             |                      |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 855 921.81          | 1 420 453.00         | 1 409 838.86         |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 483 166.80          | 424 440.00           | 424 440.00           |
| 36        | Charges de transfert   | 526 904.00          | 566 383.00           | 610 775.30           |
| 37        | Subventions redistribuées                                    | 195 150.00          |                      | 205 500.00           |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                     | 164 944.00           | 164 943.08           |
| 39        | Imputations internes   | 1 012 052.00        | 1 162 200.00         | 1 191 392.00         |
| 42        | Taxes  | 67 259.70           | 119 800.00           | 186 232.52           |
| 44        | Revenus financiers   | 92 821.00           | 137 996.00           | 133 696.45           |
| 47        | Subventions à redistribuer                                   | 195 150.00          |                      | 205 500.00           |
| <b>33</b> | <b>Médias</b>  |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>101 438.69</b>   | <b>114 200.00</b>    | <b>119 260.48</b>    |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>15.00</b>        | <b>200.00</b>        | <b>10.00</b>         |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 56 801.69           | 69 500.00            | 75 674.48            |
| 36        | Charges de transfert   | 15 200.00           | 15 200.00            | 17 100.00            |
| 39        | Imputations internes   | 29 437.00           | 29 500.00            | 26 486.00            |
| 42        | Taxes  | 15.00               | 200.00               | 10.00                |
| <b>34</b> | <b>Sports et loisirs</b>                                     |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>9 763 350.87</b> | <b>12 434 149.00</b> | <b>10 945 110.32</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>975 366.50</b>   | <b>1 053 874.00</b>  | <b>1 219 998.62</b>  |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 856 045.42        | 2 307 155.00         | 2 366 607.93         |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 1 952 287.95        | 2 063 682.00         | 1 963 107.90         |
| 36        | Charges de transfert   | 3 299 963.50        | 5 076 078.00         | 3 578 202.87         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                     | 324 634.00           | 229 633.62           |
| 39        | Imputations internes   | 2 655 054.00        | 2 662 600.00         | 2 807 558.00         |
| 42        | Taxes  | 108 082.75          | 131 200.00           | 165 742.50           |
| 44        | Revenus financiers   | 852 860.95          | 886 074.00           | 1 044 559.32         |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 14 422.80           | 11 600.00            | 9 696.80             |
| 49        | Imputations internes   |                     | 25 000.00            |                      |
| <b>35</b> | <b>Églises et affaires religieuses</b>                       |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>4 308.00</b>     | <b>4 600.00</b>      | <b>5 596.50</b>      |
| 36        | Charges de transfert   | 4 308.00            | 4 600.00             | 5 596.50             |
| <b>4</b>  | <b>Santé</b>   |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>159 008.10</b>   | <b>156 034.00</b>    | <b>154 833.80</b>    |
| <b>42</b> | <b>Soins ambulatoires</b>                                    |                     |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>145 354.90</b>   | <b>145 134.00</b>    | <b>144 994.80</b>    |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021         | Budget 2022          | Comptes 2022         |
|-----------|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 809.90               | 810.00               | 812.80               |
| 36        | Charges de transfert   | 144 174.00           | 144 324.00           | 144 024.00           |
| 39        | Imputations internes   | 371.00               |                      | 158.00               |
| <b>49</b> | <b>Santé publique non mentionnée ailleurs</b>                |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>13 653.20</b>     | <b>10 900.00</b>     | <b>9 839.00</b>      |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 2 631.20             | 3 000.00             | 3 335.00             |
| 39        | Imputations internes   | 11 022.00            | 7 900.00             | 6 504.00             |
| <b>5</b>  | <b>Sécurité sociale</b>                                      |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>13 455 650.88</b> | <b>14 267 120.00</b> | <b>14 747 720.06</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>2 529 281.20</b>  | <b>2 562 213.00</b>  | <b>3 077 747.38</b>  |
| <b>53</b> | <b>Vieillesse et survivants</b>                              |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>17 970.00</b>     | <b>7 200.00</b>      | <b>9 030.90</b>      |
| 30        | Charges du personnel   | 7 200.00             | 7 200.00             | 7 200.00             |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 10 770.00            |                      | 1 830.90             |
| <b>54</b> | <b>Famille et jeunesse</b>                                   |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>11 778 073.78</b> | <b>12 178 205.00</b> | <b>12 862 820.53</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>2 479 414.85</b>  | <b>2 518 683.00</b>  | <b>2 935 595.05</b>  |
| 30        | Charges du personnel   | 5 809 614.20         | 6 253 815.00         | 6 883 652.65         |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 569 032.53           | 695 055.00           | 720 317.78           |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 970 573.10           | 735 034.00           | 737 007.05           |
| 36        | Charges de transfert   | 4 360 447.95         | 4 257 318.00         | 4 290 742.15         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                      | 161 483.00           | 161 482.90           |
| 39        | Imputations internes   | 68 406.00            | 75 500.00            | 69 618.00            |
| 42        | Taxes  | 1 658 693.75         | 1 763 940.00         | 2 184 468.15         |
| 44        | Revenus financiers   | 336 743.00           | 287 543.00           | 287 543.00           |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 483 978.10           | 467 200.00           | 463 583.90           |
| <b>55</b> | <b>Chômage</b>   |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>10 000.00</b>     | <b>10 000.00</b>     | <b>10 000.00</b>     |
| 36        | Charges de transfert   | 10 000.00            | 10 000.00            | 10 000.00            |
| <b>57</b> | <b>Aide sociale et domaine de l'asile</b>                    |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>680 865.10</b>    | <b>863 783.00</b>    | <b>860 051.88</b>    |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>49 866.35</b>     | <b>43 530.00</b>     | <b>142 152.33</b>    |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 94 701.60            | 190 405.00           | 152 797.67           |
| 36        | Charges de transfert   | 97 880.15            | 100 078.00           | 81 217.08            |
| 37        | Subventions redistribuées                                    | 37 752.35            | 25 000.00            | 111 752.13           |
| 39        | Imputations internes   | 450 531.00           | 548 300.00           | 514 285.00           |
| 42        | Taxes  | 12 096.35            | 18 530.00            | 15 050.20            |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 17.65                |                      | 15 350.00            |
| 47        | Subventions à redistribuer                                   | 37 752.35            | 25 000.00            | 111 752.13           |
| <b>59</b> | <b>Domaine social non mentionné ailleurs</b>                 |                      |                      |                      |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>968 742.00</b>    | <b>1 207 932.00</b>  | <b>1 005 816.75</b>  |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021        | Budget 2022         | Comptes 2022        |
|-----------|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| 36        | Charges de transfert   | 923 702.00          | 1 162 232.00        | 965 501.75          |
| 39        | Imputations internes   | 45 040.00           | 45 700.00           | 40 315.00           |
| <b>6</b>  | <b>Transports et télécommunications</b>                      |                     |                     |                     |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>2 498 936.60</b> | <b>3 397 672.00</b> | <b>3 112 908.09</b> |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 129 099.47</b> | <b>1 152 980.00</b> | <b>1 377 377.85</b> |
| <b>61</b> | <b>Circulation routière</b>                                  |                     |                     |                     |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>2 311 572.00</b> | <b>3 219 037.00</b> | <b>2 911 944.06</b> |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 006 691.47</b> | <b>1 032 000.00</b> | <b>1 247 471.85</b> |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 055 187.75        | 1 062 745.00        | 1 036 041.01        |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 948 671.10          | 964 126.00          | 930 128.55          |
| 36        | Charges de transfert   | 36 774.15           | 40 000.00           | 36 774.15           |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                     | 714 366.00          | 670 566.35          |
| 39        | Imputations internes   | 270 939.00          | 437 800.00          | 238 434.00          |
| 42        | Taxes  | 1 358.10            | 2 000.00            |                     |
| 44        | Revenus financiers   | 1 005 333.37        | 1 030 000.00        | 1 247 471.85        |
| <b>62</b> | <b>Transports publics</b>                                    |                     |                     |                     |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>187 364.60</b>   | <b>178 635.00</b>   | <b>200 964.03</b>   |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>122 408.00</b>   | <b>120 980.00</b>   | <b>129 906.00</b>   |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 140 294.60          | 139 135.00          | 146 670.03          |
| 36        | Charges de transfert   | 18 066.00           | 22 000.00           | 22 044.00           |
| 39        | Imputations internes   | 29 004.00           | 17 500.00           | 32 250.00           |
| 42        | Taxes  | 122 408.00          | 120 980.00          | 129 906.00          |
| 7         | Protection de l'environnement et aménagement du territoire   |                     |                     |                     |
|           | Total charges  | 4 378 254.28        | 4 851 752.00        | 4 542 210.92        |
|           | Total revenu   | 792 851.07          | 666 560.00          | 753 659.47          |
| 71        | Approvisionnement en eau                                     |                     |                     |                     |
|           | Total charges  | 102 687.45          | 61 500.00           | 51 882.10           |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 85 309.45           | 44 200.00           | 41 442.10           |
| 39        | Imputations internes   | 17 378.00           | 17 300.00           | 10 440.00           |
| <b>72</b> | <b>Traitement des eaux usées</b>                             |                     |                     |                     |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>990 814.38</b>   | <b>999 168.00</b>   | <b>975 391.08</b>   |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>602 208.97</b>   | <b>562 000.00</b>   | <b>560 396.80</b>   |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 187 504.38          | 178 285.00          | 154 927.08          |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 790 838.00          | 794 883.00          | 792 939.00          |
| 39        | Imputations internes   | 12 472.00           | 26 000.00           | 27 525.00           |
| 42        | Taxes  | 2 646.91            | 2 000.00            |                     |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 599 562.06          | 560 000.00          | 560 396.80          |
| <b>73</b> | <b>Gestion des déchets</b>                                   |                     |                     |                     |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>2 072 766.35</b> | <b>2 098 654.00</b> | <b>2 096 396.85</b> |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>139 992.40</b>   | <b>87 535.00</b>    | <b>142 315.22</b>   |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021      | Budget 2022       | Comptes 2022      |
|-----------|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 696 447.40      | 1 659 960.00      | 1 754 904.25      |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 129 080.00        | 135 080.00        | 135 080.00        |
| 36        | Charges de transfert   | 27 102.95         | 19 024.00         | 19 023.60         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                   | 10 390.00         | 10 390.00         |
| 39        | Imputations internes   | 220 136.00        | 274 200.00        | 176 999.00        |
| 42        | Taxes  | 103 758.55        | 49 400.00         | 105 481.12        |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 36 233.85         | 38 135.00         | 36 834.10         |
| <b>74</b> | <b>Aménagements</b>  |                   |                   |                   |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>1 745.15</b>   | <b>8 500.00</b>   | <b>4 006.85</b>   |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 1 745.15          | 8 500.00          | 4 006.85          |
| <b>75</b> | <b>Protection des espèces et du paysage</b>                  |                   |                   |                   |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>80 979.25</b>  | <b>292 410.00</b> | <b>112 489.21</b> |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 4 737.25          | 22 510.00         | 5 009.95          |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 40 000.00         | 60 000.00         | 27 084.26         |
| 36        | Charges de transfert   | 10 000.00         | 10 000.00         | 10 000.00         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                   | 180 000.00        |                   |
| 39        | Imputations internes   | 26 242.00         | 19 900.00         | 70 395.00         |
| <b>76</b> | <b>Lutte contre la pollution de l'environnement</b>          |                   |                   |                   |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>617 222.80</b> | <b>693 670.00</b> | <b>720 311.75</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>33 104.70</b>  | <b>1 200.00</b>   | <b>34 947.45</b>  |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 58 748.70         | 42 370.00         | 35 262.05         |
| 36        | Charges de transfert   | 442 728.00        | 541 400.00        | 547 957.25        |
| 37        | Subventions redistribuées                                    | 25 155.10         |                   | 34 487.45         |
| 39        | Imputations internes   | 90 591.00         | 109 900.00        | 102 605.00        |
| 42        | Taxes  | 10.00             | 1 200.00          | 460.00            |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 7 939.60          |                   |                   |
| 47        | Subventions à redistribuer                                   | 25 155.10         |                   | 34 487.45         |
| <b>77</b> | <b>Protection de l'environnement autres</b>                  |                   |                   |                   |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>215 949.80</b> | <b>188 150.00</b> | <b>229 452.11</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>17 545.00</b>  | <b>15 825.00</b>  | <b>16 000.00</b>  |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 69 499.80         | 67 250.00         | 83 063.11         |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 52 200.00         | 52 200.00         | 52 200.00         |
| 36        | Charges de transfert   | 10 000.00         | 10 000.00         | 9 000.00          |
| 39        | Imputations internes   | 84 250.00         | 58 700.00         | 85 189.00         |
| 42        | Taxes  | 17 545.00         | 15 825.00         | 16 000.00         |
| <b>79</b> | <b>Aménagement du territoire</b>                             |                   |                   |                   |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>296 089.10</b> | <b>509 700.00</b> | <b>352 280.97</b> |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 176 666.10        | 208 500.00        | 93 737.52         |
| 38        | Charges extraordinaires                                      |                   | 141 000.00        | 63 537.45         |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021         | Budget 2022          | Comptes 2022          |
|-----------|--|----------------------|----------------------|-----------------------|
| 39        | Imputations internes   | 119 423.00           | 160 200.00           | 195 006.00            |
| <b>8</b>  | <b>Économie publique</b>                                     |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>473 673.35</b>    | <b>287 052.00</b>    | <b>367 274.34</b>     |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 074 527.60</b>  | <b>1 103 000.00</b>  | <b>1 250 123.00</b>   |
| <b>85</b> | <b>Industrie, artisanat et commerce</b>                      |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>381 921.35</b>    | <b>195 300.00</b>    | <b>280 349.34</b>     |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>41 400.00</b>     | <b>3 000.00</b>      | <b>3 000.00</b>       |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 99 416.35            | 26 000.00            | 34 027.34             |
| 36        | Charges de transfert   | 126 250.00           | 45 000.00            | 117 500.00            |
| 39        | Imputations internes   | 156 255.00           | 124 300.00           | 128 822.00            |
| 42        | Taxes  | 41 400.00            | 3 000.00             | 3 000.00              |
| <b>87</b> | <b>Combustibles et énergie</b>                               |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>91 752.00</b>     | <b>91 752.00</b>     | <b>86 925.00</b>      |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>1 033 127.60</b>  | <b>1 100 000.00</b>  | <b>1 247 123.00</b>   |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 91 752.00            | 91 752.00            | 86 925.00             |
| 42        | Taxes  | 14 352.60            |                      | 16 425.10             |
| 44        | Revenus financiers   | 992 000.00           | 1 100 000.00         | 1 203 922.90          |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 26 775.00            |                      | 26 775.00             |
| <b>9</b>  | <b>Finances et impôts</b>                                    |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>19 341 823.56</b> | <b>19 569 091.00</b> | <b>54 001 497.66</b>  |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>93 313 687.29</b> | <b>73 716 212.00</b> | <b>104 667 560.16</b> |
| <b>91</b> | <b>Impôts</b>  |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>1 794 161.25</b>  | <b>1 532 110.00</b>  | <b>5 118 274.15</b>   |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>83 681 710.59</b> | <b>62 857 200.00</b> | <b>92 858 863.64</b>  |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 351 354.42-          | 18 000.00            | 2 963 509.20          |
| 36        | Charges de transfert   | 2 095 299.67         | 1 458 410.00         | 2 101 218.95          |
| 39        | Imputations internes   | 50 216.00            | 55 700.00            | 53 546.00             |
| 40        | Revenus fiscaux  | 81 505 544.41        | 61 095 900.00        | 90 196 911.97         |
| 42        | Taxes  | 40 602.20            | 47 300.00            | 36 102.30             |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 2 135 563.98         | 1 714 000.00         | 2 625 849.37          |
| <b>92</b> | <b>Conventions fiscales</b>                                  |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>6 742 237.00</b>  | <b>7 186 000.00</b>  | <b>6 886 211.81</b>   |
| 36        | Charges de transfert   | 6 742 237.00         | 7 186 000.00         | 6 886 211.81          |
| <b>93</b> | <b>Péréquations financières et compensation des charges</b>  |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>5 473 022.00</b>  | <b>5 216 783.00</b>  | <b>5 216 783.00</b>   |
| 36        | Charges de transfert   | 5 473 022.00         | 5 216 783.00         | 5 216 783.00          |
| <b>96</b> | <b>Administration de la fortune et de la dette</b>           |                      |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>4 690 019.85</b>  | <b>4 946 725.00</b>  | <b>36 299 905.16</b>  |
|           | <b>Total revenu</b>  | <b>9 627 661.90</b>  | <b>10 841 212.00</b> | <b>11 794 211.97</b>  |
| 34        | Charges financières  | 4 262 621.95         | 4 529 575.00         | 35 903 193.81         |
| 39        | Imputations internes   | 427 397.90           | 417 150.00           | 396 711.35            |
| 44        | Revenus financiers   | 9 341 185.00         | 10 546 662.00        | 11 528 940.62         |
| 49        | Imputations internes   | 286 476.90           | 294 550.00           | 265 271.35            |

|           | Suite (compte de résultat nature et fonction)                | Comptes 2021          | Budget 2022          | Comptes 2022          |
|-----------|--|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| <b>97</b> | <b>Redistributions</b>                                       |                       |                      |                       |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>4 301.80</b>       | <b>17 800.00</b>     | <b>12 510.55</b>      |
| 46        | Quotes-parts à des revenus                                   | 4 301.80              | 17 800.00            | 12 510.55             |
| <b>99</b> | <b>Postes non répartis</b>                                   |                       |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>642 383.46</b>     | <b>687 473.00</b>    | <b>480 323.54</b>     |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>13.00</b>          | <b>0.00</b>          | <b>1 974.00</b>       |
| 31        | Charges de biens et services - autres charges d'exploitation | 125 342.51            | 139 610.00           | 92 838.08             |
| 33        | Amortissements du patrimoine administratif                   | 99 418.45             | 68 763.00            | 68 763.46             |
| 36        | Charges de transfert   | 19 787.50             | 14 200.00            | 17 590.00             |
| 39        | Imputations internes   | 397 835.00            | 464 900.00           | 301 132.00            |
| 42        | Taxes  | 10.00                 |                      | 1 974.00              |
| 43        | Revenus divers   | 3.00                  |                      |                       |
|           | <b>TOTAL GENERAL (AVEC les imputations internes)</b>         |                       |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>83 901 388.37</b>  | <b>93 380 703.00</b> | <b>125 291 210.60</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>112 717 826.41</b> | <b>93 981 788.00</b> | <b>126 220 745.07</b> |
|           | <b>Excédent de revenus</b>                                   | <b>28 816 438.04</b>  | <b>601 085.00</b>    | <b>929 534.47</b>     |
|           | <b>TOTAL GENERAL (SANS les imputations internes)</b>         |                       |                      |                       |
|           | <b>Total charges</b>   | <b>74 097 290.47</b>  | <b>82 708 553.00</b> | <b>114 936 648.25</b> |
|           | <b>Total revenus</b>   | <b>102 913 728.51</b> | <b>83 309 638.00</b> | <b>115 866 182.72</b> |
|           | <b>Excédent de revenus</b>                                   | <b>28 816 438.04</b>  | <b>601 085.00</b>    | <b>929 534.47</b>     |

## Compte des investissements

|   |  | Comptes 2021         | Comptes 2022         | Écart                |
|---|--|----------------------|----------------------|----------------------|
|   | <b>Dépenses</b>  | <b>16 979 065.10</b> | <b>12 171 414.88</b> | <b>4 807 650.22-</b> |
| 0 | Administration générale                                    | 4 875 578.20         | 2 871 322.07         | 2 004 256.13-        |
| 1 | Ordre et sécurité publique, défense                        | 24 943.65            | 2 052.40             | 22 891.25-           |
| 2 | Formation  | 1 830 188.50         | 851 111.04           | 979 077.46-          |
| 3 | Culture, sports et loisirs , églises                       | 1 902 675.16         | 1 972 987.70         | 70 312.54            |
| 5 | Sécurité sociale   | 4 084 020.67         | 191 117.76           | 3 892 902.91-        |
| 6 | Transports et télécommunications                           | 2 943 245.62         | 4 737 354.43         | 1 794 108.81         |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire | 1 314 192.33         | 1 376 975.98         | 62 783.65            |
| 8 | Économie publique  | 4 220.97             |                      | 4 220.97-            |
| 9 | Finances et impôts   |                      | 168 493.50           | 168 493.50           |
|   | <b>Recettes</b>  | <b>351 848.95</b>    | <b>5 285 212.50</b>  | <b>4 933 363.55</b>  |
| 0 | Administration générale                                    |                      |                      | 0.00                 |
| 1 | Ordre et sécurité publique, défense                        |                      |                      | 0.00                 |
| 2 | Formation  |                      | 4 441 500.00         | 4 441 500.00         |
| 3 | Culture, sports et loisirs , églises                       | 305 000.00           | 301 672.00           | 3 328.00-            |
| 5 | Sécurité sociale   |                      | 452 952.50           | 452 952.50           |
| 6 | Transports et télécommunications                           |                      | 89 088.00            | 89 088.00            |
| 7 | Protection de l'environnement et aménagement du territoire |                      |                      | 0.00                 |
| 8 | Économie publique  | 46 848.95            |                      | 46 848.95-           |
| 9 | Finances et impôts   |                      |                      | 0.00                 |
|   | <b>Investissements nets</b>                                | <b>16 627 216.15</b> | <b>6 886 202.38</b>  | <b>9 741 013.77-</b> |

## Organisation interne – améliorer la qualité et l'efficacité de l'action communale

### Prestations de l'accueil

L'accueil de la Mairie se tient à la disposition de la population non seulement pour fournir des informations mais également diverses prestations comme la vente d'abonnements pour la piscine, la location de salles, etc. selon le tableau ci-après

| Prestations                                    | Nombre  |
|--|---------|
| Vente carte CFF                                | 3017    |
| Vente cartes et abonnements piscine            | 28      |
| Vente billets de spectacle                     | 75      |
| Cartes d'identité                              | 534     |
| Documents délivrés pour l'OCPM                 | 257     |
| Locations régulières des salles de la commune  | 93      |
| Locations ponctuelles des salles de la commune | 679     |
| Remise de Chèques sports                       | 178/197 |
| Remise de Chèques culture                      | 92/95   |

### L'informatique

Le parc informatique de la Commune est composé de 149 ordinateurs, 29 imprimantes et 17 photocopieuses.

### La communication

Dans un souci d'économies et de réduction des impacts sur l'environnement, la Commune a édité trois numéros du magazine « Ouverture sur Plan-les-Ouates » au lieu de quatre et privilégie désormais les publications sous forme numérique. Elle a aussi publié quatre éditions des pages de la Mairie dans le journal de l'association des intérêts de Plan-les-Ouates « Plan-les-Infos ». Elle a également assuré l'édition annuelle du calendrier communal et créé les cartes de vœux du Conseil administratif.

### Les ressources humaines communales

En automne le Service des Ressources Humaines s'est réorganisé afin de pouvoir répondre à l'évolution de nos différents services ainsi qu'aux perspectives de croissances ces prochaines années, générant une augmentation significative de la charge de travail.

Dès lors, le Service des Ressources Humaines, compte 4 collaboratrices réparties sur les postes suivants : 1 Responsable de service, 1 Déléguée au personnel temporaire et 2 secrétaires pour un total de 3.4 ETP (équivalents temps plein). Cette nouvelle organisation a permis de renforcer le secrétariat avec toutes les tâches administratives quotidiennes liées aux demandes et besoins de nos collaborateurs/trices et de développer une fonction spécifique pour le personnel temporaire au sens large : apprentis, stagiaires, jobs d'été, civilistes, temporaires et auxiliaires, intérimaires via agences, travaux d'intérêt général, etc.

En quelques chiffres (année 2021) :

- Emplois intérimaires : 207
- Emplois temporaires PLO : 34
- Emplois Jobs d'été : 29
- Apprentis, Civilistes, Stagiaires : 13

De plus, cette nouvelle fonction de Déléguée au personnel temporaire permet de développer des Pool de remplacements (principalement dans le Service de la Petite Enfance et dans les Secteurs des restaurants scolaires et des patrouilleuses), à savoir du personnel permettant de pallier aux absences et imprévus sans devoir faire systématiquement appel à des agences intérimaires (gain financier pour les services et conditions de travail améliorées pour ces emplois de durée indéterminée).

### Plan de Mobilité

La commission du personnel a élaboré un nouveau Plan de Mobilité qui est appliqué depuis le 1<sup>er</sup> avril. Nous encourageons depuis tous nos collaborateurs/trices à favoriser la mobilité douce par le biais des nouvelles mesures déployées. Nous faisons un premier constat encourageant : environ un quart de nos collaborateurs/trices bénéficient du Plan de Mobilité dont environ 68% en faveur de la mobilité douce.

### Tableau de classification des fonctions

Le 5 mai, le Conseil Administratif a validé le *Tableau de classification des fonctions*, ceci suite à une demande émanant de la Cour des Comptes et afin d'entériner l'application du principe « 1 classe / 1 fonction ». Ainsi, chaque fonction de notre Administration est désormais officiellement positionnée dans un tableau sous la classe lui correspondant. Ce document est public et peut être consulté sur le site internet de la commune.

### Protection des lanceurs d'alertes

Le 26 mars, entrain en vigueur la nouvelle loi sur la protection des lanceurs d'alertes. Cette dernière impose la mise en œuvre d'un dispositif comprenant :

- Une entité de réception et de traitement des alertes.
- Une entité de protection des lanceurs d'alerte.

Le Conseil Administratif a fait le choix de s'entourer d'un partenaire externe unique pour couvrir l'entièreté du dispositif (partenaire agissant déjà en qualité de « personne de confiance »). Le dispositif a été validé et son déploiement sera entièrement finalisé d'ici début 2023. Ainsi, chaque lanceur d'alerte pourra dénoncer une situation sur une plateforme sécurisée avec une totale garantie d'anonymat afin d'éviter toutes formes éventuelles de pressions, intimidations ou menaces de représailles.

## 2022 en quelques chiffres

- 10 services
- 163 ETP
- 220 personnes
- 60 fonctions représentées
- 160 jours de formation dispensés
- 33 collaborateurs/trices au bénéfice d'une convention de télétravail
- 9 jeunes au bénéfice d'une place d'apprentissage
- 24 arrivées (CDI)
- 17 départs (CDI)
- 6% de croissance des effectifs

## Conclusion

### Remerciements

Conformément à la loi sur l'administration des Communes, le Conseil administratif présente son rapport portant sur l'année 2022. Ce dernier a pour objectif de résumer l'ensemble des activités de l'administration communale pour l'année écoulée. Le Conseil administratif tient aussi à remercier les collaboratrices et collaborateurs qui ont mis toutes leurs compétences au service de la Commune.